

Nouvelle Série

N° 47

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

Année 1970

ACADÉMIE DE NIMES

16. Rue Dorée

NIMES

1970

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

BUREAU DE L'ACADEMIE  
POUR L'ANNEE 1970

*Président d'honneur:* M. Gerbod, Préfet du Gard.

*Président:* M. Edgar Tailhades.

*Vice-Président:* M. le Docteur Jean Paradis.

*Secrétaire Perpétuel:* M. Pierre Hugues.

*Trésorier:* M. André Bernardy.

*Bibliothèque:* M<sup>e</sup> Jean Roger.

*Archiviste:* M. le Docteur Edouard Drouot.

*Bibliothécaire - Archiviste adjoint:* M. André  
Nadal.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au  
compte-courant postal désigné ci-dessous.

Montpellier 136-63

Académie de Nîmes  
16, rue Dorée  
30 - NIMES

# Sommaire

## FAITS ACADEMIQUES

Lettres de remerciements de M. Villeneuve et de M. du Colombier élus membres résidants. . . . .	7
Lettres de remerciements de M. l'Amiral Jozan, de M. le Pasteur Fabré, de M. Guidicelli, de M. Vielzeuf et M. Le Berger Carrière, élus membres correspondants. . . . .	7
Concours annuel 1969: une mention de Prix est accordée à Mme Marie-Alice Peyric, de Nîmes. . . . .	17
M <sup>e</sup> Tailhades est élu président, et M. le Docteur Paradis vice-président. . . . .	8
M. Seston offre à l'Académie les œuvres complètes de Lamartine. . . . .	8
Installation du Président et du Vice-Président. . . . .	8
Comptes 1969 et budget 1970. . . . .	12
Séance publique du 25 janvier 1970. . . . .	16
Décès de M. le Pasteur Cadix. . . . .	18
Message de confraternité adressé à M. le Bâtonnier Fabre. . . . .	18
Lettres de MM. Paul Troy, Le Berger Carrière, François Perroux, Charles Rojat, . . . . .	

et Robert Blanc, ainsi que de MMes. Sautel et Tribert. . . . .	19
Lettres de MM. Jean Milhaud, Rojat, et Vier. .	22
Autorisation accordée à la Revue Les Alpilles. .	23
M. Henri Chabrol et la Médaille de la Ville de Nîmes. . . . .	23
Lettre de M. Maurice Genevoix, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. . . . .	24
Installation de deux projecteurs lumineux dans la cour d'honneur. . . . .	24
Subvention accordée par le Conseil Général du Gard. . . . .	28
Lettre du Comité des Travaux Scientifiques et Historiques. . . . .	27
Lettre du Docteur Weber, Maire de Brunswick.	
Réception de M. le Procureur Général R. du Colombier, membre résidant. . . . .	27

### COMMUNICATIONS

M. <i>Camille Lignières</i> : Un gaillard archiprêtre du XIVe siècle et son «Livre du Bon Amour». . . . .	8
M. <i>Lucien Frainaud</i> : Poètes et agronomes de Virgile à Olivier de Serres. . . . .	13
M. <i>le Professeur André Dupont</i> : Raymond IV de Saint-Gilles et son rôle en Orient pendant la première Croisade. (1096-1099) . . . . .	19
M. <i>le Professeur André Dupont</i> : Raymond IV de Saint-Gilles et son rôle en Orient pendant la première Croisade. (1099-1105) . . . . .	24

*M. Juge-Chapsal*: Eloge du chanoine Béraud. . . 28

### HOMMAGES

*M. Jean Pourtal de Ladevèze*: Insidieusement. . . 8

*Lamartine*: Œuvres complètes. . . . . 8

*Charles Calemard*: Notes sur un cachet de M. de Chazerat. . . . . 19

*Maurice Aliger*: Le fanum de Nages. . . . . 19

*Edouard Drouot*: La grotte moustérienne de la Calmette (Gard) . . . . . 19

*Edouard Drouot*: L'art paléolithique à la Baume Latrone. . . . . 19

*Edouard Drouot*: Les peintures de la grotte Bayol à Collias (Gard) et l'art pariétal en Languedoc méditerranéen. . . . . 19

*Edouard Drouot*: L'art pariétal paléolithique du Languedoc méditerranéen. . . . . 19

*Jean Combier, Edouard Drouot et P. Huchart* - Les grottes solutréennes à gravures pariétales du canyon inférieur de l'Ardèche. . . . . 19

*jean Milhaud*: le management; goût du risque et société nouvelle. . . . . 19

*Jean-Marie Chauvet*: Michel Pons, de Bouillargues, écrivain et poète. . . . . 23

*Les Alpilles* (publication semestrielle) N°1. . . . 23

*M. de Seguins - Cohorn*: Edouard de Froment. . 23

*M. de Seguins - Cohorn*: Voyage du Baron de Castille en Avignon et dans le Comtat Venaissin en 1782. . . . . 23

<i>M. de Seguins - Cohorn: L'inoculation des enfants de Castille. . . . .</i>	23
<i>M. de Seguins - Cohorn: En parcourant les environs. . . . .</i>	23
<i>M. de Seguins - Cohorn: La légende du Laos. . . . .</i>	24
<i>Henri Chabrol: Images de Languedoc et de Provence. . . . .</i>	28
<i>Henri Menjaud: Une visite à Glanum. . . . .</i>	28



# Sommaire

## FAITS ACADEMIQUES

	pages
Décès de M. Germain, de Montpellier, membre <b>correspondant</b> .. .. .	70
Décès de M <sup>me</sup> Lafont, mère de M. Robert Lafont, <b>membre résidant</b> .. .. .	70
M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel, est nom- mé <b>chevalier de la Légion d'honneur</b> .. ..	70
Rapport de la SOCOTEC sur l'état du plancher <b>de la salle des séances</b> .. .. .	70
Réception de M. Félix Villeneuve élu membre <b>résidant</b> .. .. .	73
Lettre du conservateur du Musée des Antiquités <b>Nationales de St-Germain-en-Laye</b> .. .. .	91
Lettre de M. le D <sup>r</sup> J. Eybert, de St-Paul d'Eyssaux	91
Lettre de M. Henri Chabrol, membre non rési- <b>dant</b> .. .. .	92
Lettre de M. Jacques Le Berger Carrière, membre <b>correspondant</b> .. .. .	92
M. le Général Henri - Pierre Cothias, M. l'abbé Laurens et M. l'abbé Pauc sont élus mem- bres <b>correspondants</b> .. .. .	92

M. De Mori de Vérone est élu membre honoraire	95
Lettres de remerciements de M. le Général Cothias et de M. l'abbé Laurens, élus membres correspondants . . . . .	95
Une cotisation de soutien est accordée à la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon . . . . .	97
M <sup>lle</sup> Alice Fermaud est élue membre correspondant . . . . .	97
M. Paul Cousot, Vice - Président de l'Académie du Var, assiste à la séance du 19 juin 1970	107
Lettre de remerciements de M <sup>lle</sup> Alice Fermaud, élue membre correspondant . . . . .	108
Invitation à la séance solennelle de l'Académie Berrichonne à Sancerre . . . . .	108
L'Académie à l'inauguration du bureau d'accueil du Service protestant de Tourisme et d'Information . . . . .	108
L'Académie à la cérémonie de célébration du 30 <sup>e</sup> anniversaire de l'appel historique du 18 juin 1940 . . . . .	108
Concours annuel 1970 . . . . .	108
M. Gerbod, Préfet du Gard, président d'honneur, est nommé à Paris . . . . .	108

### HOMMAGES

François Perroux - Aliénation et société industrielle - Paris - Gallimard - 1970 . . . . .	71
Roger Berger - La Nécrologie de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras (1194-1351) - Arras - 1970 . . . . .	71

Vicor Lassalle - Un chapiteau roman décoré de scènes de l'enfance du Christ au Musée archéologique de Nîmes - Paris - La revue du Louvre - 1970 .. .. .	71
Henri Boucoiran et Ivan Gaussen - Les Gardois dans l'histoire - Uzès - Péladan - 1962 .. ..	95
Ghislain de Diesbach - Favre de Thierrens - Paris - Emile-Paul - 1964 .. .. .	95
Paul Cousot - Paul-Albert de Forbin, lieutenant général des galères (1580 - 1661) - Marseille - Provence Historique N° 75 - 1970 .. .. .	101
Louis Allègre - Fabrice ou sites à protéger dans la nature humaine - Uzès - Péladan - 1970	101
Revue des Alpilles - N° 2 - St Rémy - 1969 .. ..	101
Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Gilles du Gard - N° 1 - 1970 .. .. .	108

### COMMUNICATIONS

Dr Edouard Drouot - L'évolution des styles dans l'art pariétal paléolithique .. .. .	71
M. Ivan Gaussen - Les séjours de St Louis à Aigues - Mortes et dans la région environnante .. .. .	92
M. Yvon Pradel - Côté cour et côté jardin , ou vingt ans de spectacle dans les jardins de la Fontaine .. .. .	95
Mgr François Homs - A propos de l'assassinat d'Henri IV : le drame intime du régicide Jean-François Ravailac .. .. .	97
M <sup>me</sup> E. Martin - Guis - Le rôle mystique du luth dans la poésie .. .. .	102
M. Gaston Chauvet - Les conciles particuliers au Moyen Age ; ceux de Nîmes, d'Uzès et de St-Gilles .. .. .	108
M. Hubert Noë - Deux contes : Un soir de Printemps, Entre songe et réalité .. .. .	109



Mariage de M. Jean Douël, membre résidant ..	122
Déclaration de vacance du fauteuil du Bâtonnier Fabre, décédé .. .. .	123
Remise de la Médaille de la ville de Nîmes à M. Henri Chabrol, membre non résidant .. ..	122
Le Général Cothias, membre correspondant, est nommé grand officier de la Légion d'honneur .. .. .	139
Décès de M. Jean Douël, membre résidant ..	136
Vœux de Noël et de Nouvel An de M. le Dr Weber, membre honoraire .. .. .	139
La séance publique annuelle aura lieu le 31 janvier 1971 .. .. .	140
M. Georges Martin est élu membre résidant ..	140

### COMMUNICATIONS

Henri Chabrol - Considérations sur l'art et la littérature d'aujourd'hui .. .. .	120
Joachim Durand - Deux poètes grand-combiens, Léo Larguier et Mathieu Lacroix .. .. .	123
André Bernardy - Armand Coussens connu et inconnu .. .. .	128
André Nadal - Impressions et réflexions au retour d'un voyage au Japon .. .. .	131
Jacques Larmat - Sur la pluralité des mondes habités .. .. .	136
Dr Edouard Drouot - Compte rendu de <i>Fabrice ou sites à protéger dans la nature humaine.</i> par M. Allègre .. .. .	138

M<sup>lle</sup> Alice Fermaud - La pensée politique ita-  
lienne au XVI<sup>e</sup> siècle . . . . . 140

*HOMMAGES*

Jacques Le Berger Carrière - Le rattachement  
de la Lorraine à la France (Histoire pour  
tous - août 1970) . . . . . 120

Pierre Gorlier - Le Vigan à travers les siècles -  
Montpellier - 1955 . . . . . 122

Georges Chan - Uzès, ville d'art - Uzès - 1970 .. 122

Aimé Vielzeuf - Demain, du sang noir... Uzès -  
1970 . . . . . 137

Pierre-de-Châteauneuf (Marius Puget) - Quand  
un rossignol chante - Niort - 1970 .. .. 139



Nouvelle Série

N° 47

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

1<sup>er</sup> Trimestre 1970

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1970

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

SEANCE DU 9 JANVIER 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. Jean Thérond, président.

*Sont présents* : M. Abauzit, M. le Colonel de Balincourt, M. Bernardy, M. le Professeur Dupont, M. le Docteur Drouot, M. Escholier, M. le Professeur Auméras, M. le Pasteur Lauriol, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Pasteur Lhermet, M. André Nadal, M. Sablou, M. Seston, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Frainaud, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Président Panet, M. Joachim Durand, membres résidants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : M. le Pasteur Brunel, M. Davé, M. Douël, M<sup>e</sup> Roger, Mgr Homs, M. Chastanier, M. le Bâtonnier Fabre, M. Larmat.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications:

— Des vœux de bonne année ont été adressés à l'Académie par de nombreuses personnalités et notamment par M. le Maire de Nîmes, par M. Weber, maire de Brunswick et par M. le Consul d'Espagne en résidence à Nîmes. Des cartes de remerciements ont été adressées à tous les intéressés.

— Des lettres de remerciements ont été reçues des membres récemment élus: M. Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, M. l'Amiral Jozan, M. le Pasteur Fabre, M. Guidicelli, M. Vielzeuf et M. Le Berger Carrière.

— Le programme de la séance publique qui se tiendra le dimanche, 25 janvier à 17heures est précisé. Il est décidé de demander à M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'honneur de la Compagnie, de bien vouloir accepter la présidence de cette manifestation;

— La Commission du Concours Annuel 1969 propose d'attribuer une mention de Prix à M<sup>me</sup> Marie-Alice Peyric, de Nîmes. L'Académie approuve cette proposition.

La Compagnie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

— Jean Pourtal de Ladevèze- Insidieusement- Paris- 1969.

— Lamartine - Œuvres complètes - 40 volumes -

Les œuvres complètes de Lamartine sont offertes par M. Seston, ancien président, qui est chaleureusement remercié.

La parole est alors donnée à M. Bernardy, trésorier, qui remet les comptes de l'année 1969, accompagnés des pièces justificatives, afin que, après les avoir arrêtés, la Commission des Finances fasse connaître à l'Académie, dans la séance du 23 janvier, l'état des recettes et dépenses de 1969 et le projet de budget 1970.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du président et du vice-président.

M. le Bâtonnier Edgar Tailhades, Sénateur du Gard, est élu président en remplacement de M. Jean Théron, et M. le Docteur Jean Paradis est élu vice-président en remplacement de M. le Pasteur Brunel. La passation des pouvoirs se fera le 23 janvier.

La séance se termine par la communication de M. l'Inspecteur Lignières intitulée: *Un gaillard archiprêtre du XIV<sup>e</sup> siècle et son Livre du Bon Amour*, communication dont voici le résumé:

Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, en écrivant son *Livre du Bon Amour*, au XIV<sup>e</sup> siècle, a composé une œuvre extraordinaire, d'une singulière richesse, dont le sens profond fut diversement interprété, mais qui, en fin de compte, constitue, comme on l'a dit, «l'épo-

pée comique d'un âge tout entier, la Comédie humaine du XIV<sup>e</sup> siècle.»

Ce n'est pas là un mince éloge pour ce livre multiforme, écrit en vers de clergie, coupé, en vers de ménestrel, d'apologues, de pièces lyriques, de prières à Dieu et à la Vierge, de chansons de tavernes, de chants pour étudiants, pour mendiants, maures et juifs, et qui, dans sa majeure partie, fait le récit des aventures amoureuses, réelles ou imaginaires, d'un archiprêtre bien au fait des mœurs licencieuses de son temps.

Le but de l'œuvre, si l'on se fie aux déclarations de l'auteur, c'est d'inciter le lecteur au bon amour de Dieu et de l'écartier du fol amour du monde et de la chair. Dans ce but l'archiprêtre use d'une méthode «pédagogique» assez discutable: il étalera les multiples procédés du vice qu'il vitupère, afin de garder le lecteur d'y être entraîné. Et il le fait avec une telle complaisance qu'on peut douter de la pureté de ses intentions.

L'Amour en personne et sa digne mère Vénus lui donnent les conseils les plus pertinents pour qu'il n'ait à subir aucun échec dans ses entreprises amoureuses. Il utilisera au mieux ces conseils et ceux qu'il trouve dans l'Art d'aimer d'Ovide et dans une comédie latine médiévale qui s'en est inspirée. Et pour réussir dans ses conquêtes féminines, il usera particulièrement des services d'une vieille entremetteuse «Trottecouvents», aïeule de la fameuse Célestine et de toutes celles qui l'ont suivie dans l'art du proxénétisme.

Mais l'œuvre n'est pas seulement le récit d'aventures amoureuses. L'auteur sait y intercaler nombre de fables et d'apologues, tirés des Isopets qui avaient cours au Moyen-Age, ou des recueils orientaux que l'on devait aux Arabes, envahisseurs de la Péninsule. En outre le poète parsème son récit de savoureuses digressions au cours desquelles sa verve caustique s'en prend tour à tour au pouvoir de l'amour, à celui de l'argent qui mène le monde, aux vieilles maquerelles (un jour que Juan Ruiz s'est fâché avec la sienne), à la vie licencieuse d'un clergé qu'il connaît bien, car il en fait partie. à la Mort, cette impitoyable

tueuse qui a même mis à mort le Seigneur, celui qui ne devait pas mourir . . . .

Cette veine lyrique et satirique se double d'une réjouissante veine épique, car Juan Ruiz s'inspire avec le plus grand bonheur du fabliau médiéval de *Karesme* et de *Charnage*, plus tard imité par Rabelais; et il contera en termes truculents la lutte homérique de don Charnage, seigneur de la Chair, et de dame Carême...

A côté de ces récits de haut relief ou d'aventures sensuelles, notre « poète libertin et coureur de tavernes » en écrit d'autres: poèmes religieux, prières à Dieu et à la Vierge, où l'on perçoit des accents d'une indéniable sincérité. C'est donc que réalisme et spiritualisme coexistent tout naturellement chez lui; et nous sommes amenés à penser que, dans son œuvre, notre auteur ne se voulait pas plus professeur de vice que professeur de vertu, que son dessein était plus de plaire que d'édifier, plus de divertir que d'inciter au mal.

Sans aucun doute l'époque permettait la synthèse des deux tendances. Ne trouvons-nous pas dans l'art gothique qui fleurissait alors, le mélange du spirituel et du réaliste, de la prière et de la bouffonnerie, du bon et du mauvais ?

Si bien que l'on pourrait presque dire de notre auteur que c'est un réaliste mystique, bien que cette expression manque de nuances.

Mais au fond cette dualité est bien particulière au génie espagnol. Juan Ruiz écrit en plein milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Le temps n'est pas éloigné où nous verrons fleurir sur la terre d'Espagne picarisme et mysticisme et où la synthèse de ces deux courants se produira dans l'œuvre d'un Cervantes.

Avec son *Livre du Bon Amour*, l'archiprêtre de Hita, en authentique représentant du génie espagnol, a été un précurseur. Et cela ajoute à la singulière valeur de son ouvrage.

La séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 23 JANVIER 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. Jean Théron, président sortant, assisté de M. le Bâtonnier Tailhades, élu président lors de la dernière séance.

*Sont présents:* M. Abauzit, M. le Colonel de Balincourt, M. Bernardy, M. le Pasteur Brunel, M. le Professeur Dupont, M. le Docteur Drouot, M. Escholier, M. le Professeur Auméras, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Pasteur Lhermet, M. Nadal, M. le Docteur Paradis, M. de Régis, M<sup>e</sup> Roger, M. Seston, M. Frainaud, Mgr Homs, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Président Panet, M. Larmat, M. Joachim Durand, membres résidants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés :* M. le Pasteur Brunel, M. Davé, M. Douël, M. le Pasteur Lauriol, M. Sablou, M. Chastanier, M. le Bâtonnier Fabre.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

A lieu ensuite l'installation du nouveau Président, M. le Bâtonnier Tailhades qui succède à M. Jean Théron, et du nouveau Vice-Président M. le Docteur Paradis qui succède à M. le Pasteur Brunel.

M. Jean Théron, président sortant, prononce le discours suivant:

Messieurs, Mes chers Confrères,

L'an dernier, dans une circonstance analogue, en prenant la place que vous m'aviez donnée à ce fauteuil, je vous exprimais mes vœux pour vos personnes, pour vos familles, pour notre Académie, pour notre pays; ce sont les mêmes que je vous souhaite cette année.

J'ajoute que c'est de grand cœur, avant de m'effacer, que je tiens à vous remercier de votre com-

plaisance. Tous, individuellement et ensemble vous m'avez encouragé, soutenu et aidé. Vous avez beaucoup facilité une tâche que je jugeais au-dessus de mes moyens. Vous avez réussi peu à peu à dissiper mon embarras, si bien qu'aujourd'hui je me trouve presque à l'aise.

Je suis sincère en faisant cette reconnaissance; vous avez droit à ma gratitude.

Monsieur le Président,

Vous êtes trop bien connu de nous tous pour que j'ose dire un mot des qualités de votre haute personnalité. Avec la plus grande estime et beaucoup de confiance je vous cède le fauteuil et vous remets cette clef, symbole du pouvoir, que j'ai reçus de M. Bernardy, mon prédécesseur.

Personne ne doute, Monsieur le Président, que nos séances retrouveront leur lustre traditionnel que j'ai un peu terni durant l'année écoulée. Je suis le premier à m'en réjouir.

M. Jean Théron cède le fauteuil présidentiel à M. le Bâtonnier Tailhades qui prend à son tour la parole.

Il le fait en termes délicats où perçait la sincérité d'une émotion. Il remercie vivement ses confrères de l'honneur qu'ils lui font en lui permettant d'accéder à la Présidence de l'Académie et en lui procurant l'une des plus vives joies de sa carrière. Il rend hommage à son prédécesseur Monsieur Théron dont tous admirent la science et la modestie, montre ce que notre compagnie représente dans un monde où l'esprit, la culture, le savoir et la bienséance se doivent d'être exaltés, si l'on veut que se maintienne, haute et rayonnante, la civilisation basée sur la dignité de l'homme. Il promet enfin, à l'image de tous ses confrères dont il sait les grands mérites, de participer aux travaux de l'Académie avec assiduité et avec le souci d'apporter sa collaboration, si mince soit-elle, à l'œuvre qui contribue au prestige d'une cité qui lui est chère entre toutes.

Ces deux allocutions sont longuement applaudies.

M<sup>e</sup> Tailhades fait connaître aux Académiciens que la Commission des Finances a examiné les comptes du Trésorier, M. Bernardy, pour l'année 1969, et

a donné avis favorable à leur acceptation, et il donne la parole à M. Bernardy qui présente à l'Assemblée l'Etat des recettes et dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année nouvelle tels qu'ils ont été approuvés par la susdite Commission:

Les comptes, l'état des recettes et dépenses de 1969 et le budget 1970 sont approuvés à l'unanimité et le Président remercie le Trésorier.

M. Lucien Frainaud fait alors une communication intitulée: *Poètes et agronomes de Virgile à Olivier de Serres*.

C'est à une étude parallèle entre Virgile et Olivier de Serres, en prenant comme sujet de ses observations les *Géorgiques* et le *Théâtre d'Agriculture et Ménage des Champs* que M. Frainaud nous invite, s'attachant à dégager de ces deux œuvres, écrites à 1600 ans d'intervalle, l'identité des principes à travers leur poésie, leur technique et leur sens moral.

Pour ce qui concerne Virgile, les *Géorgiques* écrites sous le règne de l'empereur Octavien, sur les encouragements de Mécène, répondaient à la nécessité de restaurer les antiques vertus romaines et de redonner l'amour de la terre nourricière aux vétérans qui, par incapacité ou par débauche, refusaient le bénéfice de la réforme agraire réalisée en leur faveur.

Virgile, à la fois penseur et paysan, se préoccupa d'observer la nature et de se documenter. Traiter de l'agriculture, c'est non seulement aborder des sujets techniques, mais c'est aussi entrevoir des problèmes à la fois sociaux et moraux.

Il connaissait les œuvres où Grecs et Latins avaient étudié les moindres détails de la vie rurale; Xénophon lui-même qui avait consacré un chapitre de ses *Economiques* sur l'administration du foyer et l'habitat.

Sept ans d'études préparèrent cette œuvre remarquable que sont les *Géorgiques* dont les quatre livres constituent ce qui fut durant des siècles un véritable Traité de l'Agriculture. Etude des sols, labourages, semailles, viticulture et arboriculture, instruments

aratoires, travaux particuliers à chaque saison, et conseils vétérinaires pour ce qui concerne le cheptel, font apparaître dans une bucolique poésie agrémentée d'épopées et de légendes, les actes de la vie paysanne et les sentiments religieux du poète, car Virgile place toujours la nature et l'homme qui la sert sous l'influence des dieux.

Certes, la forme de cette œuvre peut surprendre aujourd'hui où la chimie et la mécanisation dépassant les pratiques ancestrales ont profondément modifié les techniques agricoles.

Mais les choses de la terre sous l'effet de la nature restent immuables et les conseils que Virgile prodigue aux agriculteurs de son temps, fruits d'une observation du milieu rural, ne sont point encore contredits.

Olivier de Serres, né en 1539, à Villeneuve-de-Berg dans le Vivarais, est un paysan d'adoption. Fils d'un bourgeois protestant qui administrait sagement sa fortune par d'honnêtes placements fonciers, ils consacra sa jeunesse à perfectionner sa culture humaniste, faisant du latin et du grec ses lectures préférées, étudiant Virgile, Horace, Columelle, Hésiode, tout en se passionnant pour l'agriculture dont il deviendra dans le cadre de son domaine du Pradel un remarquable technicien.

Les raisons qui inspireront son penchant au goût et au culte de la terre, peuvent se comparer à celles qui avaient déterminé la vocation de Virgile.

L'adolescence d'Olivier de Serres fut en effet marquée par la guerre et ses dévastations. En 1554 Charles Quint envahit l'Artois; en 1557, Philippe II envahit la Picardie. Les récoltes sont détruites, le cheptel anéanti, les fermes incendiées. La France souffre et déjà Olivier de Serres perçoit, non sans tristesse, le découragement qui s'empare du paysan et que les guerres de religion aggravent encore.

C'est un travailleur opiniâtre qui s'installera sur Le Pradel, modelant son domaine avec science, expérience, diligence, suivant des méthodes qui révèlent le bon sens de ces paysans qu'il n'avait jamais cessé d'observer, et d'écouter et, commençant la rédaction de ce magnifique ouvrage qu'est *Le Théâtre d'Agriculture et Ménage des Champs* qui nous rappelle les Géor-

giques de Virgile. Donner au paysan conscience de sa valeur, le sortir de ce complexe d'infériorité dans lequel il se complaît, là est son but !

Dans cet ouvrage toute la vie agricole qu'il appellera *Ménage des Champs* est notée, commentée, depuis la morphologie d'un domaine et son mode d'exploitation, jusqu'aux détails les plus insignifiants de sa vie domestique. *Géorgique* et *Théâtre de l'Agriculture* peuvent sur bien des points, présenter des analogies. Dans le caractère des deux hommes d'abord l'un et l'autre passionnément amoureux de la nature et plaçant tout ce qui est terrestre sous le signe d'une providence surnaturelle. Dans la manière d'exprimer les détails de la vie champêtre, avec une même poésie. Un travail remarquable qui attira l'attention de Sully et l'intérêt du Roi Henri IV. Et nous, gardois et cévenols, nous ne pouvons ignorer qu'Olivier de Serres fut le propagateur de la sériculture qui devait, pendant une période assez longue, assurer l'aisance dans les foyers des Cévennes, du Languedoc et de Provence.

Olivier de Serres, un spiritualiste et un paysan. Tout comme Virgile, un poète qui a chanté la terre et les charmes de la vie rurale, et qui comme lui nous a laissé un message. Leurs œuvres sont le fruit d'observations précises qui ne sont point aujourd'hui contredites, mais bien au contraire confirmées.

En effet, si les moyens techniques se sont perfectionnés au point de rendre plus facile l'exploitation du sol, les principes mêmes de la vie rurale restent immuables et leurs observations sont valables aujourd'hui comme elles l'étaient hier.

Voilà ce que sont *les Géorgiques* et *le Théâtre d'agriculture*, écrits à 1600 ans d'intervalles, par deux hommes inspirés par un même amour de la nature, un même amour de l'homme, une volonté farouche de le servir et une même Foi dans ce qui est divin.

Après un débat au cours duquel fut évoqué le souvenir de deux académiciens nimois Mlle Lavondès et M. Fernand Lequenne qui consacrèrent chacun un livre à Olivier de Serres, la séance fut levée à 18 heures 45.



SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 1970

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le dimanche 25 janvier 1970 de 17 heures à 19 heures dans les salons de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'honneur.

*Etaient présents* : M. le Colonel de Balincourt, M. Bernardy, M. le Pasteur Brunel, M. le Professeur Dupont, M. le Docteur Drouot, M. Escholier, M. le Professeur Auméras, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Pasteur Lhermet, M. Nadal, M. de Régis, M<sup>c</sup> Roger, M. Sablou, M. Seston, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Jean Therond, M. Frainaud, Mgr Homs, M<sup>c</sup> Fosse, M. le Président Panet, M. Chastanier, M. Larmat, M. Joachim Durand, membres résidants; M. Henry Aubanel, M. Gaston Chauvet, M. Fabre de Thierrens, membres non résidants, M. Boyer, M<sup>me</sup> Martin-Guis, M<sup>me</sup> Déchery, M. Ligier, M<sup>lie</sup> Metge, M. Yvon Pradel, M. Guidicelli, membres correspondants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Etaient excusés* : M. le Dr Paradis, M. G. Abauzit, M. Douël, M. le Pasteur Lauriol, M. le Bâtonnier Fabre, membres résidants; M. le Professeur Harant, membre non résidant.

Ont successivement pris la parole :

M. le Préfet: Le Gard en 1790 : Conception, découpage et structure.

M. le Bâtonnier E. Tailhades, Président: Vision de Nîmes.

M. Jean Thérond, Président sortant : Compte rendu des travaux de l'année 1969.

M. Roger Chastanier : Un crime sous Louis XIV.

M. Joachim Durand : Antoine Deparcieux.

Enfin, à l'occasion du Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie, M. André Nadal a lu le poème « Enfin, seule ! » écrit en 1920 par Emile Reynaud, ancien Maire de Nîmes.

Le texte des allocutions sera publié in extenso dans le recueil des Mémoires de l'Académie.

Au cours de la séance avait eu lieu la proclamation des résultats du Concours annuel 1969.

M<sup>me</sup> Alice Peyric a obtenu une mention de Prix pour son étude sur *La garrigue nimoise et ses transformations depuis 1939*.

La séance s'est déroulée devant une très nombreuse assistance. Parmi les personnalités officielles présentes, on remarquait: M. le Trésorier Payeur Général Recton, M. le Procureur Général R. du Colombier, M. le Colonel Scordino, M. Tondut, député du Gard et M. Viremouneix député suppléant. Etaient excusés: M. Jourdan, Maire de Nîmes; M. Jullian, adjoint aux affaires culturelles; M. le Premier Président Bayer, M. Poyer, Secrétaire Général de la Préfecture, etc..



SEANCE DU 6 FEVRIER 1970

La séance est ouverte à 17 heures par Maître Edgar Tailhades, Président.

*Sont présents* : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. Jean Thérond, M. Jean Sablou, M. André Nadal, Mgr Homs, M. André Bernardy, M. G. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>c</sup> Fosse, M. le Professeur Aumérès, M. Joachim Durand, M. Larmat, membres résidants; M. G. Chauvet, membre non résidant, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : M. le Bâtonnier Fabre, M. Henri Seston, M. le Dr Paradis, M. Davé, M. le Pasteur Brunel, M<sup>c</sup> Roger, M. le Dr Drouot, M. Frainaud, M. Douël, M. Escholier.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier est lu et approuvé, ainsi que celui de la séance publique du 25 janvier.

M. le Pasteur Cadix, membre honoraire de la Compagnie, vient de décéder à un âge très avancé. De nombreux académiciens assistaient à ses obsèques. M<sup>c</sup> Tailhades fait l'éloge de cet homme de bien qui prit une part très active aux travaux de l'Académie et fut un de nos confrères les plus éminents. L'Assemblée observe une minute de silence, en hommage à la mémoire du très regretté défunt.

Le Président donne ensuite des nouvelles de M. le Bâtonnier Fabre auquel son grand âge ne permet plus d'assister à nos séances.

L'Assemblée prie de transmettre à M. Fabre l'expression de ses sentiments d'affectueuse et déférente confraternité.

Le Secrétaire Perpétuel met alors les Académiciens au courant des lettres qu'il a reçues depuis la dernière séance : de M. Paul Troy, membre correspondant (demande de renseignements sur MM. Mangin, Dunan, et Pierre Salmon), de M. Le Berger Carrière, membre correspondant (à propos de ses recherches sur Claude de Carrière), de M. François Perroux, Professeur au Collège de France, membre non résidant (pour nous annoncer l'envoi de ses dernières publications), de M. Rojat, de Bordeaux, membre correspondant, de Mme Alice Sautel, lauréate du Concours 1969 (ses remerciements), de Mme Denise Tribert qui demande l'autorisation d'assister de temps en temps à nos séances, et de M. Robert Blanc, membre correspondant.

D'autre part, il dépose sur le bureau de l'Académie les livres qui lui ont été offerts en hommage. Ce sont :

— Charles Calemard. Notes sur un Cachet de M. de Chazerat. Extrait du Bulletin de l'Académie de Clermont-Ferrand. 1961 - 9 pages.

— Maurice Aliger. Le fanum de Nages. Paris-Sté des Antiquités Nationales. 5 pages.

— Edouard Drouot. La grotte moustérienne de la Calmette (Gard). Extrait des Cahiers de Préhistoire et d'archéologie. N°4 (1955) - 10 pages.

— Edouard Drouot. L'art paléolithique à la Baume Latrone. Extraits des cahiers ligures de préhistoire.

— Dr Edouard Drouot. Les peintures de la grotte Bayol à Collias (Gard) et l'art pariétal en Languedoc méditerranéen. Le Mans. N°2 1953. 13 pages.

— Edouard Drouot. L'art pariétal paléolithique du Languedoc méditerranéen. Paris CNAS. 1968. 15 pages.

— Jean Combier, Edouard Drouot et P. Huchard. Les grottes solutréennes à gravures pariétales du Canyon inférieur de l'Ardèche. Le Mans. 1960. 56 pages.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. le Professeur André Dupont sur *Raymond IV de St-Gilles et son rôle en Orient pendant la première croisade (1096-1099)*.

L'action du Comte Raymond IV de Saint Gilles en Orient et le rôle qu'il a joué au cours de la première

croisade, marquent une étape tout à fait importante dans l'évolution de la maison comtale de Toulouse.

D'abord associé à son frère Guillaume IV dans la gestion des domaines familiaux, Raymond IV, qui est arrivé à réunir sous son autorité toutes ses possessions toulousaines, qui a participé aussi à la croisade en Espagne (1086-87) et révélé ainsi des qualités de chevalier chrétien, aurait eu la possibilité de développer une politique languedocienne et de préparer la construction d'un Etat méditerranéen, depuis les confins du Toulousain jusqu'au contact de la Provence. Sa triple intitulation de Comte de Toulouse, Duc de Narbonne, Marquis de Provence semblait autoriser une pareille conception.

Mais les événements, qui, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, bouleversent l'Orient (progression à travers l'Asie Occidentale des Turcs Seldjucides, ébranlement de l'empire byzantin) et, d'autre part, le réveil de la chrétienté et le relèvement de l'Eglise, qui devient effectif sous le pontificat d'Urbain II (1088-1099) entraînent la papauté à étendre à l'Orient l'œuvre de reconquête chrétienne déjà engagée en Espagne. Ainsi s'expliquent le voyage d'Urbain II en France (milieu de 1095 début de 1096), ses relations avec l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, ses entretiens à Saint-Gilles avec le comte de Toulouse, puis la tenue du concile de Clermont (novembre 1095) et la prédication de la Croisade, dont la direction doit être confiée à l'évêque du Puy et à Raymond IV de Saint-Gilles. Ce dernier s'engage même, en s'associant à la croisade, à ne jamais revenir en France et à mettre désormais son épée au service du Christ et de la chrétienté. Il apparaît donc être essentiellement pénétré de l'esprit « croisé » et prêt à renoncer à ses projets occidentaux.

L'armée des Croisés, répartie en quatre groupes, dont le plus important reste celui des Languedociens et Provençaux guidé par le légat pontifical Adhémar de Monteil et le Comte de Toulouse, gagne Constantinople par des itinéraires différents. Mais contrairement à l'attitude de ses compagnons d'armes, Raymond de Saint-Gilles se refuse à prêter le serment de fidélité à l'Empereur Alexis Comnène et à servir en Orient les

intérêts byzantins. Son attitude impressionne le basileus (témoignage de la princesse Anne Comnène).

La marche vers Jérusalem s'organise à partir de Nicée; elle est rendue difficile par les épreuves matérielles et les préoccupations intéressées de quelques barons qui n'hésitent pas à se séparer du corps expéditionnaire pour satisfaire leurs propres ambitions. (vues de Baudouin sur Edesse, de Bohémond sur Antioche). Raymond de Saint-Gilles reste fidèle à sa ligne de conduite. Si, après Antioche, il est sur le point de prendre des gages dans l'émirat de Tripoli, s'il est éprouvé par la mort d'Adhémar de Monteil (1098) qui fait naître un véritable désarroi dans les opérations militaires, il peut cependant se ressaisir, reprendre la marche vers le Sud, aux côtés de Godefroy de Bouillon, et contribuer à la prise de Jérusalem (juillet 1099).

Jusqu'à cette date, il est resté l'interprète fidèle de la pensée d'Urbain II et si, sur le plan politique, quelques-unes de ses espérances restent insatisfaites, sur le plan religieux, elles sont devenues une réalité. C'est la mission de Croisé qui a guidé sa pensée et inspiré son comportement.

La séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 20 FEVRIER 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M<sup>e</sup> Edgar Tailhades, Président.

*Sont présents* : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. H. de Régis, M. Jean Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, M. Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. le Dr Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. Larmat, membres résidents; M. Vielzeuf, membre correspondant, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : M. le Bâtonnier Fabre, M. Seston, M. le Dr Paradis, M. Davé, M. Jean Thérond, Mgr Homs, M. Escholier, M. Douël, M. le Professeur Auméras.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel met au courant la Compagnie des lettres qu'il a reçues depuis le 6 février.

Lui ont écrit :

— M. Jean Milhaud, membre non résidant, qui adresse à l'Académie le texte d'un article intitulé « Le Management; goût du risque et Société nouvelle » paru dans le Monde du 6 janvier;

— La Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon qui invite la Compagnie au Congrès de Béziers des 30 et 31 mai 1970;

— M. Paul-Louis Rojat, membre correspondant, qui demande des informations sur l'extension de la ville de Nîmes ;

— M. le Professeur Vier, membre non résidant,

qui dit: « Je suis toujours très heureux de lire les Bulletins et les Mémoires de notre Société, toujours très nourris et très variés ».

— M. de Seguins-Cohorn, membre correspondant: « Je pourrai quand vous le désirez faire une communication sur un sujet qui me tient à cœur : le baron de Castille. Mon cher ancêtre a tant écrit, qu'il est toujours possible de parler de lui et de son époque sans se répéter »;

— M. Marcel Bonnet, Majoral du Félibrigie, Secrétaire Général de la Mairie de St-Rémy-de-Provence, qui demande l'autorisation de publier dans la Revue «Les Alpilles» un article paru dans les Mémoires de l'Académie en 1894 et intitulé «Gounod au pays de Mireille ». Cette autorisation lui est accordée;

— M. C. Jullian, conseiller municipal, adjoint aux Affaires Culturelles, qui propose de tenir dans notre salle de séances une réunion au cours de laquelle il remettrait à M. Henri Chabrol, membre non résidant, la médaille de la ville de Nîmes. Il est décidé de remercier M. Jullian de sa proposition, et de lui indiquer que l'Assemblée estime que cette réunion doit avoir lieu à la Mairie sous la présidence de M. le Maire;

— M. Jean-Marie Chauvet, de Rodilhan, déjà auteur d'un Historique de Rodilhan, qui nous adresse une étude sur Michel Pons, de Bouillargues, écrivain et poète, qui fut candidat à l'Académie Française en 1909, et entra en 1923 à l'Académie de Nîmes.

Le Secrétaire Perpétuel dépose ensuite sur le bureau de l'Académie les livres et publications reçus en hommage de leurs auteurs; ce sont :

— Les Alpilles, publication semestrielle, N° I, Pâques 1969 - St-Rémy - 31 pages. Il est décidé de faire, à titre d'échange, l'envoi de nos publications à cette revue;

M. de Seguins-Cohorn - Edouard de Froment;

M. de Seguins-Cohorn - Voyage du baron de Castille en Avignon et dans le Comtat-Venaissin en 1782;

M. de Seguins-Cohorn - L'inoculation des enfants de Castille;

M. de Seguins-Cohorn - En parcourant les environs;

M. de Seguins-Cohorn - La légende du Laos.

M<sup>e</sup> Fosse communique la lettre qui lui a été adressé par M. Maurice Genevoix, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

« Monsieur,

J'ai bien reçu le Bulletin de l'Académie de Nîmes dans lequel vous avez rendu compte de votre visite à l'Académie.

Vous l'avez fait en des termes, dont, en mon nom personnel comme au nom de mes confrères, je tenais à vous remercier.

Dans l'espoir que l'occasion se présentera d'une autre rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et et dévoués.

Maurice Genevoix.»

M. André Nadal fait alors connaître que l'aménagement de la Cour d'honneur vient d'être complété par des projecteurs lumineux qui permettent de mettre en valeur tous les détails de sa décoration sculpturale.

Le Président donne des nouvelles de la santé de M. le Bâtonnier Fabre, puis cède la parole à M. le Professeur Dupont qui lit la seconde partie de sa communication sur *Raymond IV de Saint-Gilles et son rôle en Orient au cours de la première croisade (1096-1105)*.

La prise de Jérusalem (juillet 1099) pose un problème délicat : celui de l'organisation des territoires conquis. Sous quelle forme va-t-on l'envisager? Quel sera le chef du nouvel état? Le projet d'une principauté ecclésiastique sous l'égide du Saint-Siège ayant été écarté, on se rallie à la constitution d'un ensemble dirigé par un chef laïque; mais la candidature de Raymond de Saint-Gilles n'est pas retenue par les Barons qui lui préfèrent celle de Godefroy de Bouillon, bien que celui-ci se soit refusé à porter le titre de roi et à n'accepter que l'intitulation plus modeste d'avoué du Saint-Sépulchre.

Que représente en fait ce domaine latin en Orient? Il comprend essentiellement trois éléments juxtaposés, étirés du nord au sud, très vulnérables, sous la menace

constante des Musulmans: Comté d'Edesse (Baudouin), Principauté d'Antioche (Bohémond, comte de Tarente) et Royaume de Jérusalem proprement dit. Mais le roi de Jérusalem n'exerce son action sur l'ensemble des Etats que sous la forme d'une suzeraineté et les chefs de principautés ne sont que des vassaux ambitieux, indisciplinés et frondeurs, dont la fidélité à l'égard de Godefroy de Bouillon est plus que douteuse. Il s'agit, en somme, d'un régime féodal, importé d'Europe, d'allure essentiellement militaire, et qui étouffe l'esprit chrétien qui devrait l'animer.

Dans ce dispositif, Raymond de Saint-Gilles ne paraît jouer qu'un rôle de second plan. Isolé, sans crédit, sans appui sérieux, en conflit avec ses voisins immédiats (Bohémond d'Antioche, Godefroy de Bouillon), mais attaché à l'Orient, il modifie sa politique, et se montre disposé à se mettre au service de l'Empereur Byzantin, dans la Syrie du Nord avec l'espoir d'y jouer un rôle de premier plan avec l'appui ou par délégation du Basileus. L'alliance byzantine sera désormais la condition même de son activité. L'affaire de Laodicée n'est que le prélude d'opérations plus vastes qui s'effondrent d'ailleurs à la suite d'expéditions désastreuses conduites en Cappadoce sous la forme d'une croisade désordonnée (Lombards et Français) que les Turcs n'ont aucune peine à disloquer à Amasia (1101). Raymond de Saint-Gilles se réfugie, désespéré, à Constantinople; puis au moment où il se dispose à revenir en Syrie du Nord, il est fait prisonnier par Tancrede, neveu de Bohémond, comte de Tarente, et doit s'engager désormais à abandonner toute prétention sur la Syrie du Nord. Ainsi se trouve consacrée l'hégémonie normande sur la principauté d'Antioche, tandis que Baudouin s'impose toujours dans le comté d'Edesse, jusqu'au jour où, après la mort de son frère Godefroy de Bouillon, il deviendra roi de Jérusalem.

Raymond de Saint-Gilles ne voulant pas accepter son infortune orientale, se refusant à revenir en vaincu dans ses terres toulousaines dont son fils, Bertrand, avait assuré la protection pendant son absence, oriente ses regards vers l'émirat de Tripoli dont il convoite la conquête. La prise de Tortose et de Gibelet avec le concours de la flotte gênoise, puis le siège de Tripo-

le concours de la flotte genoise, puis le siège de Tripoli rendu plus effectif par la construction tout près de la ville, de la puissance forteresse du Mont-Pèlerin (Qualât Sanjil) ne donnent pas de résultats décisifs et le Comte de Toulouse meurt au cours des opérations militaires le 28 février 1105.

Quel jugement faut-il porter sur lui ? M. Dupont distingue dans sa personnalité deux aspects : tout d'abord le croisé qui jusqu'à la prise de Jérusalem s'efforce de mettre ses qualités guerrières au service de la chrétienté, ensuite le baron féodal donc la psychologie s'affirme entre 1100 et 1105 et qui traduit à la fois des ambitions politiques et des projets de conquêtes. Il ne pense pas cependant que ce second trait de caractère efface entièrement le premier. Car à travers ses projets politiques et ses plans de conquêtes, dans la Syrie du Nord, malgré son orientation vers l'alliance byzantine, Raymond IV ne semble pas avoir renoncé à ses conceptions chrétiennes de l'Orient latin qu'il n'a jamais abandonnées, malgré une nostalgie sincère pour le Midi de la France et sa terre de Saint-Gilles pour laquelle il a eu sa dernière pensée.

La physionomie de ce comte du Languedoc ne manque finalement ni de noblesse, ni de grandeur. Si son œuvre orientale est inachevée, elle reste le témoignage d'une pensée et d'un effort dans lesquels on ne saurait voir la simple marque d'une mentalité féodale, mais la « geste » méritante d'un chevalier chrétien!

La séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 6 MARS 1970

En raison de l'absence de M<sup>e</sup> Edgar Tailhades qui, retenu à Ales par une affaire judiciaire, devait arriver quelques instants plus tard, la séance est ouverte à 17 heures 15 par M. André Bernardy, ancien président.

*Sont présents* : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. H. Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, Mgr Homs, M. André Bernardy, M. Abauzit, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, membres résidants; M. Juge-Chapsal, membre non résidant; M<sup>lle</sup> Metge et M. Vielzeuf, membres correspondants; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : M. le Bâtonnier Fabre, M. le Dr Paradis, M. Davé, M. Jean Théron, M. le Pasteur Lhermet, M. le Dr Drouot, M. Douël, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Frainaud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître qu'il a reçu un certain nombre de lettres :

— du Comité des Travaux Scientifiques et Historiques qui fait une enquête sur la coopération entre Sociétés Savantes dans le cadre du département;

— de la Librairie Hachette (Département des Universités étrangères) qui demande la liste de nos publications;

— de M. le Dr Weber, Oberstadtdirektor de Brunswick, membre honoraire;

— de la Préfecture du Gard (1er bureau) qui nous

avise que le Conseil Général du Gard nous a accordé une subvention de 500,00 F. pour l'année 1970.

D'autre part, l'Académie a reçu en hommage de leurs auteurs:

— Henri Chabrol . Images de Languedoc et de Provence . Paris . 1969.

— Henri Minjaud . Une visite à Glanum . Nîmes . 1969.

M<sup>e</sup> Edgar Tailhades souhaite alors la bienvenue à M. Juge-Chapsal, de Riom, ancien Président de l'Académie de Clermont-Ferrand, récemment élu membre non résidant en remplacement du regretté chanoine Béraud.

Il évoque la carrière de l'ancien Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, les titres qui sont les siens, l'œuvre particulièrement nourrie qu'il a consacrée à son pays d'Auvergne et aux événements qui en constituent l'histoire. Il dit aussi la collaboration que, en tant que Président de l'Académie clermontaise, il apporta aux organisateurs des Fêtes du Tricentenaire de la mort de Blaise Pascal en 1962.

« Le discours que vous avez prononcé à la séance solennelle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts tenue dans le cadre des Fêtes du Tricentenaire peut-être considéré comme l'une des plus lucides analyses de la pensée de Pascal, déclare le Bâtonnier Tailhades, et j'ai plaisir, ajoute-t-il, à rappeler les appréciations que portait sur vous M. le Premier Président Calemard qui fut à la tête de la Cour d'Appel de Nîmes, voici une trentaine d'années et à qui je vous prie de transmettre notre souvenir déférent et notre hommage reconnaissant. Avec un très juste bonheur d'expression, il écrivait qu'homme de lettres véritable et complet vous aviez remarquablement participé au développement culturel de l'Auvergne ».

M. Juge-Chapsal remercie M<sup>e</sup> Tailhades et prononce l'éloge de son prédécesseur.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réception à l'Académie française, le 22 Janvier 1962, M. Jean Delay s'exprima en ces termes: « L'auteur des *Caractères ou les Mœurs de ce Siècle*, le jour de son remerciement, louait vos voix d'être « toujours libres et arbitraires ». Aujourd'hui comme jadis, ces mots mesurent la gratitude d'un récipiendaire, puisqu'il sait devoir son privilège à la liberté de votre arbitrage et à elle seule. Mais qu'il lui est difficile de donner cours à son sentiment ! Trop confus, il ferait douter de votre goût; trop assuré, il ferait douter du sien; à se déclarer indigne, il manquerait de fierté, voire de conviction; à se prétendre digne, il manquerait de vergogne, voire de jugement. Voué « pour un moment », remarquait d'Alembert, « à la timidité et à la modestie » dont de plus grands ont donné l'exemple dans une Compagnie qu'illustrèrent tant de mérites et de talents, le récipiendaire est, comme disent nos philosophes de l'existence, un être en situation. Je m'aperçois que cette situation est délicate et je crains qu'il n'y paraisse. En rentrant ici, comment ne pas regretter de n'être que ce que l'on est ».

C'est profondément pénétré de ces sentiments, si éloquemment traduits, que je vous offre le tribut de ma vive reconnaissance et vous assure de la fierté que j'éprouve d'appartenir désormais à votre noble Compagnie. Je n'oublie pas, en effet, qu'elle est une des plus anciennes Académies fondées en France, puisque créée par Lettres patentes de Louis XIV le 10 Août 1682, et admise le 2 Octobre 1692 dans son alliance par l'Académie française qui décida que les députés de l'Académie de Nîmes venant dans l'Académie française « seront assis au bout de la table, et qu'ils seront reçus à l'entrée de la première salle où l'Académie s'assemble et conduits par ceux de Messieurs qu'aura commis M. le Directeur ». Protocole récemment encore respecté; marque tangible de « la cordiale et toujours fidèle confraternité » que vous témoigne l'Alma Mater.

De multiples affinités me lient à votre région nîmoise. Elle est partie intégrante du domaine de la langue d'oc, dont ma petite patrie, l'Auvergne consti-

tue la marche septentrionale; l'Auvergne félibréenne à qui Mistral a conféré les plus belles lettres de noblesse en écrivant au Félibre Michalias le 19 Janvier 1905 sa mémorable lettre-préface du recueil *Ers de lous suts*: «Votre livre c'est le Félibrige en costume averne, atteignant les cîmes du Puy-de-Dôme, et au plus haut de notre langue, chantant les joies de l'alouette et de la nature au réveil ».

Comment ne pas évoquer en cet instant mes années écoulées en pays haut provençal, où, Président du Tribunal civil de Digne, je fus initié à la langue du « Miejour » par deux Majoraux : M. Jean Gavot, et celui qui assume ici les délicates fonctions de Secrétaire Perpétuel M. Pierre Hugues, à qui me lie une amitié de trente années et au parrainage duquel je dois l'honneur de siéger parmi vous. Souffrez que je lui apporte mon tribut de gratitude émue.

Un lien plus particulier m'unit à votre pays puisqu'un de mes arrière-grands oncles par alliance, Fleury de Brunel, écuyer, seigneur de la Bruyère, fut le dernier Procureur du Roi en la Sénéchaussée et Siège présidial de Nîmes.

Quelle émotion m'étreint à l'aspect de la garrigue, la garrigue, «dénudée et vêtue de lumière, comme l'écrit M. Chauvet, hostile et attachante, avec sa franchise et ses secrets, la garrigue inexorable et tendre »; « parée d'asphodèles mystiques, du voile léger des touffes mauves du thym et de l'or des genêts. » Sur sa robe verte et grise, nette et élégante, contemptrice des saisons, des cultures rénumératrices et des profits, s'érigent çà et là les styles graciles des cyprès ou les ombelles des pins, conférant au paysage une noblesse incomparable. Invinciblement, je songe, en la contemplant, à l'Hellade que je parcourus en 1917-1918 comme combattant de l'Armée d'Orient, et je crois revenir, en dépit des souffrances endurées, au temps heureux où j'avais à peine dépassé vingt ans.

Combien je réalise que mon regretté prédécesseur, M. le Chanoine Béraud, ait étudié avec tant d'amour, de compétence et de talent l'histoire de la région où il est né, où il a vécu, où il est mort.

C'est à Saint-Gervasy, où son père, originaire de Bagnols-sur-Cèze, était régisseur des domaines du

Château, que naquit Pierre Béraud le 12 décembre 1891, à l'ombre du Puech Icard, couronné par un oratoire du XVII<sup>e</sup> siècle; et d'où l'on jouit d'une belle vue sur la garrigue, les Alpilles et le Ventoux. C'est dans son village natal que l'enfant fit ses premières études sous la direction du Curé, l'abbé Camille Chabot dont il resta l'ami et le disciple, profondément marqué par ce prêtre de grande classe, curé pendant vingt-cinq ans de Saint-Paul de Nîmes, fin lettré et membre résidant de votre Académie. Après de solides études au petit Séminaire de Beaucaire, et au grand Séminaire de Nîmes, ordonné prêtre le 18 décembre 1915, il fut successivement Vicaire à Saint-Hippolyte-du-Fort en 1916, Curé de Lédignan, de Saint-Gervais, Aumônier de l'Hôpital de Bagnols-sur-Cèze en 1943, Chapelain de la Cathédrale de Nîmes en 1936. Doyen honoraire en 1940, il se vit conférer le titre de Chanoine honoraire en 1958.

Sur le plan culturel, il fut appelé au Comité diocésain de l'Art Chrétien le 4 mai 1926. Membre correspondant de votre Académie depuis de longues années, votre vote unanime l'élut membre non résidant le 16 février 1945.

M. le Chanoine Béraud se retira du saint ministère pour raisons de santé le 30 février 1966 et se fixa dans sa maison familiale de Bagnols, où il décéda, après une longue et douloureuse maladie le 7 mars 1968, laissant la réputation d'un prêtre d'une piété et d'une moralité exemplaires, secourable aux malades, toujours prêt à aider et à reconforter ceux qui s'adressaient à lui dans leurs souffrances morales.

M. l'Abbé Béraud était Aumônier de l'Hospice de Bagnols quand M. le Chanoine de Girard de Coehorn, alors curé de Gaujac, le connut entre 1947 et 1950. «C'était, m'a-t-il écrit, un homme d'une taille plutôt très moyenne, de corpulence moyenne aussi, à l'œil vif mais au geste mesuré, un peu onctueux à la mode ecclésiastique, d'une grande finesse intellectuelle, l'esprit bon et bienveillant, non dénué de quelque malice. Il avait son logement à l'Hospice de Bagnols, un vaste et ancien pavillon, où il vivait au milieu de ses livres, de documents, de vieux registres de notaires, travaillant beaucoup, grand chercheur, consacrant tout son temps à la préparation de ses nombreux ouvrages d'histoire régionale, sauf évidemment le temps qu'il

réservait à son ministère auprès de ses malades et de ses vieillards dans cet important hospice de Bagnols où il était très aimé des pensionnaires, du personnel et des sœurs qui tenaient l'établissement. Il entretenait les meilleures relations avec le clergé de Bagnols et de la région. J'ai conservé de lui le meilleur souvenir ».

Sur sa tombe M. l'Abbé Durand s'écria au cours de l'oraison funèbre qu'il prononça « Si vous vivez, vivez pour Dieu; si vous mourez, mourez pour Dieu. Tout est là. La mort n'est pas un soir, mais une aurore. La vie n'est pas enlevée, elle est transformée ». Cette pensée de foi anima, orienta toute la vie de M. le Chanoine Béraud; elle éclaire son œuvre profane et illumine son ministère sacerdotal.

La vie doit être une marche constante, honnête, filiale, confiante vers Dieu. Cette donnée spiritualiste imprègne toute son œuvre historique. Elle en constitue la toile de fond sur laquelle s'enlèvent les événements que l'auteur relate avec une méthode ordonnée, avec clarté et agrément, dans un style élégant et alerte, ce qui pare du charme de la vie une documentation solide, fournie par des textes passés au crible d'une sévère critique.

Parmi les travaux de mon prédécesseur, deux se recommandent à notre attention par leur importance: *l'Histoire de la Ville de Bagnols-sur-Cèze et Uzès, son diocèse, son Histoire.*

Quel captivant voyage dans le passé constitue la lecture de l'Histoire de Bagnols !

Ces vestiges d'oppidum, ce dolmen, ces ossements humains, découverts dans ses parages établissent l'existence d'un habitat humain aux temps les plus reculés. Plus tard, ce terroir, riverain de la Cèze, propice à la vigne et à l'olivier et aux cultures maraîchères, attira les Celtes et les Gallo-romains qui s'y fixèrent. Bagnols (Balneolae en latin par référence aux sources sulfureuses voisines de l'Ancize) d'abord siège de la Vicaria Caxoniensis sous les Wisigoths et les Carolingiens, devint ensuite une Seigneurie partagée en paréage entre les Vicomtes de Béziers, prédécesseurs des d'Ancezune de Vénéjean, les Sabran et le Roi, qui installa en 1391 un viguier dans la ville. La Seigneurie majeure que le monarque détient est par lui concédée

au Cardinal des Ursins, puis aux Rogier-Beaufort Turenne, proches parents du Pape Clément VI, et dans la suite aux Montmorency. Les Bourbon-Condé en sont attributaires après la mort du connétable. En 1700, par suite d'achat au Roi, Armand de Bourbon, prince de Conti, devient baron en haute, moyenne et basse justice. C'est de lui que Saint-Simon nous a laissé un séduisant portrait, celui d'un prince accompli « honnête homme » au sens reçu à l'époque et dont le Chevalier de Méré nous a dépeint le modèle. Le Comte de Provence, le futur Louis XVIII, sera le dernier baron de Bagnols.

Quel cadre évocateur, malgré les injures du temps et des hommes, que celui du Bagnols actuel. Cette ceinture de boulevards, verdoyants à la belle saison, c'est l'emplacement de l'enceinte médiévale hexagonale, de ces puissants remparts, flanqués de tours massives qui défièrent les Routiers, les Tuchins et préservèrent les citadins de leurs sévices.

Au centre de la Ville, cette majestueuse Tour Canillac avec son bel appareil en bossage, les voûtes à nervures de ses salles et ses machicoulis, sommée de l'Horloge par Philippe le Bel, c'est le donjon et seul vestige du Château lequel fut rasé par ordre de Louis XIII. Elle fut longtemps le siège de l'administration municipale et de la Cour royale de justice. Cette place bordée de belles maisons aux arceaux romans, les plus beaux du Languedoc, était le forum de la Cité, formée de quatre quartiers. Dans leurs rues, comme sur l'aire centrale, s'exerçait l'activité commerciale des corps de métiers, et plus tard celles d'une manufacture de soie et de la Corporation prospère des orpailleurs, recueillant les pépites d'or, charriées par la Cèze; alors que trois hôtelleries accueillaient les voyageurs et les pèlerins.

Blasonnant « d'azur à trois cuvettes d'or deux et une, au chef chargé de trois fleurs de lys » Bagnols reçut en 1208 sa première charte de franchises, mais c'est en 1300 que fut organisée sa première administration municipale, laquelle ne prit sa forme définitive qu'en 1531 avec l'institution des quatre Consuls, plus tard honorés de la robe et du chapéron rouge, élus sur une liste de seize noms et choisis parmi les nobles, les officiers, les magistrats, avocats, commerçants.

laboureurs, médecins etc. Assistés de Conseillers, ils administraient la Ville, le plus souvent avec zèle et dévouement. Après la Réforme, consuls et conseillers furent mi-partie catholiques et protestants. En 1693, un Maire perpétuel nommé par le Roi, eut la préséance sur les Consuls. Les assemblées des habitants se tinrent tantôt dans la Tour Canillac, tantôt aux Cordeliers ou à la Grande Eglise.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le Pape Clément VI, parent des Rogier-Beaufort Turenne, seigneurs majeurs de Bagnols, concéda à ses habitants, en outre de nombreuses faveurs spirituelles, le droit de bourgeoisie romaine.

D'abord voués au Culte d'Isis et des dieux de l'Olympe, les autochtones sont christianisés dès le VI<sup>e</sup> siècle. Leur cité, siège d'un prieuré dépendant de l'Evêché d'Uzès, est dotée de plusieurs églises, mais seule est affectée au culte de nos jours Saint-Jean-Baptiste, romane à l'origine, mais restaurée en 1591. Des couvents construits par les Cordeliers, les Joséphites, les Carmes, seul demeure celui qui abrita ces derniers. édifié au XVIII<sup>e</sup> Siècle.

L'implantation de la Réforme, qui rapidement se développa dans la ville, engendra bien par la suite des vexations, des tracasseries, l'éviction des catholiques du Conseil et du Consulat où ils reprirent place, en même temps qu'ils furent rétablis dans leurs droits civiques, en conséquence de la paix d'Amboise et de celle de Longjumeau. Bien que fussent vains les essais de concorde, on assista cependant à un renouveau du catholicisme à cette époque.

A la veille de la Révolution, goûtant la douceur de vivre, les Bagnolais, de mœurs simples, restaient fidèles aux coutumes des aïeux et à l'emploi de l'idiome ancestral, *la lengo d'ou brès*.

Fatalement, les tribulations de divers ordres avaient troublé au cours des âges la tranquillité publique. Grâce au palladium que constituaient pour elle ses solides fortifications, la cité avait été épargnée par les Routiers et les grandes Compagnies au XIV<sup>e</sup> siècle.

Dans le domaine sanitaire, la peste en 1564, 1587 et 1588, la lèpre en 1590 affigèrent le pays.

Mais à côté de ces calamités on vécut dans la ville

des jours fastes : le passage du Pape Jean XXII en 1305, le séjour de Charles VII et du futur Louis XI en 1438, du Connétable de Montmorency en 1607, du Prince et de la Princesse de Conti en 1730, et de nombreux autres personnages, avec tout le cortège de réjouissances qui accompagnaient pareils événements, sans parler des festivités populaires périodiques. Il faut ajouter la venue célèbre de Pierre Bridaine, orateur sacré de talent, enfant du bourg voisin de Chusclan qui anima à Bagnols une mémorable mission en 1750.

C'est enfin à Bagnols que naquit le 26 juin 1753 le plus illustre fils de la cité, Antoine de Rivarol, satiriste mordant et fin, épigrammatiste éblouissant, puriste en littérature et en politique, ami de Pitt et de Burke qui le compara à Tacite pour son livre sur *les Grands hommes de la Révolution*; admiré pour sa traduction de *l'Enfer* de Dante par Voltaire qui le qualifia « le Français par excellence ».

Mais voici la Révolution qui va briser les cadres traditionnels et bouleverser la vie publique et privée des Français. Le particularisme local subira les effets de la tourmente, et ce qui différenciait la région sera victime de la centralisation paralysante réalisée par le nouveau système politique.

C'est d'abord sur le plan local la substitution au Consulat de la Municipalité, celle que nous connaissons à peu près de nos jours; la nationalisation et la vente des biens du Clergé, le grattage des armoiries sur les édifices, le brûlement des archives féodales. Presque tous les prêtres, religieux et religieuses, restèrent fidèles à l'Eglise. Quelques Bagnolais rejoignirent le camp royaliste de Jalès dans les Cévennes. On recruta des volontaires pour les Armées.

On spolia les églises de leurs richesses. Dès 1793 on célébra le culte du décadi dans l'Eglise Saint-Jean désaffectée. Le chômage survint, le commerce et l'industrie languirent. Ce fut la misère dans de nombreux foyers.

Le Consulat et l'Empire ramènent la paix civile et la réconciliation nationale. Prêtres et émigrés rentrent. De nombreux Bagnolais combattent glorieusement et se distinguent aux Armées.

La renaissance se poursuit sous la Restauration,

la Monarchie de Juillet et le Second Empire. Après la guerre de 1870-71, mais malheureusement troublée par les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 et leur cortège de ruines et de deuils, s'ouvre une ère ininterrompue de prospérité, marquée par l'instauration du Musée et de la Bibliothèque, par l'établissement du Chemin de fer, par de nombreux travaux édilitaires et enfin par la création de la Centrale d'énergie nucléaire de Marcoule.

Trois tours carrées érigent sur l'horizon uzétien leur majestueux profil. Synthétisant toute l'histoire de la ville par leurs puissantes structures, elles symbolisent les trois pouvoirs qui s'exercèrent en paréage sur la Seigneurie: la Tour du Roi, du XIV<sup>e</sup> siècle, couronnée de mâchicoulis, vestige du château royal; la Tour de l'Horloge du XII<sup>e</sup> siècle, donjon de l'Evêque, surmontée d'un campanile; la Tour Bermonde dominant un vaste quadrilatère fortifié, énorme donjon, haut de quarante-trois mètres, au sommet duquel flotte le flamboyant pennon rouge et or des Crussol, vicomtes, puis ducs d'Uzès.

Dés le IV<sup>e</sup> siècle, Ucetia, habitée par les Volques Arécomiques, puis par les Gallo-romains, siège d'un Evêché, a vu s'y succéder soixante-quatre prélats, dont deux, Firmin et Ferréol, furent canonisés, qui jouèrent un rôle primordial. Pasteurs d'âmes, zélés et pieux, souvent remarquables, ils furent aussi, en tant que seigneurs temporels, défenseurs de la Cité, principaux acteurs dans les événements régionaux, protecteurs de réformes sociales, protecteurs des faibles contre les abus des puissants de ce monde, grands bâtisseurs. Leur puissance temporelle, prépondérante, s'accrût jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, mais au cours de leurs luttes subséquentes avec les seigneurs et le Roi, elle déclina sans cesse jusqu'à la révolution.

Les Uzégeois, d'abord païens, devinrent chrétiens aux premiers siècles de notre ère. Eglises et monastères surgirent de terre dans le diocèse. Les moines, humanistes, furent aussi agriculteurs et défricheurs de terre, encourageant la sculpture et les arts, comblés par les largesses royales et seigneuriales, restaurateurs de la région après les incursions sarrazines et hongroises.

Le pays a passé de la mouvance des comtes de Provence à celle des Comtes de Toulouse, remplacés après la guerre albigeoise par les Rois de France, représentés sur place par un viguier.

Après la Terreur de l'an 1000, églises et moûtiers se multiplient en Uzège : on voit s'élever la fameuse Chartreuse de Valbonne, restaurée après les Guerres de religion dans le style classique. Les Evêques qui favorisèrent la Trêve de Dieu édifièrent la cathédrale Saint-Théodorit dont, seul vestige, la Tour Fénestrelle érige dans le ciel à quarante-deux mètres de haut son aérienne structure cylindrique, ajourée de cinq étages de fines et gracieuses arcades géminées.

Sous Louis VII qui confirme en faveur des Evêques le droit de battre monnaie et les favorise d'abondantes largesses, c'est l'apogée de leur puissance.

Créé sous Hugues Capet, le Consulat est confirmé en 1147, et Uzès reçoit en 1206 une charte de franchise confirmée également en 1226. On construit dans la cité un hôpital, le Pont Saint-Esprit, et partout des asiles pour les voyageurs et les pèlerins. Reconnu comme suzerain de ses terres en Uzège par Raymond VI, comte de Toulouse, l'Evêque, maintenu dans ses possessions par Philippe-Auguste, est doté des domaines, sis en son diocèse, du Comte de Toulouse par Louis VIII. Dominicains et Franciscains s'installent dans la région.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, ressortissant à la Sénéchaussée royale de Beaucaire, Uzès et ses Consuls bénéficient sous Louis VIII de la sauvegarde du Roi qui garantit à l'Evêque ses prérogatives comtales. La présence en face de ses deux viguiers de celui du Roi et des vicomtes amoindrit cependant ses droits, bien qu'il garde le privilège d'installer les Consuls et de les relever, le cas échéant, de leurs charges.

Pendant sept ans, de 1307 à 1314, à la suite de contestations soulevées par le Chapitre, le siège épiscopal reste vacant. Puis le Roi maintient à l'Evêque sa sauvegarde et son droit total de juridiction pénale, sauf l'application de la peine de mort et de la mutilation. Mais le pouvoir seigneurial du prélat décroît peu à peu au profit des Consuls en ce sens qu'il égale celui de ceux-ci et des seigneurs. Sur le plan spirituel on

délimite les prérogatives du chapitre et on réglemente le paiement de la dîme.

Lors de la Guerre de Cent ans, la puissance de ses remparts et une contribution au rachat de la paix régionale préservent Uzès des ravages des bandes armées. Mais la disette et la peste, la révolte en 1382-1383 des Tuchins, excédés par la lourdeur des impôts et notamment celui de la gabelle, désolèrent le diocèse.

A cette époque dans le domaine temporel, le pouvoir épiscopal subit une nouvelle et sérieuse amputation: une directe (droit seigneurial sur le territoire de la cité) et quelques cens sont concédés aux Consuls, de même qu'un sceau à l'effigie de Saint-Georges authentifiera les documents municipaux. Un clavaire (receveur) administrera les biens des seigneurs et les biens communaux, et un notaire enregistra les actes relatifs à la juridiction non ecclésiastique. L'Evêque doit reconnaître et sanctionner ces réformes et jurer fidélité. Mais les autres contractants prêtent serment entre ses mains.

La vie diocésaine continue normalement. A l'heure même où s'éteint en odeur de sainteté, en 1327, un de ceux qui avaient lutté pour la fin du Grand Schisme, le Cardinal Pierre de Luxembourg, on prie beaucoup pour le retour à l'Unité. En 1369, un enfant du pays, Elzéar de Sabran est canonisé.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les œuvres prospèrent dans le diocèse malgré les ravages causés par les Routiers. Les synodes diocésains travaillent au perfectionnement du Clergé.

En 1488, c'est un prélat de grande classe qui monte sur le siège épiscopal, Maugras, créateur, liturgiste et théologien, qui enseigne et corrige au cours de ses fréquentes visites pastorales. Très charitable, il est pacificateur. Insigne bienfaiteur de la Chartreuse de Valbonne, il ordonne, en 1493, l'édition d'un nouveau bréviaire et, en 1495, celle d'un nouveau missel, ces deux incunables imprimés en caractères gothiques.

La Réforme approche. Des lettres royales ordonnent la recherche des luthériens. Des entraves sont apportées à l'exercice du culte catholique: on a démoli des églises et des presbytères, on a évincé des catholiques des Conseils d'Uzès et du Pont-Saint-Esprit. Mais

Charles IX leur rend leurs biens, et autorise les protestants à bâtir des temples. En 1565, Saint Pie V dépose l'Evêque Jean de Saint-Gelais qui, avec son Chapitre a adhéré à la Réforme.

Le Conseil de Ville d'Uzès a ordonné la démolition de la Cathédrale et du Cloître romans. Plusieurs églises sont saccagées. Les biens usurpés sont vendus pour financer la lutte qu'après Condé a engagée Coligny.

Après la paix de Saint-Germain, proclamée à Uzès en août 1570, un nouvel Evêque est élu. Aucun trouble ne se produit après la Saint-Barthélemy, mais en 1570 le Chapitre doit se réfugier à Bagnols. Les désordres alternent avec des périodes de tranquillité. Le culte est normalement assuré et la Cathédrale réparée. Si l'élite est protestante, après 1599 apparaît une renaissance du catholicisme par suite de nombreuses conversions. Le Chapitre recouvre ses églises, et les dîmes et rentes spoliées sont rendues. En droit, les Consuls mi-partie catholiques et protestants, dès lors, revêtus de la robe rouge et coiffés du chaperon de même couleur, seront élus par l'Evêque qui recevra leur serment. Mais c'est seulement en 1632 que les catholiques reprendront en fait leur place au Consulat.

En 1620, l'incendie se rallume; on démolit la Cathédrale, on saccage le Cloître et l'Evêché et le Trésor, ainsi que d'autres églises d'Uzès. Cependant le service divin continue grâce à la tolérance du Consulat calviniste, qui laisse une certaine liberté de mouvement au clergé et aux religieux. C'est alors en 1629 la paix d'Alais. Les évêques Nicolas Grillet et de Grignan restaurent progressivement le culte et veillent à la préparation morale et intellectuelle des séculiers et réguliers, tandis que, avec l'accord des Réformés, on reconstruit l'Evêché, hotel de simple et haute allure, et la Cathédrale qui, restaurée suivant les normes classiques, acquiert une splendeur nouvelle.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on peut évoquer à Uzès le souvenir de Racine en contemplant la maison, toujours existante, de son oncle le Chanoine Sconin, où il résida de 1661 à 1663.

Parallèlement au progrès de la population protestante on constate un accroissement de l'élément catholique. L'instruction publique est assurée par

l'Académie d'Uzès qui confère des grades et le Collège voisin de Rivières-de-Theyrargues.

Devant l'échec des désastreuses dragonnades et malgré la réprobation de l'Assemblée du Clergé de France, Louis XIV révoque l'Edit de Nantes, ce qui provoque l'exode de nombreux bourgeois, industriels, commerçants (236), exode générateur d'une perte sensible de substance pour le royaume et qui cause à l'économie nationale un tort considérable. Les seigneurs se convertissent. Quant à l'Evêque, il observe en la conjoncture une attitude des plus libérales.

Les Réformés demeurés en Languedoc, encouragés par les émigrés, se soulèvent en avril 1703, à l'appel de Jean Cavalier. C'est la guerre des Camisards avec son cortège de meurtres, de violences, d'incendies de maisons, d'églises et de presbytères, de pillages. Ces excès continuent malgré l'arrivée de troupes régulières. Le maréchal Villars réprime les représailles du contre-maquis blanc, et, après de durs combats, oblige Cavalier à demander la paix. C'est la fin du soulèvement en 1704.

Le renouveau catholique, les restaurations se poursuivent, depuis lors. Le nouvel évêque, Poncet de la Rivière y travaille inlassablement, tout en maintenant ses droits de seigneur temporel. Cette action est continuée par son successeur, Lastic Saint-Jal avec la même constance.

Et c'est alors que prend place sur le siège épiscopal d'Uzès une personnalité de grande classe, Bonaventure Baüyin, de haute culture aussi bien dans le domaine sacré que dans celui du profane, et qui s'avère un des plus remarquables pontifes qui aient gouverné le diocèse. Hôpitaux, œuvres de charité, enseignement populaire sont réorganisés.

L'orateur prestigieux qu'est le Père Bridaine, enfant du pays obtient d'éclatants succès.

L'Evêque veille à l'amélioration au maximum du train de vie des paysans par des mesures adéquates, à la prospérité de l'industrie, et meurt après quarante-deux ans d'apostolat, regretté de tous pour sa piété et sa charité.

Son successeur, le dernier titulaire du siège, Mgr de Béthisy, s'inspirera dans son action de ses exemples. Mais après la Constitution civile du Clergé, que

la plupart des ecclésiastiques refusèrent de reconnaître, au prix pour certains de leur vie, les autres se réfugiant dans le ministère clandestin, l'Evêque, menacé dans sa sécurité doit fuir à l'étranger. C'est la disparition du diocèse quatorze fois séculaire d'Uzès.

Désormais l'antique Cité rêve à ses glorieux enfants qui y ont vu le jour: les peintres Nicolas Froment, Subleyras, Sigalon, à l'amiral Brueys; à son passé dont ses monuments, son élégante Tour Fenestrelle, son majestueux Château ducal, ses imposantes tours médiévales, ses nobles hôtels de l'époque classique évoquent éloquemment le prestige et la grandeur.

Le même souci d'érudition sûre, de probité, d'impartialité, mises en valeur par **la qualité** de la forme caractérise les autres œuvres de moindre importance publiées par M. le Chanoine Béraud, entre autres: *L'Histoire de Lédignan* (1933) où il fut curé de 1919 à 1935, et *le Tuchinat au diocèse d'Uzès* (1939).

On comprend que l'instinct investigateur de l'auteur ait été éveillé par Lédignan, ce chef-lieu de canton, capitale de la Gardonnenque fertile et verdoyante, habitée par une population laborieuse, économe, polie, serviable, adonnée aux travaux des champs et plus spécialement à la culture des céréales, de la vigne, de l'olivier, du mûrier; dont les lointains ancêtres furent les Ibères, les Ligures, les Celtes, les Gallo-romains, les Volsques. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans la région s'élevèrent églises, moûtiers et châteaux où les autochtones venaient prier et chercher protection contre routiers et gens d'armes.

Après l'implantation de la Réforme vers 1560, alors que la propriété immobilière était aux mains de l'élément protestant, une colonie de travailleurs immigrants catholiques vint s'installer dans le pays dans la seconde moitié du XVIIe siècle, mais ne put pratiquer sa religion que dans une pauvre maison et ce n'est qu'en 1687, la paix d'Alais étant intervenue en 1629, que les fidèles, l'église ayant été rasée, purent se réunir dans un sanctuaire. A ces deux-cent-quatre-vingt-dix paroissiens, Fléchier vint prodiguer en 1694 ses encouragements, les exhortant à persévérer et créant un bureau de charité.

Vers 1700, les Lédignanais menaient une existence laborieuse et tranquille, bénéficiant d'un train de vie convenable et d'un ravitaillement aussi satisfaisant que de nos jours, étant par ailleurs dotés d'un Consulat, d'un notaire et de fonctionnaires royaux. Au synode national protestant tenu dans le bourg en 1754, on pria pour la santé du Roi malade. Signe d'apaisement.

La Révolution détruisit sur les édifices les emblèmes royaux et seigneuriaux, désaffecta l'église transformée en temple de la Raison, après un pillage en règle des objets et du mobilier culturel, brûla le mobilier et particulièrement le château d'Aigremont, dont subsiste seul le gros œuvre.

Lédignan redevint paroisse en 1857 et, l'église étant devenue temple protestant, n'en recouvra une autre qu'en 1861. Le bourg jouit aujourd'hui de tous les avantages dont est gratifié un chef-lieu de canton.

Quant à l'étude de M. le Chanoine Béraud, consacrée au *Tuchinat dans le diocèse d'Uzès en 1381-1383*, c'est l'évocation de cette révolte de paysans accablés d'impôts et de contributions, et surtout exaspérés par les abus de la gabelle, subissant les sévices des hommes d'armes anglais avec lesquels pactisent certains seigneurs, alors que les bourgeois, soutiennent, parce qu'ils sont pauvres, les rebelles, cavaliers et fantassins, commandés par des capitaines et des lieutenants, tous vêtus d'une casaque blanche à cordons rouges, bottés, coiffés d'un capuchon. Ils combattent sous les plis d'étendards, aux sons de cornemuses et trompettes, étant armés de dagues, épées et arbalètes. Ils sont recrutés parmi les paysans, les indigents, les soldats licenciés; et, si parfois l'enrôlement est forcé, la jeunesse vient vers eux avec enthousiasme. L'indignation, la résistance qu'on leur oppose les portent à des violences, à des crimes, incendies, meurtres, au pillage, aux rapines, et, naturellement, à des orgies dans les tavernes et mauvais lieux. Par contre ils cherchent à libérer le sel entreposé dans les greniers de la gabelle et à le répartir dans la population. Ils s'attaquent aux châteaux des féodaux, présumés favorables aux Anglais et s'en emparent, notamment à Aiguèze, réputé imprenable, véritable réserve de blé; à Sabran, Saint-Paulet, Cornillon.

Mais les troupes régulières, réagissant avec vigueur reprennent ces châteaux. Elles répriment la révolte avec une rigueur extrême, ravageant la campagne autour de Bagnols, incendiant l'église de Saint-Gervais, transformée en forteresse, et des maisons du village. Devant la force des armes, les Tuchins s'inclinent et, au printemps de 1384, la rébellion se termine. Son excuse M. le Chanoine Béraud la trouve dans le fait avéré, que les Tuchins combattaient non pour une idée, mais pour vivre.

D'autres études ont paru sous la signature de M. le Chanoine Béraud, entre autres : une plaquette consacrée en 1935 dans les Cahiers d'Histoire et d'Archéologie à *la découverte aux environs de Lédignan d'un petit autel d'Isis*, portant une dédicace latine à cette déesse, dont les fidèles existaient dans la région de Nîmes et dans tout le pays arécomique; une étude sur *Notre-Dame de Vauvert*, parue en 1935; des comptes rendus publiés respectivement dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Nîmes (1938-39) et dans celui de l'Académie de Nîmes en 1958 sur *des fouilles à Saint-Gervais*; sur *la Restauration de l'Eglise de Saint-Gervais* et sur une *Histoire de Vénéjean*.

Après ce rapide survol de l'œuvre de M. le Chanoine Béraud, il me plaît d'évoquer un propos que me tint il y a longtemps mon cousin Louis Madelin et qu'il répéta devant l'Académie de Clermont, le recevant comme membre d'honneur le 9 Janvier 1941. L'éminent historien, peu enclin aux compliments de commande, rappela que l'Académie française s'était toujours intéressée, avec une sympathie confraternelle à l'activité des Académies de province. « C'est par leur œuvre, affirma-t-il, que se prépare la Grande Histoire. » C'est dire que mon regretté prédécesseur a par ses ouvrages apporté une pierre précieuse et solide à l'édifice de l'Histoire du Languedoc et, partant, de la grande France.

Mais un autre enseignement, capital celui-là, se dégage de l'étude non seulement de ses ouvrages mais de tous les monuments d'érudition historiques et de toutes les productions littéraires qui restituent

physionomie intellectuelle et morale des peuples depuis les anciens âges jusqu'à nos jours.

Le Chanoine Béraud, à propos des perspectives insoupçonnées qu'ouvre à l'essor de Bagnols la présence en ses parages de la Centrale d'électricité nucléaire de Marcoule, conclut ainsi son Histoire de cette ville: «Mais ce que nos concitoyens entendent conserver à tout prix c'est l'ineestimable héritage spirituel et moral de leurs vaillants aïeux. Ils pensent fort justement que ce progrès matériel seul, fût-il le plus remarquable de l'Histoire, serait peu de chose si celui de la culture et des bonnes mœurs n'allait de pair. Vieux traditionnalistes, attachés à leurs terres fertiles, aussi laborieux qu'économistes et ordonnés, ils restent fidèles aux nobles vertus de la race, comme à l'indéracinable foi de leurs ancêtres. Ils ne se laissent point griser par la puissance de l'atome, ce mythe de Prométhée, devenu réalité.»

Recevant le 9 mars M. Louis Armand sous la Coupole, le célèbre biologiste Jean Rostand exprimait éloquemment ses sentiments devant l'utilisation de l'atome. Il reconnaissait certes l'immense espoir que sa libération ouvrait à l'humanité mais aussi manifestait l'angoisse intense qui l'étreignait devant l'alternative découlant de son emploi pour des œuvres de vie ou des besognes de mort: Apocalypse en manière d'âge d'or. Les réalisations inévitables dues à la libération de l'atome, étant laissées à l'initiative de l'homme, à sa sagesse ou à sa folie, il craint «qu'il ne nous faille la payer dans notre substance.» De même que les progrès des sciences et de la technique: pollution des eaux et de l'atmosphère.

Cette technique «on lui fait grief, a observé Jean Rostand, de dépersonnaliser l'homme, de l'humilier en le faisant rivaliser avec la machine, de le dépayser en substituant un monde d'artifice au monde naturel, de le dégrader en l'invitant à croire que le progrès consiste d'abord en gains matériels. On lui reproche de créer des besoins factices, de multiplier des tentations et diversions médiocres. On dénonce avec Georges Duhamel, l'ambiguïté de ses dons, l'impureté de ses services. On gémit avec René Lafforgue, de voir s'instaurer un culte du robot qui nuit à l'épanouissement de l'âme.»

C'était aussi le sentiment de Bergson, qui devant le culte effréné de la Matière, préconisait «un supplément d'âme.»

La Technique évince de plus en plus dans l'éducation la Culture, la connaissance des disciplines classiques, intellectuelles et morales, ce legs du Passé qui est spécifique de notre civilisation, pour tout dire, la Tradition dans son véritable sens, prise non pas comme une référence sticte et rigide à des conceptions et à des usages révolus, mais comme une fidélité à un idéal, adaptant les principes hérités des aïeux aux circonstances actuelles. C'est avec le Passé joint au Présent qu'on construit l'Avenir. Ainsi l'a entendu Pascal; ainsi l'a entendu de nos jours Maurice Druon, affirmant le 7 décembre 1967 dans son discours de réception à l'Académie française, qu'en notre temps où «l'arbre humain est agité, tordu, effeuillé par une bourrasque de terreurs et de violences», les sociétés cherchent instinctivement «sève et soutien dans leurs racines»; ajoutant, en une formule frappée en médaille: «C'est dans les temps de mutation que sont précieuses les permanences, et l'homme, devant le précipice, cherche sous la main les rambardes du Passé.»

Après que la séance ait été levée à 18 heures 30, les membres de l'Académie et leurs invités présentent leurs félicitations à M. Juge-Chapsal.



SEANCE DU 20 MARS 1970

La séance est ouverte à 17 heures 15 par M. le Bâtonnier Edgar Tailhades, Président.

*Sont présents* : M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Docteur Paradis, M. le Colonel de Balincourt, M. H. de Régis, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, Mgr Homs, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. G. Abauzit, M. Claude Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, membres résidants, M. Gaston Chauvet, membre non résidant, Mlle Metge, M<sup>me</sup> Déchery, M<sup>me</sup> Martin-Guis, membres correspondants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : M. le Bâtonnier Fabre, M. le Professeur Dupont, M. Davé, M. Jean Thérond, M. Robert Lafont, M. Douël et M. Chastanier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Robert du Colombier, Procureur Général près la Cour d'Appel de Nîmes, élu membre résidant au fauteuil rendu vacant par le décès du regretté Maître Octave Hugues.

M. le Bâtonnier Edgar Tailhades souhaite la bienvenue à M. le Procureur Général R. du Colombier en ces termes :

Il était naturel, Monsieur, que vous comptiez parmi les membres de notre Académie et je me disais, en goûtant votre beau discours sur Ménard, historien de Nîmes, prononcé, voici bientôt deux ans à la rentrée solennelle de la Cour d'Appel et des Tribu-

naux, qu'il fallait que nos confrères se hâtent de procéder à votre élection.

Car, chacun, sachez-le, à la Ville comme au Palais, se plait à reconnaître en vous, l'homme de distinction, de culture, de courtoisie racée et de grand savoir qui réunit autour de lui, sans qu'il les sollicite, les précieux témoignages de l'estime et de la sympathie.

Comment, pour notre Compagnie, n'être point fière de vous avoir désormais en son sein ?

Mon propos d'accueil voudra, d'abord, — qui s'en pourrait étonner? — saluer en vous le magistrat. Procureur Général près la Cour de Nîmes depuis l'automne de 1963, vous savez allier, dans l'exercice des hautes fonctions qui vous incombent, rendues souvent fort délicates par les remous et les inquiétudes du monde en mutation où nous vivons, vous savez allier l'autorité à la mesure et la fermeté à l'humanité.

Le désir de flatterie n'a jamais habité ma pensée, mais, je n'hésite pas à dire qu'à entendre votre langage, à voir vos actes, de la façon la plus rationnelle s'impose à l'esprit une comparaison: celle qui existe entre vous et ces magistrats de prestigieuse classe que la France a connus au cours des siècles, et qui, au-dessus des passions, des modes, des engouements, des intrigues et des passions intolérables qui en étaient la détestable conséquence, ne cessaient de donner à tous l'exemple enrichissant de la conscience, de la dignité et de la sérénité de l'âme. Paris fut le lieu de vos études secondaires et supérieures. Vous y avez noué des amitiés qui vous ont accompagné le long des années. Au Collège Stanislas, vous avez acquis cet enseignement solide qui prépare non seulement aux carrières les plus enviées, mais qui est une manière de talisman pour la conduite de la vie.

Le climat familial que vous aviez connu devait vous incliner vers les disciplines du droit. A la Faculté, vous franchissez avec bonheur toutes les étapes. Et, soucieux d'avoir le bénéfice d'une formation à la fois plus poussée et plus large, vous fréquentez l'Ecole des Sciences politiques «cette antichambre obligatoire des grandes destinées» où vous obtenez avec mention le diplôme de la section administrative, la même année.

je crois, que notre estimé confrère, mon vieil ami Joachim Durand.

Vous êtes au carrefour des choix. Le Barreau va-t-il vous tenter ? Vous avez toutes les qualités qui sont requises pour y réussir. Vous êtes avocat stagiaire à Toulon, puis à Aix-en-Provence et je sais le vivant souvenir que vous avez laissé auprès des avocats du grand Barreau de Provence, quand sous le regard paternel et ravi du Bâtonnier Jourdan vous plaidez avec élégance et précision vos premières causes.

Mais, vous avez voulu que votre éloquence, si directe, sevrée de tout superflu, séduisante par sa netteté, soit uniquement au service de la Société. Reçu en 1930 au difficile concours de la Magistrature, vous voici Substitut du Procureur de la République à Digne, puis à Angoulême. Vous y recevez, à l'instant de la dernière guerre, l'ordre de mobilisation. Vous servez dans l'infanterie jusqu'au douloureux armistice de juin 1940. Revenu à votre condition civile, fidèle à votre vocation, à Douai, d'abord comme Substitut du Procureur Général, comme Avocat Général ensuite, votre talent n'a d'égal que votre compétence à résoudre les cas souvent compliqués et subtils qu'un magistrat du Parquet est appelé à connaître.

La Provence a ses vertus d'envoûtement. Vous en aviez goûté tous les sortilèges au seuil de votre carrière judiciaire. Il était fatal que vous y reveniez. Quand on a savouré le charme de la campagne aixoise et admiré les beaux hôtels de la Cité de Mirabeau où la noblesse du Grand Siècle et la grâce duXVIIème avaient trouvé leur place naturelle, la tentation est vive de les retrouver.

Vos désirs sont comblés. Avocat Général près la Cour d'Appel d'Aix, votre réputation d'orateur direct et convaincant fait de vous, au siège de l'Accusation, l'un des plus redoutables représentants du Ministère public. Ce qui est, vous en conviendrez, le plus bel hommage à offrir à celui qui a la noble charge de défendre les intérêts de la Société.

Vos mérites vous réservaient des emplois plus éclatants encore. Le poste de Procureur de la République à Marseille vous est confié en 1955. Vous l'occuperez durant huit années et vous y réussirez. Le fait

est d'autant plus flatteur qu'être le chef de l'action publique dans la grouillante Cité Phocéenne où s'em mêlent dans l'ardeur du soleil méditerranéen les activités les plus diverses, réclame les qualités les plus rares, celles que votre intelligence, votre amour du travail et votre expérience des hommes vous ont permis de posséder.

A Nîmes, vous deviez recevoir ce qui, pour un magistrat, est l'une des consécérations suprêmes. Vous êtes nommé Procureur Général près la Cour d'appel. J'ai dit (sans transgresser l'impartialité la plus stricte) la considération dont vous êtes entouré en notre ville et l'audience que vous y avez acquise par le caractère et le rayonnement de votre personnalité.

Mais, ce n'est point seulement le magistrat de haut rang que l'Académie reçoit en ce jour. C'est aussi l'homme de culture, sensible aux choses de l'esprit, à la vie de l'art, à l'enchantement de la Beauté et qui toujours a porté révérence à ceux dont la mission, par le génie, le talent et la force de la pensée est de nous inviter à être supérieurs à nous-mêmes.

La dilection que vous avez pour l'histoire, plus particulièrement celle de nos provinces vous a conduit vers des recherches et des études dont le fruit s'est épanoui en de claires et belles conférences que vous avez faites à Douai sur *le Parlement de Flandre* et où la couleur et l'élégance du style rivalisaient avec la solidité de l'érudition, *La grande pitié des Palais de Justice* fut le premier discours que vous prononçâtes, à l'occasion solennelle de la rentrée de la Cour et des Tribunaux du ressort judiciaire de Douai. J'imagine la sévérité de vos propos. Vous n'auriez pu les tenir à Nîmes, où les déficiences qui étaient à déplorer pour la bonne marche des services, peu à peu, grâce aux responsables et aux crédits obtenus commencent à disparaître, au vif contentement des magistrats, des auxiliaires de la Justice et aussi des justiciables.

Que dire, Monsieur, de votre discours sur *Ménard* ! Tous nos confrères, j'en suis sûr, l'ont écouté ou lu. Il vous a valu les éloges de tous, même des plus difficiles. Vous avez ressuscité l'un des personnages les plus illustres de la ville de Nîmes, pour lequel, avouons-le, en toute humilité, celle-ci n'a pas

eu les égards qu'elle aurait dû. Il est vrai, et c'est une sorte de revanche de l'historien sur ses compatriotes, que nul ne pourra connaître les faits et les gestes des nimois de l'antiquité jusqu'à la moitié du XVIIIème siècle sans avoir l'obligation de consulter les sept volumes de Léon Ménard qui par la rigueur de sa documentation restent, ainsi que vous l'indiquez avec justesse, comme un modèle du genre, même pour les historiens d'aujourd'hui.

A l'audience solennelle que la Cour tenait le 16 Septembre 1968, Monsieur le Premier Président Charles Bayer auquel me lie, vous le savez, une amitié fraternelle et que les années s'écoulant n'ont cessé de rajeunir, Monsieur le Premier Président, après vous avoir adressé ses compliments pour le choix de votre sujet de discours, en termes parfaits vous disait : « Avec clarté et précision, vous nous avez fait connaître l'homme, le juriste et surtout l'historien; grâce à votre don d'évocation, à votre travail d'érudition, nous l'avons suivi sur les lieux où il a vécu. Vous avez su mettre en valeur tout ce qu'il y avait de remarquable dans sa personne et dans son œuvre ». Il serait mal-séant d'ajouter à ce qui a été si pertinemment exprimé.

Je ne voudrais pas soulever un voile et pénétrer dans le refuge gardé des confidences. Vous m'autoriserez, sans doute, à piquer la curiosité de nos confrères, et, commettant une indiscretion, à leur révéler que vous vous disposez à nous conter la charmante amourette de cette jolie et accorte fille, Caroline du Colombier qui portait votre nom, comme le portait ce Préfet de l'Empire, votre trisaïeul, avec ce jeune lieutenant, mince et pâle, qui tenait garnison à Valence et dont le nom de Bonaparte et plus encore le prénom de Napoléon soulevèrent en France et dans le monde quelques émois et quelques remous.

Quelle alléchante communication en perspective ! Et le récit du pittoresque voyage du jeune magistrat qui se rend de Nîmes en Haute-Provence? Je crois aussi qu'il nous sera donné de le goûter, avec d'autant plus de joie et de profit que les pages du début, consacrées à Nîmes, seront, je le déclare sans crainte d'errer, un hymne à la beauté de notre cité et à la lumière de ses horizons.

Voyez, Monsieur, que j'avais raison d'affirmer notre impatience à vous recevoir ! Nous aurons en vous un Confrère dont nous apprécierons l'aménité et le savoir et qui nous apparaîtra comme l'authentique successeur de ce magistrat de la Restauration qui eut nom Cavalier, qui, comme vous, fut Procureur Général près la Cour d'appel de Nîmes et qui, au service de la Ville dont il fut le Maire mit toutes les ressources de sa générosité, de son dévouement, de son intelligence et qui, par l'audace de ses entreprises, demeure en notre souvenir comme l'exaltant symbole des pionniers clairvoyants et courageux.

Monsieur, soyez ici le bienvenu !

M. le Procureur Général Robert du Colombier dit son remerciement et prononce l'éloge de son prédécesseur. Il s'exprime ainsi :

Monsieur le Président d'honneur,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

Lorsque j'appris ma nomination à la tête du Parquet Général de Nîmes, je m'empressai de compléter ma documentation sur la ville où désormais j'allais vivre. Deux points me frappèrent alors, appartenant à des ordres d'idées assez différents : l'existence d'une ligne directe d'avions pour Paris me parut le signe de l'essor de votre cité promise à un bel avenir économique.

Avec quelle satisfaction plus forte encore, ai-je appris que la culture intellectuelle était toujours en l'honneur à Nîmes, grâce à l'existence et à la vitalité de l'Académie, bientôt tricentenaire, la plus ancienne des provinces et nantie du privilège d'être en quelque sorte « la petite cousine » de la grande Académie française.

Ce rapprochement insolite entre le spirituel et le pratique me parut être un symbole équilibré, tendant à prouver que l'attrait des Belles Lettres ne doit pas empêcher de s'intéresser aux réalisations techniques d'aujourd'hui.

Si je comptais bien figurer parmi les passagers des services aériens, la pensée d'appartenir à votre haute

institution ne m'effleura même pas. Je me contentai de l'admirer.

A une époque où malheureusement le concret et l'utilitaire dominant, pour ne pas dire écrasent tout, combien j'ai apprécié de voir un groupe de savants et d'érudits, maintenir et développer ce qu'une expression vieillote qualifie si bien «les choses de l'esprit».

Par les disciplines extrêmement variées qui sont les vôtres, rien de ce qui est intellectuel ne vous est étranger. Vous savez notamment montrer par l'histoire que vous êtes fidèles au passé et par les sciences mathématiques ou biologiques que vous aimez vous tourner vers le lendemain.

La centralisation excessive dont souffre notre Pays, sévit non seulement dans les secteurs administratifs, industriels ou commerciaux, mais aussi dans tous les domaines culturels. Il appartiendra donc, entre autres, aux Académies des provinces d'assumer leur rôle régional de décentralisation. Dans leur cité même, elles doivent avoir leur mot à dire, à tout le moins pour la sauvegarde du patrimoine artistique, littéraire et historique. Ainsi, après avoir défendu les arbres de l'Esplanade, ne vous vous êtes pas résolument opposés au singulier projet de déplacement du Castellum romain que M. Nadal nous a appris à ne pas qualifier de *divisorium* ? N'y aura-t-il pas aussi une position à prendre un jour sur la regrettable persistance des ruines de l'ancien théâtre si près de la Maison Carrée ? On pourrait multiplier les exemples.

Sur un plan plus vaste encore, la généralisation des congés et une certaine diminution des heures de travail, ce dont il faut se réjouir, entraînent des loisirs qu'il convient de meubler autrement qu'en avalant force kilomètres sur des routes dangereusement encombrées.

Si indispensables soient-ils, les sports ne peuvent remplir cette mission en totalité. Une tâche sociale de vulgarisation apparaît donc à toutes les sociétés savantes, dès aujourd'hui et demain plus encore. Certes, la recherche restera la base essentielle de votre activité, mais le temps paraîtra bientôt révolu où les travaux ne profitaient qu'à un cercle trop restreint de doctes spécialistes. Il faudra dans l'avenir se pencher

davantage encore vers tous, même s'ils sont plus ou moins instruits, afin de mettre à la portée de chacun le bénéfice et le charme du savoir.

A cette œuvre, vous avez bien voulu me convier, en me décernant ce titre flatteur d'académicien. N'étant même pas nîmois, me sentant un étranger, peut-être même suivant l'expression méridionale populaire « un étranger du dehors », je me demande encore quel mystérieux « dignus est intare » a emporté vos suffrages.

Il ne faut ajouter que peu de crédit à votre si éloquent Président, d'abord parce que les avocats sont très enclins à l'indulgence et ensuite parce que Me Tailhades détient l'art exquis de charmer tous ses auditoires. Cependant, je ne lui tiendrai nulle rigueur de son exagération infiniment trop bienveillante à mon égard, car notre ami commun, le Premier Président Bayer, son cher condisciple du Lycée, l'a dès mon arrivée fortement prévenu en ma faveur. Mais que votre Président me permette de lui dire toute ma gratitude pour ce nouveau témoignage d'amitié qu'il m'a prodigué aujourd'hui. Jusqu'à présent, je l'appelais selon les circonstances M. le Bâtonnier ou M. le Sénateur. Je serai dorénavant heureux de lui dire en toute cordialité : mon cher confrère.

Sans doute, je devrai chercher la cause de mon élection dans votre vieille tradition de toujours compter des magistrats dans vos rangs ? Mais déjà deux robes rouges siègent ici, sans omettre les robes noires. Peut-être, alors vous avez voulu augmenter d'une unité le chiffre de vos confrères magistrats en souvenir des si nombreux Académiciens dans le passé, membres de la Cour d'Appel et plus anciennement de la juridiction qui l'a précédée, le Présidial de Nîmes, dont le ressort s'étendait déjà sur le territoire des actuels départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche. Avignon et le Comtat Venaissin, territoires étrangers jusqu'en 1791, ne seront judiciairement rattachés à Nîmes que sous le Consulat.

A la naissance même de l'Académie, je remarque le Conseiller Charles Joseph de la Baume parmi les fondateurs. Il fut d'ailleurs le premier en date secrétaire, qu'on n'appelait pas encore perpétuel. Depuis,

vous avez constamment choisi quelques académiciens dans les divers corps judiciaires de Nîmes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque votre Compagnie put reprendre son activité, hélas! mise en léthargie par les luttes fratricides, nous trouvons en tête des rénovateurs Jean de Montval, lieutenant particulier au Présidial, nous dirions Président de Chambre. Il fut le directeur de l'Académie, terme aujourd'hui remplacé par celui de Président. La constante présence d'un groupe de juristes s'est poursuivie au fil des années sans interruption. Feuilletant incidemment l'annuaire du département du Gard, pour l'année 1863 j'ai relevé cinq noms de magistrats de la Cour impériale parmi les trente membres résidants composant l'Académie qui portera plus tard le nombre à trente-six notre effectif actuel.

Je n'aurai même pas l'originalité d'être le premier Procureur Général académicien, puisqu'au début du siècle dernier, vos devanciers avaient admis mon éminent prédécesseur, le Procureur Général près la Cour Impériale Cavalier. Le trouvant un peu trop fidèle au souvenir de l'Empereur et surtout pas assez inconditionnel, un Garde des Sceaux, le Comte Barbé-marbois, royaliste ultra le mit en 1816 d'office à la retraite, en lui décernant à titre de consolation celui de président honoraire. Mais cette mésaventure politique ne l'empêcha pas, trois ans plus tard, d'être nommé par le gouvernement royal de Louis XVIII, Maire de la Ville. Il se révéla un excellent administrateur particulièrement attaché aux problèmes de l'hygiène publique à l'époque des plus négligés. Le Mont Cavalier, dominant les harmonieux Jardins de la Fontaine, et couronné de pins plantés à son initiative, devrait conserver fidèlement son souvenir.

En dehors de cette fonction de Procureur Général, mes titres permettant de figurer parmi vous sont modestes. Le poids de quelques plaquettes à mon nom ne dépasserait guère les capacités d'un pèse-lettres.

Le goût de la petite histoire n'est qu'un moyen de se reposer des inquiétudes du Palais, ce qui n'empêche pas d'en tirer bien souvent des leçons pour l'avenir. Peut-être aussi les changements professionnels de résidence, qui tendraient à faire de nous des « déraci-

nés » au cours de nos tours de France judiciaires, m'ont-ils incité à me passionner très rapidement pour l'étude des vieilles pierres de mes cités d'adoption afin de me créer chaque fois un passé, permettant de mieux comprendre le présent.

A force de chercher, de supposer les motifs de mon élection, l'imagination a fini par s'en mêler. J'ai un peu l'impression que je suis entré dans ce vieil Hôtel de la rue Dorée, me dissimulant derrière un personnage à la taille bien prise, portant catogan, habit noir à la française, orné de manchettes de dentelles et tricorne sous le bras. Ayant remis en vedette, il y a deux ans à peine, ce Conseiller au Présidial, prestigieux historien de votre ville, je crois qu'il m'a discrètement poussé vers ce fauteuil. En réalité, vous avez voulu en quelque sorte, rendre, deux cents ans plus tard, un nouvel hommage à votre remarquable concitoyen Léon Ménard. Je crains que dans sa bienveillance votre Président n'ait reporté quelques un des mérites du grand écrivain sur son très modeste biographe occasionnel.

Même à l'ombre protectrice de Ménard, je me demande dans quel esprit, je devrais aborder l'Académie ? Avec la résolution, soyez en bien certains, essentiellement d'apprendre. Pour ce faire, je n'aurai qu'à suivre l'exemple de discrétion donné par mon regretté prédécesseur, Me Octave Hugues.

Appartenant à une vieille famille nîmoise, bien connue puisque c'est celle de votre distingué Secrétaire perpétuel, son cousin germain, Me Octave Hugues, est né en 1866 à Nîmes. Sa maison familiale, est située dans une rue portant le nom d'une célébrité bien nîmoise. Le savant polyvalent Séguier, fils d'un Conseiller au Présidial, ne fut-il pas une des gloires et un des bienfaiteurs de votre Académie ?

Elles sont essentiellement du terroir nimois les origines de la famille Hugues, car nous la savons au XIIe siècle implantée à Manduel. Profondément attachés à leur pays et animés d'un idéal chrétien, les Hugues ont toujours été prêts à servir. Ils se sont constamment dévoués à leurs concitoyens, comme consuls sous l'ancien Régime, et après la Révolution comme

conseillers municipaux ou maires. Leurs adversaires politiques reconnurent eux-mêmes leur total désintéressement.

J'en veux pour preuve ces quelques lignes extraites d'un article de journal paru en 1899, après le décès d'Eugène Hugues, le grand-père des cousins Octave et Pierre : « Nous sommes loin de partager les idées politiques du disparu, mais lorsque la mort frappe un homme de bien, lorsque cet homme a eu la main ouverte à tous les déshérités de la fortune sans distinction de nuances ou de partis, les opinions s'effacent devant les restes de ce bienfaiteur ».

Octave Hugues ne démentira pas la tradition de ses ancêtres. Après de solides études secondaires au collège Saint-Stanislas, il obtint à la Faculté de Montpellier, son diplôme de licencié en droit. Brillamment, il subit les épreuves du doctorat. Sa thèse, écrite d'une plume alerte, traitait d'un sujet de droit privé : *La clause compromissoire*. Traduisons un peu ce jargon juridique (mais quelle technique, même moderne, n'a pas son langage bien spécial, et assez hermétique aux profanes ?). Précisons donc qu'il s'agissait de l'arbitrage et plus précisément du contrat par lequel des personnes s'engagent à faire trancher par un arbitre un litige qui pourrait survenir entre elles. L'arbitrage aura même la valeur d'une décision de justice, s'il est soumis à l'approbation du Président du tribunal, rendant une ordonnance d'exequatur. Vous voyez que chez Thémis se nichent encore quelques termes latins.

Rassurez-vous, Messieurs, je ne reprendrais pas les éléments de l'ouvrage de Me Hugues, je soulignerai cependant combien ce sujet reste actuel. S'en remettre à la décision d'un arbitre, indiscutablement qualifié et librement choisi, est une méthode de simplification qu'on devrait pouvoir employer beaucoup plus souvent. Je noterai aussi, à l'actif de l'auteur, qu'il avait déjà, il y a soixante ans, perçu l'importance du droit international, car la dernière partie de son travail est consacrée à une très sérieuse étude de droit comparé avec la législation des autres nations européennes.

C'est vers la noble profession d'avocat, que va se tourner ce jeune juriste. Inscrit d'abord dans sa ville

natale, il se fit en 1912, admettre au Barreau de Paris, où il réalisera une très belle carrière. Son ardeur au travail et son sens de la recherche juridique, jointes à sa générosité de cœur, seront les garants de sa réussite. Mais deux ans plus tard, la Patrie est attaquée. Me Hugues allait servir la France dans des conditions particulièrement périlleuses. Sous-Lieutenant de réserve d'infanterie, il rejoint immédiatement son unité dans l'Est. Dès les premières batailles, son frère, sous-lieutenant d'active est tué devant Sarrebourg, à la tête de son peloton de hussards.

Lui-même, quelques jours plus tard, est sérieusement blessé à la jambe pendant le combat de Dieuze, en Moselle. Fait prisonnier, il est sommairement pansé par les Allemands. Une contre-attaque française le dégage.

Il a l'énergie de ramper jusqu'à une route où une voiture d'ambulance peut l'évacuer.

Sa belle attitude au front lui valut la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Dans l'impossibilité de reprendre du service actif, il est versé dans la Justice militaire en qualité de Commissaire du Gouvernement. En 1939, toujours prêt à remplir son devoir, Me Hugues retrouve ses galons de commandant de la justice militaire. Affecté à la 41<sup>e</sup> division d'infanterie, il sera à nouveau blessé au cours d'un bombardement aérien.

Entre les deux guerres, Me Hugues reprit son activité au Palais. Il avait d'abord reçu une excellente formation juridique auprès d'un des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, officiers ministériels qui, près de ces hautes instances, cumulent avec succès les fonctions d'Avocat et d'Avoué. Par la suite, Me Octave Hugues fut pendant très longtemps le collaborateur particulièrement efficace d'un maître du Barreau parisien, Pierre Masse, sénateur de l'Hérault et martyr de la résistance.

Malgré ses occupations professionnelles votre confrère, grand connaisseur de meubles et de tableaux anciens, ne cessa de s'intéresser aux Belles Lettres. Il participa aux travaux de l'Association littéraire du Palais de Justice, dont il fit partie l'un des premiers.

En dépit des attraits de la capitale, Me Hugues, comme la plupart des Nimois, ne pouvait longtemps

vivre trop loin de la Tour Magne. Aussi, après la dernière guerre, quand sonna pour lui l'heure d'une possibilité de retraite, il obtint l'honorariat et revint seul, car il était resté célibataire, vivre dans la maison familiale de la rue Séguier.

Trop actif pour rester inoccupé, il accepta le simple emploi de Secrétaire de la Présidence du Tribunal de Commerce. C'est ainsi au Palais que j'eus l'occasion de le connaître et de découvrir sa haute valeur morale et intellectuelle, car, en raison de sa modestie, il les cachait sous une réserve de parfaite urbanité. Sa science juridique et sa connaissance des affaires lui permirent de rendre les plus grands services à la juridiction commerciale, où il fut particulièrement apprécié par le Président et par tous les magistrats consulaires. Il a contribué pour beaucoup à l'excellent renom dont bénéficie à juste titre notre Tribunal de Commerce. Cette tâche, il l'accomplissait à sa manière, c'est à dire avec tact et discrétion. Le terme d'effacement serait peut être plus juste. Telle fut sa façon de servir encore le bien public jusqu'à la fin de sa vie.

Un aussi fin lettré, grand amateur du passé, avait sa place toute désignée dans votre Académie. Vous l'avez appelé pour succéder à un autre juriste, le bâtonnier des Guerrois, dont la forte personnalité n'est pas oubliée, et moins encore à l'Académie à laquelle il fut si profondément attaché.

Le 22 octobre 1965, dans sa réponse au charmant discours de M. Seston, président en exercice, Me Octave Hugues sut magistralement camper le dynamisme du bâtonnier des Guerrois, dont il trouvait que le nom sonnait comme un appel de la Chevalerie d'antan. Vous voyez, Messieurs, quelle difficulté pour moi d'occuper ce siège après de si brillants prédécesseurs.

Fut également très remarquée par la suite une communication de M<sup>e</sup> Hugues sur son «patron» Me Masse qu'il avait secondé plus de vingt ans. Il y révéla la délicatesse de ses sentiments, et son sens élevé de la justice. Mais l'âge avancé et la santé de votre confrère ne lui permirent pas de vous apporter autant qu'il aurait voulu. La fin de sa vie approchait.

Le 19 mars 1969, il s'éteignit à l'âge de 82 ans; l'Académie perdait un de ses fervents.

Lors de ses obsèques, à l'issue de la cérémonie religieuse, après le discours du Bâtonnier Fontaine au nom du Barreau nimois, les Académiciens adressèrent à leur confrère un ultime adieu. Comment ne pas se souvenir des paroles si élevées prononcées par votre Vice-Président le Pasteur Brunel sur le parvis de l'église Saint-Baudile, :

« C'est dans la foi et l'espérance que nous remettons à Dieu notre frère qui s'est efforcé de le servir dans l'humilité et dans l'obéissance ».

Servir avec désintéressement et sans contestation, voilà une devise qui, sans doute, n'est guère de mode, mais qui fut cependant celle de Me Octave Hugues. Elle pourrait d'ailleurs, soit dit en passant, être utilement rappelée à quelques-uns de nos contemporains dans une époque où l'excès de verbalisme dissimule trop souvent un manque total de générosité.

Mais ce sens du service, ce désintéressement, ornés au surplus d'une charmante courtoisie, je les ai retrouvés, Messieurs, chez tous ceux d'entre vous que j'ai eu le grand plaisir de voir à l'occasion de mes trente-quatre visites traditionnelles de remerciements.

Mes conversations avec plusieurs d'entre vous, très distingués Maîtres de l'Enseignement, m'ont remis en mémoire leur prédécesseurs bien lointains, sous le ciel parisien, les vieux professeurs de ma jeunesse dans mon collège Stanislas (tout court celui-là) qui ont eu le mérite de nous faire découvrir pour toujours les charmes bénéfiques de l'histoire et de la littérature. A une période, où les universitaires d'autrefois, pour ne parler que de ceux-là, sont si facilement critiqués, vous permettrez qu'en cet instant, j'ai pour eux un souvenir de vive reconnaissance.

Aux membres de l'Académie, retenus aujourd'hui par la maladie, j'adresse une pensée toute spéciale. Je songe notamment à votre doyen, Monsieur le Bâtonnier Fabre qui, de sa retraite de Serre-Cavalier, regrette de n'être à vos côtés aujourd'hui. Il m'a prié de vous rappeler toute l'amitié qu'il vous porte.

Bien qu'un Procureur, même s'il est Général, soit plutôt appelé à recueillir des aveux, voire à en provo-

quer, je dois cependant vous en livrer un. Au cours de l'exposition sur *Ménard et le Présidial de Nîmes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, que j'avais organisée avec Me Roger dans le Palais de Justice, me fut réservée la charge délicate de commenter la visite destinée aux membres de l'Académie, tous infiniment plus savants que moi. J'étais des plus soucieux, je le reconnais volontiers. Pour reprendre une expression familière, dont Mgr Homs, spécialiste de l'explication des locutions pittoresques, connaît certainement l'origine, mais que j'ignore totalement, j'étais « dans mes petits souliers ».

Si mon inquiétude s'augmenta devant la science historique de certains de mes interlocuteurs, leur bienveillance me rassura pleinement. C'est donc aujourd'hui avec une beaucoup plus grande tranquillité d'esprit que je tiens mes premiers propos dans cette assemblée que je puis maintenant appeler notre Académie.

Je sais quelle cordialité j'y trouverai. Mais en échange, que vous y apporterez-vous ?

A peine du droit, car il est généralement fort rébarbatif ou trop triste : les litiges entre les hommes sont souvent bien décevants.

A vrai dire, beaucoup plus amateur que vraiment disciple de Clio, je n'aurai que bien peu à vous présenter. Toutefois, dans la mesure où les devoirs exigeants de ma charge le permettront, comptez, mes chers confrères, sur mon assiduité et sur mon dévouement qui seront l'expression de mes remerciements renouvelés pour le grand honneur dont vous m'avez comblé.

Monsieur le Préfet, recevez un très vif merci pour être venu à cette réception, malgré vos si absorbantes occupations.

En terminant, car il ne me faudrait pas abuser de votre aimable attention, oserais-je paraphraser à votre intention le serment de la magistrature, en modifiant légèrement la formule consacrée :

« Je m'efforcerai de me conduire en tout comme un digne et loyal académicien ».

M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'Honneur statuaire de la Compagnie, qui avait tenu à honorer

de sa présence la séance de réception de M. Robert du Colombier, prend la parole et complimente le nouvel académicien.

La séance est levée à 18 heures 30; M. le Procureur Général du Colombier reçoit, dans la salle de Lordat, les félicitations des membres de l'Académie et des nombreuses personnalités présentes.



# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

# L'ACADÉMIE DE NIMES

---

**2<sup>me</sup> Trimestre 1970**

---

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1970

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

SEANCE DU 10 AVRIL 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M<sup>e</sup> Edgar Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, Mgr Homs, M. Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le D<sup>r</sup> Drouot, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Aumérès, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Gaston Chauvet, membre non résidant ; M. Vielzeuf, membre correspondant et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Bâtonnier Fabre, M. le Professeur Dupont, M. Dave, M. Frainaud, M. Douël.

Le Président fait part à l'Académie du décès de M. Germain, de Montpellier, membre correspondant, ainsi que de celui de M<sup>me</sup> Lafont, mère de M. Robert Lafont, membre résidant, et associe la Compagnie à la douleur des familles en deuil.

Puis, avant de donner la parole au Secrétaire Perpétuel, il le félicite de sa récente nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Secrétaire Perpétuel remercie le Président de ses félicitations, puis il lit le procès-verbal de la précédente séance.

Ce procès-verbal est adopté.

Le Secrétaire Perpétuel donne alors diverses informations.

— La SO.CO.TEC. organisme agréé pour l'application des règles du bureau Sécuritas, a présenté son rapport sur l'état de la salle des séances. M. Nadal, M. Bernardy et le Secrétaire Perpétuel commentent ce rapport.

— Le sujet du Concours annuel 1970 sera prochainement choisi par la commission du Concours.

— Plusieurs ouvrages ont été offerts à l'Académie par leurs auteurs; ce sont :

*François Perroux* — Aliénation et société industrielle. Paris - Gallimard - 1970 - 189 p. ;

*Roger Berger* — La Nécrologie de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras (1194 - 1361) - Arras - 1970 - 158 p. ;

*Victor Lassalle* — Un chapiteau roman décoré de scènes de l'enfance du Christ, au Musée archéologique de Nîmes - Paris - La Revue du Louvre - 1970 - 8 p.

M. le Dr Edouard Drouot lit une communication sur *l'évolution des styles dans l'art pariétal paléolithique*.

En voici le résumé :

Dès le paléolithique inférieur, on peut déceler dans certain outils de pierre l'attirance innée de l'homme pour le beau. Mais il a fallu attendre le paléolithique supérieur pour que l'homme devienne capable de reproduire certaines images auxquelles il attribuait de l'importance. Les premières figures se lisent d'abord sur de petits blocs de pierre. Tels furent les débuts de l'art, mais aussi le premier langage écrit, sans doute aussi, l'une des premières expressions religieuses. Un peu plus tard, c'est sur les parois de certaines carrières privilégiées, véritables sanctuaires, que l'homme peint ou grave des figures de plus en plus élaborées.

C'est l'abbé Breuil, savant et artiste consommé, qui a conduit les premières études importantes du plus ancien art connu. En un demi-siècle de travail acharné, il nous a légué un relevé fidèle de la plupart des grottes ornées classiques. Pour lui, l'évolution de l'art rupestre s'établit en deux cycles, l'un plus ar-

chaïque, le cycle aurignaco-périgordien, l'autre plus évolué, le cycle solutréo-magdalénien. Dans notre région, l'auteur a participé à des travaux récents qui ont mis en lumière, dans le canyon de l'Ardèche, l'importance de la période solutréenne.

Le plus important travail d'ensemble de ces dernières années est celui du Professeur Leroi-Gouhan, portant sur la totalité des grottes ornées connues en France. La photographie en couleurs a été largement et brillamment utilisée dans son ouvrage, fruit d'un travail d'équipe.

La masse énorme des autres renseignements recueillis, traités suivant la méthode statistique, a abouti à un important fichier de cartes perforées. Son utilisation a permis au Professeur Leroi-Gouhan de présenter une théorie visant à l'interprétation de l'art paléolithique dont les motivations demeurent, malgré tout, encore mystérieuses.

Une présentation de photographies illustre cette communication.

La séance a été levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 24 AVRIL 1970

La séance est ouverte à 17 heures par Me Edgar Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, Mgr Homs, M<sup>e</sup> Roger, M. Claude Escholier, M. le Président Panet, M. Roger Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidents ; M. Gaston Chauvet, membre non résident, M<sup>lle</sup> Metge et M<sup>me</sup> Martin-Guis, membres correspondants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Bâtonnier Fabre, M. Davé, M. Bernardy, M. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. le Dr Drouot, M. Frainaud, M. Douël, M. Sablou.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Félix Villeneuve élu par l'Académie en qualité de membre résident au fauteuil rendu vacant par le décès de M. Henri Barnouin, prend séance.

M<sup>e</sup> Edgar Tailhades l'accueille par le discours suivant :

Monsieur,  
Je crois qu'il eût été, en tous points, préférable que les circonstances aient permis que vous soyez reçu à

l'Académie par mon prédécesseur et ami, M. le président Théron, orfèvre dans les matières qui sont votre spécialité, possédant beaucoup de secrets du monde des sciences naturelles où vous évoluez avec maîtrise ; il vous eût dit avec pertinence et compétence les mots qui eussent convenus.

Vous me voyez un peu empêtré, mal à l'aise, conscient de ne pouvoir exprimer ce qui devrait l'être pour que soit rempli, non pas avec l'aisance dont je suis sevré, mais simplement avec une honnête correction, le rôle qui m'est imparti.

Sachez (je vous en fais l'aveu) que cette inaptitude à parler des choses de votre discipline et la gêne que j'éprouve à rappeler à nos confrères tout ce que représente l'homme de science que vous êtes ne traduisent, en réalité, que mon admiration pour vous qui avez dans le domaine où votre intelligence, votre volonté et vos préférences vous ont conduit, réussi avec tant de bonheur. Et puis, pourquoi le taire ?

Vos études, vos travaux, votre œuvre, votre enseignement ont pour moi cette vertu précieuse et mystérieuse qu'offrent les terres inconnues et lointaines où l'on a la certitude qu'on ne pénétrera jamais.

Vous êtes fils d'Aigues-Mortes où le prestige de l'histoire rejoint la beauté des paysages. Votre enfance s'y est déroulée, et vous y avez connu la joie des premières amitiés ; mais, c'est Nîmes qui vous a formé. Votre père qui vit encore auprès de vous, dans son grand âge, et dont je me rappelle la silhouette au temps où il était l'ami d'Hubert Rouger qui fut des nôtres et dont le souvenir demeure vivant dans la cité, votre père, rue de l'Aspic, y exerçait le métier de boulanger ; dans sa boutique, il ne composait point des vers comme Jean Reboul, mais, il vous y a appris les exigences du travail, le goût des choses bien faites, la saveur du bon sens, la valeur de l'équilibre. Et tout cela vous a accompagné dans la vie pour la bien remplir et y accomplir les tâches vers lesquelles vous avaient poussé vos inclinations.

Vais-je énumérer vos titres universitaires ? Etudiant à la Faculté des Sciences de Montpellier en 1932, vous y obtenez en 1935 votre licence avec sept certificats et, en 1936, votre diplôme d'Etudes Supérieures.

Après avoir assuré les fonctions d'assistant en biologie animale, chargé de travaux pratiques à la Faculté et celles d'attaché des recherches à la station Biologique de Sète, vous franchissez le cap redouté de l'agrégation des sciences naturelles qui vous ouvre les portes du Lycée de Garçons de Nîmes pour y occuper une chaire de Professeur.

Votre nomination au Lycée de garçons intervient la même année que celle de Mme Villeneuve au Lycée de jeunes Filles de l'Avenue Feuchères où, docteur ès sciences, elle dispensera un enseignement de la même qualité que la vôtre. Et, j'imagine, sans qu'il soit possible de m'accuser d'intrusion indiscrete, le foyer que vous avez su créer où à la tendresse des sentiments se mêle le même exaltant amour pour les impératifs intellectuels que vous avez vous-mêmes choisis.

Vous étiez âgé de 23 ans à peine que, déjà, vos communications à l'Académie des Sciences étaient remarquées, et celle que vous fîtes en 1935 au 69<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes à Montpellier vous valut (et c'était justice) les remarques les plus flatteuses de l'a-réopage érudit qui vous écouta.

Que dire de vos ouvrages destinés aux élèves de nos Lycées et Collèges ? j'ai eu occasion d'en parler avec de nombreux enseignants de notre ville, de notre région et de Paris. Tous m'on dit qu'ils étaient un modèle du genre et que la clarté de votre texte n'avait d'égale que votre savoir.

Il n'est donc pas étonnant qu'à l'étranger, en Angleterre, en Espagne au Mexique, aux Etats-Unis, au Canada, en Amérique Latine, ils aient été largement diffusés et appréciés, et cela au profit du génie français et de son rayonnement.

Je n'ignore point en quelle estime vous tiennent vos pareils.

C'est dire combien nos confrères et moi-même sommes heureux de vous accueillir dans cette Académie de Nîmes où l'éclectisme est de règle, et qui s'est toujours targuée, dans l'indépendance de son esprit, de réunir des membres qui se veulent avant tout les serviteurs fervents de la conscience et du savoir.

M. Félix Villeneuve prononce son remerciement et fait l'éloge de son prédécesseur.

Monsieur le Président, Messieurs,

C'est un grand honneur, que j'apprécie avec beaucoup d'émotion, d'être invité par la très vénérable et très savante Académie de Nîmes, à prendre place aujourd'hui dans cette salle et à siéger parmi vous.

A quelques années de la fin d'une carrière consacrée presque entièrement au service de la jeunesse nîmoise, c'est un couronnement de choix qui honore un gardois d'origine car il émane de personnalités nîmoises réputées par leurs travaux et leur prestige.

C'est un hommage aussi de cette ville à laquelle je suis très attaché, ville agréable et vivante et où soufflait déjà l'esprit à une époque très lointaine où, précoce cité de notre Occitanie, elle exposait déjà sa gloire au fronton de ses temples et confiait à l'éternité de la blanche pierre de Provence les premières manifestations de son génie.

Pour un biologiste c'est un sujet de très grande satisfaction, accompagné d'un peu de surprise, de se trouver dans cette Académie créée par le Roi pour « maintenir la langue de Versailles et la parler comme nos ancêtre parlaient la langue de Rome ».

Certes les scientifiques de ma spécialité, ont sans doute la réputation de manier plus facilement le scalpel et le microscope que de jouer avec les subtilités de la langue du grand siècle. Cependant, c'est reconnaître dans cette circonstance que la Biologie, science de la Vie au service de l'homme, est honorée dans cette illustre compagnie, qui lui reconnaît ainsi le droit de figurer dignement parmi les autres disciplines de l'esprit, à une époque où se posent déjà l'angoissant problème de l'avenir de l'espèce humaine et la grande question de la signification de la Vie.

Ma présence ici aujourd'hui n'en est qu'une confirmation, puisque la Biologie avait l'honneur d'être déjà représentée dans cette assemblée par d'autres éminentes personnalités nîmoises qui justifiaient déjà à elles seules l'hommage rendu à cette discipline scientifique.

On a fait état, aussi de ma qualité d'auteur d'ou-

vrages scientifiques. Il est vrai, qu'en plus de quelques publications de recherches zoologiques, j'ai collaboré et je collabore encore à la rédaction et à l'illustration d'ouvrages destinés à l'enseignement en France et à l'étranger. Cependant, en une si brillante compagnie et pour rétablir une comparaison équitable dans l'échelle des valeurs, il faut bien avouer que ce modeste travail procède surtout d'une transmission d'une génération à l'autre d'un certain patrimoine de connaissances scientifiques, plus ou moins bien enveloppées, mises à jour, mais qui restent essentiellement périssables; très justement ce travail n'apporte à son auteur ni le mérite, ni l'éclat de la création littéraire ou artistique.

Peut-être a-t-on voulu aussi, par l'intermédiaire de l'un de ses plus anciens professeurs encore en activité, honorer le lycée Daudet et avec lui le prestigieux passé universitaire qu'il représente dans notre ville.

Cependant j'ai le plaisir et l'honneur de retrouver parmi vous des universitaires qui ont été pour moi, soit des administrateurs éminents et regrettés, soit des collègues et amis que l'avantage de l'âge ou quelque miraculeux don de prémonition, ont conduit à poursuivre ailleurs une activité intellectuelle féconde, dans le calme et la sérénité.

Je suis certain que ma présence ici aujourd'hui est le témoignage d'une affectueuse amitié dont je ressens tout le prix.

Enfin, j'ose l'avouer, je serais très touché, si ma présence ici constituait, de la part de toutes les personnalités de l'Académie, un témoignage de confiance envers l'Enseignement.

Nous traversons une période pleine d'agitation et de tumulte, dans une société qui cherche difficilement une voie nouvelle dans l'accomplissement de son destin. Cette mutation qui s'annonce et dont nous ignorons encore l'aboutissement, se traduit par des inquiétudes, des contestations, des désordres. L'enseignement s'y comporte comme un révélateur d'une particulière sensibilité. Il y avait été préparé sans doute par une longue suite d'incompréhensions, de promes-

ses non tenues, de dédains et peut-être même d'abandons.

Aussi le monde universitaire est très troublé, si troublé qu'il en oublie parfois son traditionnel esprit d'équilibre, de tolérance même et qu'il lui arrive de devenir dur et indifférent à la peine de ceux qui s'accrochent encore à l'espoir et à la raison.

Certes, l'enseignement se devrait de se considérer comme une fonction très élevée puisqu'elle nécessite cet art particulier par lequel on transmet à de plus jeunes les vérités nécessaires à la formation intellectuelle de l'homme. Cependant la liberté de l'enseignement ne peut-être un droit souverain exercé par chaque citoyen suivant ses caprices et ses tendances à moins que ce ne soit dans ces circonstances exceptionnelles où le droit social est contraint d'abdiquer pour faire place à la logique de l'anarchie.

Mais de tous ces événements qui ont affecté l'enseignement il serait prématuré pour l'opinion d'en tirer des conclusions définitives, car il serait vain et contraire aux lois de la vie qu'une nation se séparât de sa jeunesse et de ceux qui ont pour mission de la guider et de l'instruire.

Je serais très touché si ma présence ici aujourd'hui pouvait être interprétée comme un témoignage de cette confiance que je sollicite en toute humilité pour cette profession que je me suis efforcé de bien servir et de défendre.

Lors de sa réception à l'Académie des Sciences le célèbre naturaliste Buffon s'exprimait ainsi : « la louange réciproque nécessairement exagérée n'offre-t-elle pas un commerce suspect entre particuliers et peu digne d'une compagnie dans laquelle il doit suffire d'être admis pour être assez loué ».

Les louanges que la tradition me demande de prononcer aujourd'hui, et j'en remercie la providence, ne seront point l'effet d'un complaisant usage mais certainement un hommage rendu au service de la vérité.

Je suis d'autant plus touché par votre invitation que je dois succéder dans votre Compagnie à une personnalité très marquante.

L'Académie de Nîmes s'est toujours honorée de compter parmi elle des membres de la Magistrature.

Avec Monsieur Barnouin qu'elle élisait le 5 février 1954 et qu'elle accueillait ici le 23 avril de cette même année, elle poursuivait cette tradition par le choix d'un homme qui venait continuer ici la haute lignée des magistrats de l'Académie.

J'éprouve dans cette circonstance, l'amère certitude de constater combien il est difficile et prétentieux pour quelqu'un qui n'a pas eu la chance de connaître cette personnalité de devoir ici, devant vous qui l'avez bien connue, retracer les grandes lignes de sa vie d'Académicien et de Magistrat.

N'ayant pas éprouvé, comme vous, à son contact, cette chaleur humaine et ce rayonnement qui constituent les échanges essentiels de l'amitié et de la collaboration intellectuelle, je ne peux essayer de ranimer ici son souvenir que par l'utilisation de textes, de travaux, et aussi de tous les chaleureux témoignages que vous avez bien voulu m'apporter, unanimement, mais qui ne seront jamais pour moi, que quelques reflets épars d'une existence que je devine cependant bien remplie, faite de travail, d'intelligence et de courage.

Monsieur Barnouin naquit en Algérie en 1887. Son père occupant dans ce pays les fonctions de Magistrat, il y vécut jusqu'à l'âge de 14 ans. Etant aussi de souche gardoise, lorsque le hasard des nominations le ramena plus tard dans notre région, il put renouer avec ses attaches familiales et revenir au village de Sauzet qu'il aimait tant et où il est tant regretté. La ville de Nîmes devint ainsi sa nouvelle patrie à qui il accorda dès lors toutes ses activités d'érudit et de Magistrat.

Depuis sa réception à l'Académie jusqu'au 17 janvier 1966, date à laquelle il fut brutalement enlevé à sa famille et à ses amis, il consacra beaucoup de travaux à ses activités d'Académicien.

En hommage à sa mémoire, Monsieur Nadal, qui eut le triste devoir de lui adresser un dernier adieu au nom de l'Académie, s'exprimait ainsi :

« Vous avez sans solution de continuité été l'un des membres les plus actifs de notre compagnie, par votre assiduité aux séances et par votre fonction de bibliothécaire-archiviste dont vous vous acquittiez avec

tant d'amour. Au début de l'année écoulée vous avez accepté de bonne grâce de remplir en même temps par intérim, la charge de Secrétaire Perpétuel et cela jusqu'à la dernière semaine en cours ».

Pour honorer sa mémoire, le 13 mai 1966 l'Académie décidait de donner le nom d'Henri Barnouin à l'une des salles de son hôtel.

Le biologiste n'aura pas l'outrecuidance de prétendre analyser les nombreuses communications qu'il fit à l'Académie en qualité de juriste et d'historien; mais j'ai étudié tous ses travaux avec un intérêt grandissant et en éprouvant ce plaisir particulier que procure la lecture d'un texte où l'on trouve à chaque ligne les preuves d'une très grande érudition servie par un style précis et agréable et où l'auteur, dominant sa spécialité, sait vous faire goûter jusqu'à l'ironie de l'Histoire.

Lors de son discours de réception, Monsieur Barnouin adressa, avec beaucoup d'élégance dans l'expression, un hommage à son prédécesseur, Monsieur Henri Beauquier, qui fut un personnage considérable et une haute figure nimoise.

En ces temps heureux où l'activité de l'esprit ne connaissait pas encore les entraves et l'usure de la spécialisation actuelle, une telle personnalité pouvait concilier de nombreuses activités. Et pour n'en citer que quelques-unes, je rappellerai que Monsieur Henri Beauquier était alors Président de l'Académie, correspondant du Petit Méridional, Adjoint au Maire de Nîmes, Conservateur du Musée du Vieux Nîmes, créateur de l'École antique, spécialiste en numismatique et en histoire romaine, écrivain littéraire, et probablement j'en oublie.

Au cours de son éloge Monsieur Barnouin a su retracer la vie de ce personnage nimois dans un contexte historique régional et national, avec toute la science et la précision de l'historien, mais aussi avec une très grande sensibilité à l'ambiance nimoise de cette époque que j'avais bien ressentie dans ma jeunesse et que j'ai retrouvée dans ce texte avec beaucoup de plaisir.

Très intéressé par l'histoire de la ville de Nîmes,

Monsieur Henri Barnouin, le 1er mai 1963, adressait une communication à l'Académie sur « La controverse entre Auguste Pellet et Jean Aimé François Perrot au sujet de l'inscription de la Maison carrée ».

Auguste Pellet, né à Nîmes en 1785, s'était acquis une flatteuse réputation d'archéologue spécialiste des monuments romains, dans le monde savant de son époque. Il fut membre de l'Académie de Nîmes pendant plus de trente ans et assura les fonctions d'Inspecteur des monuments historiques en France.

Jean Aimé François Perrot, ancien soldat de l'Empire, après avoir été garde champêtre de la commune de Ners, occupait le poste de concierge à la Maison carrée, aux appointements de 25 francs par mois. Dans cet emploi, les vieilles pierres l'inspirant sans doute, il s'intéressa à l'archéologie et acquit une certaine compétence dans l'épigraphie et la numismatique.

Ces deux personnages aussi éloignés l'un de l'autre par la stratification sociale de cette époque, que le Cambrien peut l'être du Pliocène supérieur par la stratification géologique, devaient cependant, par une certaine malice du destin, se rencontrer un jour sur le dangereux terrain de l'histoire romaine. Il devait en résulter, pendant des années, une controverse qui devait dégénérer en une lutte peu courtoise.

Perrot, dans ses écrits, car il éditait, attaquait vivement Auguste Pellet :

« Nous ne sommes pas inspecteur des monuments historiques, ni chevalier de la légion d'honneur, ni membre du conseil municipal, pas même membre de l'Académie, et nous ne sommes rien auprès de vous, nous ne pesons même pas 20 grammes dans la balance et pourtant nous vous entraînons dans le plateau ».

Lui même était comparé par Auguste Pellet : « au singe de la fable qui a oublié d'allumer sa lanterne ».

Comme il fallait logiquement s'y attendre, ce fut le pot de terre qui tomba en morceaux, et le 20 novembre 1842 Perrot fut révoqué de ses fonctions de concierge de la Maison carrée.

Quelle était donc la cause de cette étrange controverse qui finit mal pour Perrot ?

Il s'agissait de l'interprétation que l'on pouvait donner des quelques 200 trous creusés sur la frise de la Maison carrée. On supposait qu'ils avaient servi autrefois de logements à des crampons soutenant certaines lettres. En fait le désaccord se limitait essentiellement à deux trous. Auguste Pellet admettait comme certains que l'un des deux avait dû autrefois supporter la lettre L et l'autre la lettre M et il en déduisait que la Maison carrée avait été dédiée à deux princes de la jeunesse : Lucius Caesar et Marcus Caesar ce qui permettait de dater notre monument vers l'année 152 de notre ère.

Perrot, au contraire, dont les fonctions devaient lui laisser tout le temps pour examiner attentivement ces deux trous, avait acquis la conviction que si le premier devait effectivement correspondre à la lettre L, par contre, jamais le second ne pouvait avoir supporté la lettre M; et comme il fallait bien remplacer cette lettre par une autre il reprenait à son compte une théorie plus ancienne de Séguier et il prétendait que la seconde lettre était un C. Marcus Caesar était donc remplacé par Caius Caesar ce qui vieillissait notre monument et le datait vers l'an 2 de notre ère.

Il devait appartenir plus tard à un illustre nîmois, Monsieur Espérandieu, membre de l'Institut, de terminer cette polémique sur « ces deux trous qui ont fait passer bien des nuits blanches aux savants de la contrée » comme il l'écrivait avec malice, et il affirmait lui même que la construction de ce monument était relative à Marcus Agrippa ce qui le datait provisoirement de l'an 20 à l'an 12 avant notre ère.

Pour la fin de cette histoire je citerai deux phrases : d'abord une de Perrot : « les hommes les plus spirituels de notre siècle ont presque tous faibli quand ils ont voulu parler d'archéologie » ; et celle de Monsieur Barnouin. « Il est curieux de voir, une fois de plus, combien les archéologues sont susceptibles quand on combat les théories qu'ils croient vraies ».

Enfin qu'il soit permis au scientifique d'exprimer à la fois son admiration et son étonnement sur l'emploi des méthodes hardiment déductives qui furent

utilisées pour dater notre célèbre monument Nîmois.

Déjà, lors de son discours de réception à l'Académie, Monsieur Barnouin prononçait ces paroles :

« Dans notre région privilégiée où l'homme a vécu depuis des millénaires, et où les traces de son passage se montrent abondamment pour peu qu'on les recherche, la Préhistoire et l'Histoire deviennent vite, pour peu qu'on s'y adonne, une passion exclusive ».

Cette passion il devait la confirmer encore par une étude exposée à l'Académie, le 15 février 1957, sur : « Les bornes miliaires 9 et 10 de la voie domitienne ».

Le 18 novembre 1956 Monsieur Barnouin suivait la route nationale de Nîmes à Beaucaire, et arrivé au niveau du mas Théraube, il poursuivait son trajet en direction de Beaucaire en empruntant un modeste chemin de terre envahi par l'herbe.

C'est ce qui reste aujourd'hui de la voie Domitienne qui de Beaucaire se dirigeait vers Nîmes en ligne droite et se poursuivait ensuite jusqu'à Narbonne. Le long de ce chemin Monsieur Barnouin découvrait, couché dans un champ, un gros monolithe de plus de 3 mètres de longueur; c'était là la borne miliaire n° 9 qu'il recherchait et qu'il découvrait déplacée par l'homme et dégradée par le temps. Cette borne miliaire, rapportée à Tibère était connue autrefois par les gens de Jonquières et de Redessan qui l'appelaient la « Piera di Novio » (pierre des mariés). Elle avait été utilisée après la Révolution comme limite entre ces deux communes et les habitants de Jonquières, qui n'avaient pas de notaire dans leur village, s'avançaient jusqu'à cette pierre pour signer le contrat de mariage devant le notaire de Redessan, qui ne pouvait dépasser cette limite.

Poursuivant ses recherches Monsieur Barnouin découvrait à 1500 mètres de là, toujours en place au nord de la voie romaine, la borne miliaire n° 10 attribuée à Auguste et présentant encore quelques caractères assez lisibles.

Dans sa communication, Monsieur Barnouin ajoutait, à propos de cette borne d'Auguste :

« Son apparition, je dois l'avouer, a été pour moi, curieux du passé, très émouvante. Le chemin que je

parcourais avait été suivi par les légions de Rome ; les Barbares l'avaient également suivi et maintenant on n'y aperçoit plus que quelques laboureurs ou de rares bergers ».

La curiosité et l'intérêt de l'histoire de ma région m'y poussant, j'ai refait le même chemin que Monsieur Barnouin et j'ai retrouvé aussi la borne milliaire n° 9 « la Piera di Novio » qui a été ramenée depuis sur le bord de la voie Domitienne. Par contre je n'ai pas retrouvé la borne n° 10 d'Auguste qu'il signalait encore en place à 1500 mètres de là.

Ces témoins du passé, qui durent pendant des siècles, rassurer les voyageurs, avaient traversé tous ces temps, restant en place, en ne subissant que la naturelle, inexorable, mais lente érosion. Mais apparemment les hommes de notre génération ne les ont pas respectés.

Il était très naturel que Monsieur Barnouin fut aussi attiré par l'histoire de son village de Sauzet. Sur ce sujet, il faisait le 21 janvier 1951, une communication intitulée : « Un curieux procès au XVIII<sup>e</sup> siècle ».

Le 7 août 1752, le Parlement de Toulouse, après sept années de procédure, rendait un arrêt confirmant Pilippe de Lomond, seigneur de Sauzet et de Gajan, dans tous ses droits absolus, et faisait défense aux Conseils et Communautés de Sauzet et de Gajan de faire aucun défrichement ni ouverture dans les bois communaux sans la participation et le consentement du seigneur. Il précisait aussi que le droit de chasse ne pouvait être exercé que par les nobles « bien tenants et ayant manoir ». Enfin les communautés de Sauzet et de Gajan étaient condamnées à payer à leur seigneur la somme très lourde de 2879 livres, 9 sols et 2 deniers.

Quel délits avaient donc commis les habitants de ces deux villages gardois ?

Philippe de Lomond, militaire d'origine écossaise, était devenu par mariage seigneur de Sauzet et de Gajan. Rapidement il se montra jaloux de ses droits et très près de ses intérêts. Il s'aperçut très vite que les habitants de ces deux localités empiétaient sur ses privilèges et plus particulièrement sur ses droits de chasse. Il fit alors signifier au conseil des

villages : « d'inviter les habitants à mettre au col de leur chien un bâton de 2 pans de long et d'une grosseur convenable » afin de les entraver dans la poursuite du gibier. Il fit avertir aussi qu'au bout de 3 jours : « le seigneur ferait tuer ou tuerait lui-même les chiens qu'il trouverait sur ses terres et qui n'auraient pas bâton au col ».

Par un étrange phénomène écologique, la raréfaction des chiens amena vite une prolifération des chats, qui durent, eux aussi, opérer des ravages dans les garennes. Le seigneur fit aussitôt pourchasser les chats ce qui amena à bref délai une multiplication de toutes sortes de rongeurs, dont rats et souris, qui envahirent bientôt champs, fermes et château, et devinrent ainsi une véritable calamité pour tous : seigneur et paysans.

Les rapports s'envenimèrent vite entre le seigneur et les habitants de la Gardonnenque ; les propos étaient vifs et le ton n'était point celui pratiqué à la Cour. Les choses en arrivant au pire, les habitants de Sauzet réclamèrent à leur seigneur la restitution de la somme de 300 livres qu'ils lui avaient offert en cadeau de mariage, ce qui en dit long sur leur ressentiment mais qui prouve qu'en cette circonstance ils se montrèrent plus écossais que leur seigneur. Philippe de Lomond, touché au vif, usa de procédés déloyaux en déclarant alors que les assemblées de ce village étaient irrégulières, car n'étant point convoquées, comme l'exigeait le règlement, par le son de la cloche ou d'une trompe. A Sauzet, de tout temps ces instruments sonores avaient été remplacées, pour cet usage, et par économie sans doute, par les cris d'un jeune garçon.

Les habitants répliquèrent en réclamant alors le droit de défrichement, l'usage de pâtis communaux etc. . . et de chicanes en procès on en arriva, sept ans après, à l'arrêt du Parlement de Toulouse.

La déception des habitants de Sauzet et de Gajan fut grande, mais leur résignation ne fut que feinte et provisoire.

Dès 1792 des troupes armées pillèrent et brûlèrent la plupart des châteaux de la Gardonnenque et, le 7 avril de cette même année, Madame de Lomond fit

déclaration qu'elle abandonnait ses droits féodaux aux habitants de Sauzet et autres lieux.

Pendant ses douze années de présence à l'Académie de Nîmes, l'activité de Monsieur Barnouin fut telle, que de nombreuses communications apportèrent encore le témoignage de ses nombreux travaux : — « Documents inédits sur la bataille de Trafalgar » — « L'automation : Une thèse de Monsieur Spadale » — « Lettre inédite de Chateaubriand à Charles Durand » — « Maison habitée par Bonaparte à Nîmes en 1792 » — Ouvrage sur Caius Marius par Van Ooteghem ».

L'intérêt que porta Monsieur Barnouin à l'histoire de Nîmes et de sa région se traduit donc par une série de travaux où l'on trouve un remarquable ensemble d'érudition, de précision et le tout agrémenté toujours de finesse et souvent d'ironie.

Quelque fut le sujet qu'il abordât, il montra toujours une grande exigence dans le détail précis et l'exactitude, avec une rigueur scientifique dans l'utilisation d'une très riche documentation. Le texte en est d'autant plus agréable à suivre que le style est très net et le récit vivant et attachant.

Il apporta, dans cette Compagnie, une contribution importante à la connaissance de l'histoire de notre ville et de notre région. Il s'est donc penché sur la grandeur de l'Antiquité et de l'Histoire nimoise en homme de lettres pour qui l'Histoire est Art aussi bien que Science.

Monsieur Henry Barnouin débuta dans la Magistrature en 1913, comme juge suppléant au Tribunal d'Avignon. A son retour de la guerre, en 1919, il fut nommé Substitut à Privas.

Par la suite il occupa les postes de : Substitut à Avignon, de Procureur à Orange, à Toulon, à Carpentras.

**Il termina sa carrière en qualité de Conseiller à la Cour d'appel de Nîmes** et dans ces hautes fonctions il présida les Assises du Gard, de la Lozère, du Vaucluse et de l'Ardèche.

A la suite d'une douloureuse affaire judiciaire, il fut mis à la retraite à la libération et par la suite ne crut pas devoir se faire réintégrer.

Lors de sa réception à l'Académie en 1954, le Président, Monsieur Paganelli, qui le reçut, présentait ainsi Monsieur Barnouin :

« Magistrat on le demeure, vous le savez, toute sa vie, en vertu de cette ordination intime qui se trouve à la source ainsi qu'à la base des grands Ordres. Lorsque vous avez pris place au Tribunal et à la Cour vous y avez apporté et votre savoir de juriste et votre expérience d'homme ».

En 1937, à l'occasion de l'audience solennelle de la Rentrée, Monsieur Barnouin prenait la parole en présence des autorités pour y prononcer un discours magistral sur l'assassinat du Maréchal Brune en Avignon en 1815.

Au début de la Restauration, la Terreur blanche sévissait et multipliait ses crimes, surtout dans le Midi où les passions politiques et religieuses atteignaient alors un paroxysme de fureur et de vengeances.

Toute personne, soupçonnée d'avoir bien servi l'Empire ou plus simplement d'avoir conservé quelque sympathie pour l'Empereur, pouvait craindre pour sa liberté ou pour sa vie.

C'était déjà l'époque des tribunaux d'exception qui jugeaient sur le champ les inculpés au cours de ces débats inutiles où chacun savait à l'avance le sort qui lui serait réservé, rendait des arrêts exécutoires dans les 24 heures, sans appel ou recours en grâce. L'assassinat même était utilisé, plus expéditif encore et d'autant moins compromettant qu'il était parfois déguisé en suicide. C'est ainsi que périt le Maréchal Brune.

Quatre ans après, la Maréchale ayant réuni assez de preuves, présentait au Roi une requête et le Procureur général près de la Cour royale de Nîmes ordonnait des poursuites. Il appartenait enfin à la Cour de Riom qui, « soulevant le voile d'iniquité » comme le disait Monsieur Barnouin, de reconnaître que le Maréchal Brune avait été assassiné.

En réponse à ce discours, Monsieur le Procureur Général prononçait ces paroles :

« Son étude très fouillée, d'un sujet particulièrement intéressant de notre histoire locale, a fait revivre de façon saisissante un des épisodes les plus émouvants de cette Terreur blanche qui a fait tant de

victimes dans notre région. Il l'a fait sobrement et avec le seul souci d'être à la fois impartial et juste. Il y a pleinement réussi ».

Je rappellerai que Monsieur Barnouin prononçait ce discours en 1937 alors que la douceur de la vie et la paix n'étaient pas encore troublées par l'implacable marche de l'histoire; il concluait ainsi, très sobrement à son habitude, par ces quelques mots, très lourds d'un sens prophétique :

« Ce douloureux épisode comportait certainement pour l'avenir des enseignements profitables ».

Il est vrai que parmi les fonctions dont l'homme peut-être chargé, il n'en est pas de plus grande, de plus belle et de plus solennelle que celle de rendre la justice à ses semblables. Aussi l'expérience du passé se devrait d'être toujours profitable dans l'application d'une idéale justice.

Hélas ! l'histoire nous a montré que les enseignements du passé, les bons principes, ne pèsent pas lourds, quand dans l'autre plateau de la balance, la justice, yeux ouverts et tenant bien son glaive, y ajoute le poids des passions humaines, de la force et de la raison d'état.

Dans la sombre amertume des luttes civiles qui accompagnaient la guerre et l'occupation, lorsque les passions et les haines politiques se manifestaient avec violence et en arrivaient à pénétrer jusque dans le sanctuaire de la justice, quel pouvait être alors le comportement du Magistrat dont les fonctions exigent l'indépendance absolue, l'impartialité et la sérénité ?

Comment pouvait-il se conduire sur cet océan battu par les vents contraires, parmi ces flux d'opinions qui s'entre-heurtent et ces hommes qui s'entre-déchirent

Sa position est d'autant plus délicate et difficile que par sa culture même et sa connaissance de l'homme, il est souvent amené à penser qu'il est peut être hors d'état d'obtenir jamais aucune certitude philosophique concernant les problèmes humains.

C'est alors que dans ces circonstances exceptionnelles, où le caractère de l'Homme peut se révéler, il arrive qu'il n'ait le choix qu'entre les dangers de la

soumission, ceux de la désobéissance et ceux plus graves encore de l'habileté.

Aussi plutôt que d'asservir son ministère à des injonctions qui blesseraient les lois de la conscience, il peut être amené à choisir le chemin de l'abnégation et du sacrifice, voie d'autant plus difficile et dangereuse qu'elle laisse l'homme tout seul devant ses responsabilités, avec la seule certitude intérieure que la valeur humaine réside non dans la prudence mais dans l'honneur.

Monsieur Paganelli, personnage universitaire éminent, très au fait de l'histoire de Nîmes pendant la dernière guerre et l'occupation, s'adressait encore, en qualité de Président de l'Académie à Monsieur Barnouin :

« Dans des circonstances difficiles, en des heures douloureuses, vous avez témoigné d'une belle indépendance, d'un grand courage, au point d'en être la victime. Qu'importe ! la conscience était satisfaite. Vous vous êtes souvenu, sans cesse, que l'impartialité, la sérénité, voire l'impassibilité, doivent être les qualités souveraines du juge et du jugement; la passion d'où qu'elle souffle est comme la colère une courte mais terrible folie ! ».

Le 13 août 1914, Monsieur Barnouin rejoignit son régiment en Argonne, dans l'infanterie comme mitrailleur ; il y accomplit 40 mois de front en France et termina ensuite la guerre sur le front d'Orient. Il fut démobilisé le 15 juillet 1919. Comme beaucoup de ses camarades de combat il a supporté une telle somme de souffrances et de dangers soutenu sans doute par cette certitude trompeuse qu'ils étaient les derniers combattants au service de la liberté contre le despotisme et la tyrannie.

Comme pour beaucoup de Français de sa génération nés en Algérie il fut un temps où Monsieur Barnouin dût croire lui aussi à la mission civilisatrice de son pays et, comme il était demeuré très attaché à son pays natal, il dût aussi éprouver comme beaucoup d'autres bien de la peine et du déchirement lors de la perte de l'Afrique du Nord.

Il avait, j'en suis certain, choisi la Magistrature par vocation, pour bien servir la justice et la vérité.

Mais avec ce mérite particulier qui fait supporter dans le silence et l'impassibilité les décisions malheureuses du destin, il a, comme beaucoup d'autres, au service d'une Patrie à deux visages, traversé les années de sa vie en laissant un peu de sa chair aux épines de l'histoire.

A la fin de sa vie, dans cette Académie nimoise, parmi vous, il a pu cependant, dans le silence des passions et dans le calme de l'âme propice aux travaux et aux disciplines de l'esprit, poursuivre une activité intellectuelle féconde. L'Académie de Nîmes, ses livres, la sympathie aussi de ses collègues qui l'appréciaient toujours, ont été pour lui, jusqu'à sa dernière heure un réconfort à ses ennuis et à ses peines.

Par ses qualités de bibliophile averti, par ses travaux, par ses dons de merveilleux conteur et par sa personnalité très attachante il a laissé le souvenir d'un Académicien de valeur et d'un ami précieux.

Je m'efforcerai ici, en toute modestie, d'assurer dignement une telle succession.

Après ces deux discours, la séance a été levée à 18 heures 45.

M. Félix Villeneuve s'est alors rendu dans la salle de Lordat où il a reçu les félicitations des académiciens et de leurs invités.

De nombreuses personnalités du monde universitaire assistaient à cette réception.



SEANCE DU 8 MAI 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le bâtonnier Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. Henri de Régis, M. le Pasteur Brunel, Mgr Homs, M. André Bernardy, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Président Panet, M. Roger Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, membres résidants ; M. Gaston Chauvet, membre non résidant, M. Liger, membre correspondant ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Bâtonnier Fabre, M. Davé, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Roger, M. le D<sup>r</sup> Drouot, M. Frainaud, M. Douël, M. le Professeur Auméras, M. Larmat, M. Théron.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications :

— Le Musée des Antiquités Nationales de St-Germain-en-Laye propose d'échanger contre nos publications son bulletin annuel « Antiquités Nationales ».

— M. Emile Sogno, homme de lettres à Pierrelate, demande des renseignements historiques et archéologiques sur la commune de Salazac.

— M. le Dr J. Eybert de St-Paul d'Essaux, dont la famille est originaire de Beaucaire, et dont l'arrière-grand-oncle le chanoine Privat, fut membre de l'Académie de Nîmes, de 1839 à 1864, nous consulte sur l'origine du bas-relief « Saint Georges terrassant le

Dragon » qui se trouve au-dessus de la porte d'une maison de la place Belle-Croix.

— M. Henri Chabrol, membre non résidant, écrit qu'il pourra faire en octobre prochain une communication sur le peintre Auguste Chabaud de Graveson.

— M. Jacques Le Berger Carrière, membre correspondant, nous demande de le mettre en rapport avec une personne susceptible de faire des travaux de recherches dans les Archives de notre ville.

M. Ivan Gausson, membre non résidant, nous a envoyé une notice sur *les séjours de Saint Louis à Aigues-Mortes et dans la région environnante*. Il est fait lecture de cette notice.

« Le traité de Paris du 12 avril 1229 a marqué aussi bien la fin de l'autorité de la Maison de Toulouse sur toute la région méditerranéenne jusqu'à la Provence rhodanienne, que de celle de tous ses vassaux.

« Dès lors St Louis, qui avait succédé à son père Louis VIII en 1226, s'attacha à réduire peu à peu, par l'intermédiaire de ses Sénéchaux et notamment de celui de Beaucaire, l'autorité des Seigneurs qui possédaient encore des terres et des châteaux dans la région.

« Pierre Bermond VII, Seigneur d'Anduze, de Sauve et de Sommières, fils de Pierre Bermond VI et de Constance, fille de Raymond VI de Toulouse, était d'autant plus redouté par St Louis qu'il avait participé à la ligue conduite par Richard III d'Angleterre et Raymond VII de Toulouse, vaincue à Taillebourg en 1242.

« La politique de Blanche de Castille pendant la Régence, et ensuite celle du Roi et de ses Sénéchaux tendit tout naturellement à soumettre les Bermond de Sauve, d'Anduze et de Sommières aussi bien que les Pellet d'Alès, et à faire coïncider l'étendue du domaine royal avec les limites de la Sénéchaussée, c'est-à-dire à faire du Roi, qui n'avait qu'un droit de suzeraineté, le Seigneur immédiat et direct de tous ses sujets.

« La septième Croisade fut décidée en 1224 par St Louis qui venait d'échapper miraculeusement à la mort à la suite d'une très grave maladie.

« Pour partir en Terre Sainte, il souhaitait disposer d'un port lui appartenant sur la Méditerranée.

« Il choisit celui d'Aigues-Mortes, encore que la terre de cette bourgade ne fut pas dans son domaine particulier.

« Dès 1246, il n'en accorda pas moins de larges privilèges à ses habitants. Puis, aussi bien pour manifester son autorité que pour assurer la défense de ce port, il décida la construction d'une Tour qui devait être connue dans l'histoire sous le nom de Tour de Constance.

« A la vérité, il avait déjà obtenu du Pape Innocent IV, un bref, de décembre 1246, destiné à l'évêque d'Uzès, faisant état d'une autorisation antérieure de construire cette forteresse, (quodam Castrum) par raison d'état (pro communi utilitate).

« St Louis partit de Paris le 12 juin 1248 après s'être recueilli à St-Denis. Il reçut, dès son arrivée, les vœux des habitants d'Aigues-Mortes. Il y fonda le Couvent des Cordeliers; Il y transféra la Cour du petit Scel alors à Sommières (Tribunal réglant les différends avec les marchands étrangers) et passa à Nîmes.

« C'est alors qu'il conçut la nécessité de la construction d'une véritable ville entourée de remparts pour la défense et la protection du commerce et qui devait devenir le véritable port royal sur la Méditerranée.

« Mais le terrain choisi appartenait à l'Abbaye de Psalmodi alors toute puissante.

« Devenu propriétaire de ceux qu'il avait acquis à Sommières des Bermond, il décida d'en échanger une partie avec l'Abbaye de Psalmodi.

« L'acte qui permit la construction de la ville fut signé à Aigues-Mortes en août 1248.

« C'est ainsi que lorsqu'il s'embarqua, le 25 août avec tous ses Croisés, il avait assuré désormais à la royauté, un port et une cité sur la côte méditerranéenne.

« Au retour, parti du port d'Acre le 25 avril 1254, St Louis aborda la Terre de Provence à Hyères. Il se dirigea vers le Languedoc mais il en profita pour voir la Grotte de la Sainte Baume et Aix.

« Il s'arrêta ensuite à Beaucaire, à Saint-Gilles où

il publia la fameuse ordonnance relative aux immunités et au privilèges de la Provence, à Aigues-Mortes, et de Nîmes il repartit pour Paris.

« Il ne devait revenir dans la région qu'en 1270 lorsqu'il décida la 8<sup>e</sup> croisade. Il quitta Paris le 14 mars entouré de ses fils, de son neveu le comte d'Artois, et de son gendre le Roi de Navarre.

« La flotte qui devait le transporter au départ d'Aigues-Mortes venait de Gênes. Des circonstances imprévues retardèrent son arrivée, St Louis en profita pour visiter plus longuement son domaine.

« Il fit un pèlerinage à Notre-Dame de Vauvert, le 8 mai il était à Sommière où il créa dans le Château, la chapelle dite de St-Louis, il séjourna au Château de Villevieille où l'on montre la chambre de St Louis. Il revint à Nîmes et le 1<sup>er</sup> juin, jour de la Pentecôte, il était à Saint-Gilles où il créa la Maison des Templiers.

« Il reçut son frère Alphonse de Poitiers avec sa femme Jeanne de Toulouse, qui logea à Aimargues.

« Plus de 60.000 croisés aux origines les plus diverses se répandirent dans la région causant querelles et désordres que St Louis réprima avec une grande fermeté et une extrême rigueur.

« C'est alors qu'il réunit son Conseil pour décider du plan de cette croisade qui devait être la dernière. Le choix se fixa sur Tunis sur les conseils de Charles d'Anjou.

« Le 1<sup>er</sup> juin, St Louis reçut la bénédiction du Légat dans l'église Notre-Dame des Sablons. Il s'embarqua le 3 juin dans la nef royale *Le Paradis*. Le 25 août suivant, il devait mourir de la peste devant Tunis.

« Ce fut son fils Philippe le Hardi qui réalisa le projet de son père en construisant Aigues-Mortes selon l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui et qui rappelle celui de Damiette.

« Il confia les travaux à Guillaume Boccanègre de Gênes en 1272. Mais ce ne fut que sous Philippe le Bel que l'ensemble fut achevé par un autre génois Nicolas Cominelli.

« Date de cette même époque la Tour Carbonnière qui apparaît comme une fortification avancée, défendant l'accès de la ville à deux kilomètres des Remparts.

« C'est à juste titre qu'on peut dire que Aigues-Mortes doit être considérée comme le type le plus parfait de l'architecture militaire de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ».

Les ouvrages suivants nous ont été adressés en hommage :

Henri Boucoiran et Ivan Gaussen - Les Gardois dans l'histoire - Uzès - Péladan - 1962.

Ghislain de Diesbach - Favre de Thierrens - Paris - Emile - Paul - 1964.

Toutes les formalités statutaires étant remplies, il est procédé à l'élection de membres correspondants. Sont élus : M. le Général en retraite Henri Pierre Cothias, de Nîmes, M. l'Abbé Laurens, d'Alès, président de la commission d'art sacré du diocèse de Nîmes, M. l'Abbé Pauc, curé de Gruissan (Aude), correspondant de la commission supérieure des Monuments Historiques ; membre honoraire : M. De Mori, professeur au lycée Scipion Maffei de Vérone, Adjoint au Maire de Vérone.

M. Yvon Pradel, Directeur de la compagnie théâtrale des Arènes, membre correspondant, fait une communication intitulée *Côté cour et côté jardin, ou vingt ans de spectacles dans les jardins de la Fontaine*.

M. Pradel, dont la troupe d'amateurs doit jouer prochainement Othello, de Shakespeare, sur le grand escalier de la Fontaine, a évoqué les spectacles donnés à la Fontaine depuis 1950 : les ballets de l'Opéra, ceux de Maïa Malanova, Phèdre, l'Andromaque de Raymond Hermantier, le Cavalier d'Or d'Yves Florenne, le Carafon de Marc Bernard, le concert de musique de chambre de Louis Auriacombe, et toutes les pièces de théâtre du répertoire de sa compagnie : le Voyage de M. Perrichon, le Bourgeois Gentilhomme, la Célestine, Noces de sang, le Don Juan de Molière, les Rustres de Goldoni, le Mariage de Figaro, etc. . .

« L'amateur de jardin, et de théâtre, que je suis, dit M. Yvon Pradel, a toujours été sensible à la diversité des perspectives *spectaculaires* offertes par la Fontaine. Et, à moins de déterrer le petit amphithéâtre romain qui se trouve encore très certainement sous le crocodile de fleurs, et qui prouverait, s'il en était be-

soin, que ces lieux ont été de tout temps favorables à Thalie ou Melpomène, on pourrait affirmer que, depuis vingt ans, toutes les possibilités de cet appareillage merveilleux de pierre et de verdure ont été expérimentées : le grand mur, la source, le Nymphée, le Temple de Diane, et même « la falaise », entre les statues des poètes Reboul et Bigot. Il ne manquait peut-être que l'escalier monumental, et ce sera bientôt je pense, chose faite ».

La séance est levée à 18 heures 30.



SEANCE DU 28 MAI 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Code Balincourt, ancien président, remplaçant M. le bâtonnier Tailhades, président, absent.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Professeur Brunel, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. Jean Théron, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, Mgr Homs, Me Roger, M. le Pasteur Lhermet, M. le Dr Drouot, M. Abauzit, M. Claude Escholier, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Roger Chastanier, Me Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants; M. Vielzeuf, membre correspondant; M Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel. Sont excusés : M. le bâtonnier Fabre, M. Davé, M. Nadal, M. Bernardy, Me Tailhades.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications :

— M. l'Abbé Laurens, d'Alès, et M. le Général Cothias, de Nîmes, récemment élus membres correspondants, ont adressé chacun une lettre de remerciements à l'Académie.

— La Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon sollicite une cotisation de soutien. Il est décidé de la lui accorder sur le chapitre des dépenses diverses du budget 1970.

Mgr Homs donne ensuite lecture d'une communication intitulée : *A propos de l'assassinat d'Henri*

IV : *le drame intime du régicide Jean-François Ravillac*, dont voici le résumé.

Il y a 360 ans, se produisit un événement qui modifia la physionomie de la France : l'assassinat d'Henri IV : 14 mai 1610.

A cette occasion, essayons de comprendre, tout en le condamnant, le comportement du régicide Jean-François Ravillac, son drame intime qui, à l'époque, était le drame secret de bien d'autres Français.

Le drame intime de Ravillac, les scrupules de conscience qui, pendant vingt ans, agitèrent son âme, ses hésitations, ses résolutions en sens contraire, tournent autour de deux questions :

1<sup>o</sup>) Est-il permis à un chrétien de tuer un tyran ?

2<sup>o</sup>) Est-il vrai, comme il l'entend dire autour de lui, que le Roi Henri est un tyran ?

A la première question Ravillac finit par répondre : oui, un chrétien a le droit, en certaines circonstances, de tuer un tyran.

Cette conviction s'était ancrée dans son esprit tout au long de sa jeunesse à Angoulême. Jeunesse misérable et malheureuse.

Son père, brutal et de mœurs déréglées, tenait près du maire de la ville l'emploi de greffier. Un complot avorté contre le gouverneur de la ville, lui fit perdre sa place. Ce fut dès lors la misère noire au logis. On y eut faim.

Le jeune Ravillac avait onze ou douze ans quand on apprit dans Angoulême qu'un hérétique, un huguenot, le Roi de Navarre, occupait le trône de France. Scandale. Il entendit dans les églises et les chapelles jeter l'anathème sur ce roi changeant de religion comme on change de cheval. Il entendit en pleine chaire des prêtres et des moines demander s'il n'y aurait pas quelque cœur généreux pour délivrer le pays du tyran. Paroles indélébiles dans un cerveau d'enfant.

A l'âge de dix-huit ans, après avoir travaillé chez un notaire et un procureur, il s'en vint à Paris, pour faire office de courrier judiciaire entre le Parlement de Paris et les plaideurs d'Angoulême.

Bien vite, l'agitation du Palais lui devint odieuse. Il aspirait au silence des cloîtres. Les Feuillants le

congédièrent comme visionnaire, de même les Jésuites.

Dépité, il revint à Angoulême où les chanoines de la Cathédrale lui confièrent l'instruction de 80 écoliers. Chichement payé, il fit des dettes. On le jeta en prison.

Dans cette prison, Ravallac, était à son aise, il pouvait agiter, jour et nuit, le dessin de tuer le Roi.

Libéré, il n'y put tenir. Par trois fois, il fit à pied le voyage d'Angoulême à Paris.

En la Pentecôte 1609, il ne put entrer au Louvre.

A Noël de la même année, il échoua encore.

Enfin, après Pâques, au mois de mai 1610, il eut l'occasion, de rencontrer le carrosse du Roi dans la rue de la Ferronnerie. Il frappa à mort. On sait les détails et la suite.

Ravallac frappa parce qu'à ses yeux et aux yeux des Ligueurs forcenés Henri IV était un tyran.

Un tyran d'usurpation d'abord.

Ce n'était pas à lui de succéder à Henri III et d'occuper le trône de Saint Louis. Il n'était cousin d'Henri III, assassiné en 1589 et qui ne laissait que des filles, qu'au 23<sup>e</sup> degré. Or, d'après les juristes, le droit de consanguinité s'éteignait au 10<sup>e</sup> degré. La couronne d'après la Ligue, revenait de droit à Henri de Lorraine, 3<sup>e</sup> Duc de Guise, descendant plus directement des Carolingiens. Le débat s'acheva dans le sang par l'assassinat d'Henri de Guise, au Château de Blois, par ordre d'Henri III, le 23 décembre 1588,

Un tyran de gouvernement.

Henri IV gouvernait trop dans l'intérêt d'une caste, d'un parti, d'une fraction au détriment de la majorité de la population.

Trois preuves : d'abord son attitude religieuse. Il s'était converti au catholicisme ; le Pape Clément VIII l'avait relevé de l'excommunication lancé contre lui par le Pape Sixte-Quint, mais à certaines conditions : promulguer et appliquer les canons du Concile de Trente relatifs à la collation des bénéfices ecclésiastiques et travailler à ramener en France l'unité de religion. Or, en 1610, un chrétien comme Ravallac devait bien s'avouer que ces conditions n'étaient pas remplies (Edit de Nantes de 1598).

D'autre part, la politique extérieure d'Henri IV déplaisait aux catholiques. Il faisait la guerre aux Rois Catholiques, les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, alors qu'il s'alliait aux protestants d'Europe, la Reine d'Angleterre, les Etats Généraux de Hollande, les princes protestants d'Allemagne etc. . .

Enfin, la gestion financière du pays laissait à désirer. On a vanté cette gestion par comparaison avec la fiscalité de la guerre de Trente ans, fiscalité écrasante. Sous Henri IV, non sans raisons, tout le monde criait. On criait contre les dépenses inutiles ou même scandaleuses. On criait contre les impôts, les nouveaux, comme la paulette, les anciens comme la taille. On comprend l'amertume de Ravillac qui était très loin « de pouvoir mettre la poule au pot tous les dimanches ».

Ravillac était convaincu que Dieu l'avait choisi. Mais, dès son premier interrogatoire, il avoua se repentir. « J'ai agi d'un mouvement téméraire et contre Dieu. Personne n'a armé mon bras. Je n'ai pas eu de complices ».

Le jour du supplice, le 27 mai 1610, il demanda à la foule hurlante de lui pardonner sa grande faute.

Et pendant que le peuple se ruait sur son cadavre, la légende du bon Roi Henri naissait pour faire de lui le plus populaire de nos rois.

La séance est levée à 18 heures 30.



## SEANCE DU 5 JUIN 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Bâtonnier Tailhades, président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Colonel de Balincourt, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. Lucien Frainaud, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. l'Inspecteur Lignièrès, membres résidants; M. Vielzeuf, membre correspondant; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Bâtonnier Fabre M. Davé, M. Jean Sablou, M<sup>e</sup> Roger, M. le D<sup>r</sup> Drouot, M. Douël, M. le Professeur Aumérès, M. le Procureur Général du Colombier, M. André Bernardy, M. Larmat.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître que l'Académie a reçu en hommage :

— Paul Cousot - Paul-Albert de Forbin, lieutenant général des galères (1580 - 1661) - 16 pages - Extrait de Provence Historique N<sup>o</sup> 76 - Marseille - 1970.

M. le Capitaine de Vaisseau en retraite Cousot est Vice-Président de l'Académie du Var. Paul-Albert de Forbin fut nommé grand-prieur de Saint-Gilles en 1664.

— Louis Allègre - Fabrice, ou sites à protéger dans la nature humaine - Uzès - Péladan - 1970.

— La Revue des Alpilles - 1969 - No 2 - St-Rémy - Dans ce numéro est reproduit (p. 52 à p. 63), avec notre autorisation, une étude parue en 1894 dans nos Mémoires - 7<sup>e</sup> série - Tome XVII - pp. XLI à LX, sous la signature d'Alphonse Delacroix intitulée Gounod au pays de Mireille; cette reproduction est complétée par d'intéressantes notes.

La Compagnie procède ensuite à l'élection d'un membre correspondant. Toutes les dispositions statutaire étant remplies, M<sup>lle</sup> Alice Fermaud, de Nîmes, agrégée d'italien, Professeur honoraire au lycée Feuchères, est élue membre correspondant.

M<sup>me</sup> E. Martin-Guis membre correspondant, donne alors lecture d'une communication intitulée *Le rôle mystique du luth dans la poésie* dont voici quelques passages essentiels :

« La poésie était étroitement liée à la musique, avec laquelle elle collabore en nous arrachant à la vie terrestre, en s'accompagnant du luth, auquel fait appel le poète dans sa foi artistique, et qui, depuis l'antiquité, a soutenu sa voix mystérieusement.

« Déjà, en 1548, Ronsard et du Bellay faisaient allusion à la lyre grecque. Ils mentionnaient cette musique.

« Chante-moi ces Odes inconnues encore de la muse française, d'un luth bien accordé aux sons de la lyre Grecque et Romaine, et qu'il n'y ait vers, où n'apparaisse quelques vestiges de rare érudition ».

« Ainsi s'exprimait Ronsard qui était musicien par délices et par vocation d'artiste, et lui-même payant d'exemple composait des vers que toute la Cour chantait.

« Ronsard éprouvait un réel plaisir à entendre ses vers psalmodiés par une douce voix, que soutenaient les discrets accords du luth, comme les Grecs au temps d'Aristote ou de Platon.

« Tous les auteurs, depuis Eschyle et Sophocle, étaient en même temps compositeurs de leurs vers et de leurs chœurs ; la musique était inséparable de la poésie.

« La plupart des grandes œuvres de cette époque sont venues jusqu'à nous, bien que nous ne connaissions la musique de la Grèce archaïque, qu'à travers le mythe d'Orphée.

« Des renseignements précis nous viennent des écrits des philosophes comme Pythagore, véritable théoricien de la musique, ou Platon, Aristote et Aristoxène de Tarente.

« Au VIII<sup>e</sup> siècle, les jeux pythiques de Delphes, qui se célébraient tous les quatre ans en l'honneur d'Apollon, comportaient des concours, où musique et poésie jouaient un grand rôle. Voilà pourquoi tout l'Art théâtral de tous les temps, s'incline devant l'Art grec et salue ses maîtres.

« Le vers grec est avant tout, une musique expressive, souple et soumis à toutes les lois les plus complexes du rythme, ce maître conducteur de toute la musique.

« Quelques écrits ont été conservés qui nous donnent les noms des poètes les plus célèbres de l'antiquité grecque qui composaient des vers en s'accompagnant eux-même du luth. Ce sont : Chrisothème, Philamon, Thamyris, Euripide, mais le plus célèbre de tous, fut le rhapsode aveugle : Homère.

« L'origine du luth, bien qu'obscur, paraît venir d'Arabie. Il faudrait rechercher bien avant l'époque Mauresque, en Espagne peut-être chez les peuples primitifs, chez les peuplades sauvages.

« Tous les ouvrages traitant des origines de la musique sont presque muets quant au luth.

« Le luth pourtant est apparu dans l'empire romain mais ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle que nous entendons parler du luth européen, qui va conquérir une place analogue à celle du violon de nos jours, mais le moment de son entrée dans la musique savante est cependant assez incertain.

« Si les Ménestrels du XIV<sup>e</sup> siècle s'accompagnaient de la vielle traditionnelle, on voyait cependant dans les cours et les châteaux, le luth soutenir partout la voix de l'artiste. Ainsi au cours de sa floraison, il s'est élevé à un degré remarquable.

« Il était d'ailleurs le passe-temps noble, auquel s'adonnait volontiers l'aristocratie même.

« Les seigneurs italiens, les rois de France, les ducs de Bourgogne, les magistrats et Electeurs, avaient tous leurs luthistes, qu'ils emmenaient lorsqu'ils voyageaient, tant ils goûtaient le charme de cet instrument.

« S'il figure des luthistes sur les états des rois de France jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, s'il conserve des partisans jusqu'à Haendel, le luth cesse pourtant de

compter dans l'histoire de la musique, et c'est vers 1720, qu'il a fini son rôle.

« Il est vrai que sa parfaite connaissance, demandait beaucoup d'effort et de raffinement, comme nous le dit Mathsén, luthiste de grand talent.

« Possédant 21 cordes, il fallait les accorder séparément conformément à la tonalité qui changeait, et l'on peut imaginer les difficultés techniques qui en résultaient.

« A l'âge de 80 ans, Matheson qui avait passé 60 ans de sa vie à accorder son instrument, a raconté de façon très précise les causes qui entraînèrent son oubli :

1°) Il ne sert ni à l'église ni à l'opéra, ni dans les concerts de chambres, où il y a un ensemble considérable.

2°) Il possède trop de cordes, donc exposé plus que les autres instruments aux changements de temps, et cela indique nécessairement que le joueur de luth doit posséder une culture musicale considérable.

3°) Il est plus difficile de jouer convenablement sur le luth que sur le violon ou sur le clavecin. C'est un instrument délicat, avec des effets particuliers, parfois prodigieux, d'une harmonie étendue et gracieuse, qui ne peut se comparer à aucun autre instrument de musique, de là son rapprochement avec la poésie.

« Il est bien évident que musique et poésie sont deux arts en correspondance directe avec notre sensibilité intellectuelle mais *l'expression mystique du luth* « ce sont les fibres mêmes du cœur de l'homme, touchées et émues par les innombrables frissons de l'âme et de la nature ».

« La musique et la poésie sont l'appel à l'infini mystérieux et il serait difficile d'expliquer ces deux arts qui sont inséparables.

« Les psychologues ont essayé de comprendre l'instant miraculeux où la poésie a trouvé sa voie dans le cœur du poète. C'est un événement qui demeurera à jamais en dépit de tous les efforts, toujours inexplicables.

« C'est une chose mystérieuse qui échappe à tous les critiques qui essayent de comprendre. On ne peut pas arracher au poète sans dommage, sa pensée em-

prisonnée, et Gérard de Nerval à qui l'on demandait d'exposer la genèse des *Chimères* répondait qu'il avait composé ces sonnets dans un état de rêverie supernaturaliste, et qu'ils perdraient de leur charme à être expliqués.

« Faut-il dire que la poésie naît flamme ou lueur tranquille. Elle résulte de toutes sortes d'influences physiologiques ou intellectuelles. Elle est constitutive de l'état d'âme.

« C'est un mouvement intérieur qui se manifeste chez le poète, pour lui faire saisir très franchement l'inspiration et toucher du souffle le plus direct, les cordes du luth qui sont en lui, et comme le disait Claudel « cette inspiration sera comme l'âme du violon, qui chante à l'attaque par l'archet des cordes que les doigts modifient ».

« Actuellement nous vivons une aventure de la poésie. Les hommes évoluent, la littérature aussi. Paul Eluard a commencé à avancer, il a donné un style à la poésie et plusieurs groupes d'écrivains, épris d'art abstrait ont suivi.

« C'est un renouvellement dit-on. Comment le définir en poésie, si la musique en est absente ? et pourtant, on ne peut guère imaginer un poète autrement que parlant un langage musical riche en audaces harmoniques, comparable à ces échos dans certaines phrases de Schumann, de Chopin, de Liszt, qui vont jusqu'aux limites du silence. Mais leur voix est toujours la voix d'une âme.

« Nous savons bien que si l'homme était aujourd'hui le même qu'au temps de Ronsard, cela n'intéresserait personne, mais pour notre bonheur, il faut que la vraie poésie existe et qu'elle soit plus qu'une petite musique lointaine, où en prêtant l'oreille et regardant le passé, nous retrouvons les grands poètes de l'humanité, à côté de ceux de la grâce, de la beauté et du miracle : Homère, Virgile, Dante, Shakespeare, aux côtés de Villon, Verlaine, Baudeaire, Scève, Rilke, Ronsard, Racine, Valéry et Rimbaud, dont le verbe est demeuré si puissant qu'il sonne encore très haut au fond de notre rêve.

La séance est levée à 18 heures par M. le Colonel de Balincourt, ancien président, remplaçant M. le Bâtonnier Tailhades obligé de se retirer avant la fin de la communication de Mme Martin - Guis.

## SEANCE DU 19 JUIN 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. Seston, ancien président, remplaçant M. le Bâtonnier Tailhades empêché.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Seston, **M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Baincourt**, M. H. de Régis, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Docteur Drouot, M. le Président Panet, Me Fosse, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Gaston Chauvet, membre non résidant ; M. Vielzeuf, membre correspondants ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

**Sont excusés : M. le Bâtonnier Fabre, M. le Professeur Dupont, M. Davé, M. Douël, M. le Professeur Auméras, M. Villeneuve.**

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et **adopté.**

Le Président souhaite la bienvenue à M. Paul Cousot, vice-président de l'Académie du Var, auteur d'une **étude sur Paul-Albert de Forbin, lieutenant général des galères, poste qu'il occupa de 1626 à 1643.** Paul-Albert de Forbin fut également grand-prieur de Saint-Gilles (dans le Gard) de 1644 jusqu'à sa mort, survenue en 1661.

Intervenant au sujet de cette étude, M. Joachim Durand rappelle, en quelques phrases, la brillante carrière de Paul-Albert de Forbin « grand serviteur de l'Etat » et félicite Monsieur Paul Cousot d'avoir fait revivre, d'une aussi exel'ente façon, la belle figure de ce grand marin.

M. Paul Cousot, très touché du sympathique ac-

cueil qui lui est réservé, remercie, en termes choisis, le Président et les académiciens nimois, à qui il transmet le salut cordial de ses confrères varois.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître qu'il a reçu une lettre de remerciements de Mlle Alice Fermaud, récemment élue membre correspondant. **La Compagnie** a été invitée à assister le 14 juin à Sancerre à la séance solennelle annuelle de l'Académie Berrichonne dont le président M. Maurice Penin est membre **non résidant de notre Société.**

L'Académie a été représentée le 13 juin à l'inauguration du Bureau d'accueil du Service protestant de Tourisme et d'Information, et le 18 juin à la cérémonie de célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'appel historique du 18 juin 1940.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Gilles du Gard nous a adressé le N°1 de 1970 de son Bulletin. Il est décidé de faire avec cette société l'échange de nos publications.

Le sujet du Concours annuel 1970 est le suivant : *Nîmes peut-elle être considérée comme provençale ou languedocienne ?*

Enfin, mission est donnée au Secrétaire Perpétuel d'adresser une lettre de félicitations et d'adieux à M. le Préfet Gerbod, président d'honneur, qui doit quitter prochainement notre département.

La parole est donnée à M. Gaston Chauvet qui lit une communication intitulée : *Les conciles particuliers au Moyen-Age ; ceux de Nîmes, d'Uzès et de Saint-Gilles.*

Pour cette communication, M. Gaston Chauvet a brossé une fresque d'histoire du Moyen Age qui lui a été inspirée par le Concile du Vatican dont le retentissement et les conséquences ont été si grands.

Par un rapprochement de mots et d'idées avec cet événement, c'est à l'évocation des conciles particuliers que cette étude a été consacrée. Les assemblées provinciales avaient été créées pour diffuser les décisions des grands conciles universels, mais aussi pour régler tous les problèmes d'ordre spirituel ou matériel surgissant dans les limites restreintes d'une province ou d'un diocèse. Elle groupaient non seulement les évê-

ques ou dignitaires ecclésiastiques, mais aussi des laïques investis de charges diverses.

Dans cette période de 200 à 300 ans qui suivit le démembrement de l'empire de Charlemagne et qui vit s'instaurer l'anarchie en Europe, l'Eglise poursuivant sa tâche de civilisation conforme à ses principes évangéliques, essaya d'humaniser les peuples par de judicieuses prescriptions édictées dans cet assemblée. C'est ainsi qu'elle fut amenée, parmi d'autres objectifs :

— à combattre les superstitions et le culte des divinités païennes hérités de l'occupation romaine ;

— à condamner la simonie et la licence des mœurs ;

mœurs ;

— à rappeler aux grands leurs devoirs de justice et de sollicitude envers leurs sujets.

M. Chauvet indiqua enfin ce que furent les conciles particuliers tenus dans notre région : deux à Nîmes en 1095 et en 1302, celui-ci le plus important parce que présidé par le pape lui-même ; un à Uzès en 1139 qui aurait pu n'être qu'un simple plaid et quatre à St-Gilles de 1042 à 1220, particulièrement motivés par l'excommunication des hérétiques albigeois et de leur chef Raymond VI, comte de Toulouse.

La réalisation la plus spectaculaire et la plus efficace qui y fut effectuée en même temps que dans d'autres provinces, fut l'institution de la Paix de Dieu et de la Trêve de Dieu qui mirent fin, pour un temps, et dans certains milieux, aux conflits guerriers.

Cette institution apparaît ainsi comme l'une des premières tentatives pour faire régner la paix par un acte négocié et accepté. Elle permet d'entrevoir, à travers les siècles, le courant de pensées qui, bien plus tard, donnera naissance à la Société des Nations et à l'Organisation des Nations Unies.

En fin de séance, M. Hubert Noë lit deux contes : *Un soir de printemps, Entre songe et réalité.*

La séance est levée à 18 heures 30.

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

# L'ACADÉMIE DE NIMES

**3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Trimestres 1970**

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1970

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

SEANCE DU 9 OCTOBRE 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M<sup>e</sup> Edgar Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Dr Paradis, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. Frinaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, membres résidants ; M. Modeste, M. Gaston Chauvet et M. Henri Chabrol, membres non résidants ; M<sup>me</sup> Déchery, membre correspondant ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le professeur Dupont, M. Davé, Mgr Homs, M. André Bernardy, M. le Dr Drouot, M. Douël.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. le Bâtonnier Fabre, membre résidant, décédé au cours de l'été. Le défunt appartenait depuis le 14 décembre 1926 à l'Académie dont il était un des membres les plus éminents. Ce maître du barreau était un historien distingué dont les travaux feront longtemps autorité. Les académiciens observent une minute de silence en hommage à la mémoire de leur très regretté confrère.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications :

— L'Académie a été représentée à la cérémonie au cours de laquelle, le 11 septembre, M. Jourdan, Maire de Nîmes, a remis la médaille de la ville de Nîmes à M. André Chamson, de l'Académie Française, membre non résidant de notre Compagnie. Elle a été également représentée, le 1<sup>er</sup> juillet, à l'inauguration de l'Exposition Saint-Louis à Aigues-Mortes et le 25 août, toujours à Aigues-Mortes, aux cérémonies commémoratives du VII<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Louis.

— M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'honneur statutaire de l'Académie, ayant été nommé à Paris, le Secrétaire Perpétuel lui a adressé une lettre de félicitation et d'adieux à laquelle M. Gerbod a répondu par la lettre que voici :

Nîmes, le 30 juin 1970

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Au moment où je quitte le département du Gard et où je prend connaissance, avec émotion, de votre aimable lettre, je tiens à manifester à l'Académie de Nîmes la gratitude que je lui ai pour m'avoir accueilli si généreusement en son sein.

Les heures qu'il me fut donné de passer parmi vous comptent parmi les plus pleines de mon existence nîmoise, car elles furent entièrement consacrées à l'esprit.

En vous remerciant tout spécialement des souhaits que vous m'adressez, je forme à mon tour des vœux très ardents pour que l'illustre compagnie puisse continuer, longtemps encore, son œuvre d'approfondissement de la culture et de préservation des valeurs spirituelles qui sont le riche héritage des nîmois.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir traduire auprès de vos confrères les sentiments de sincère amitié que je leur porte, et de croire, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, aux assurances de ma très haute considération et de ma profonde sympathie.

Gerbod

— M. Roger Blanc, membre correspondant, a été promu officier dans l'ordre des Palmes Académiques. De plus, il lui a été décerné la grande médaille de

l'Association des Amis d'Alphonse Daudet. L'Académie lui adresse ses félicitations.

— De M. Le Berger Carrière, de Bruxelles, membre correspondant, l'Académie a reçu en hommage le N° d'août 1970 de la Revue *Histoire pour tous* dans laquelle il a publié une étude sur *le rattachement de la Lorraine à la France*.

— Enfin le Secrétaire Perpétuel a reçu des lettres de M<sup>lle</sup> Alice Fermaud, de Nîmes, membre correspondant, et de M. Juge Chapsal, de Riom, membre non résidant.

Le Président donne alors la parole à M. Henri Chabrol qui lit son exposé intitulé *Considérations sur l'art et la littérature d'aujourd'hui*, dont voici un résumé :

Les considérations sur l'art et la littérature « d'aujourd'hui » ne sauraient se passer d'un élargissement jusqu'aux temps modernes, art et littérature étant des manifestations éminemment sociales. Après bien des siècles de civilisation agraire, nous voici depuis une centaine d'années dans une civilisation industrielle, où règnent le machinisme, et la vitesse (et, par elle, la notion de relativité). Sous leur influence, l'art et la littérature abandonnent le passé pour regarder l'avenir, la notion d'une beauté statique et idéale pour proclamer la relativité du Beau, et la soumission au modèle et à la nature pour tendre vers la libération de l'artiste et de l'écrivain, vers une évasion, et un individualisme total. Le subjectivisme peu à peu supplante une conception objective et réaliste. En peinture et en sculpture, le mouvement amorcé par le cubisme aboutit à l'art abstrait. Et cette abstraction peut, en littérature aussi, utiliser les forces mystérieuses de l'inconscient.

Cependant, cette marche vers l'originalité à tout prix risque de se tromper, de prendre le faux pour le vrai, surtout lorsque l'originalité est à la remorque des marchands (particulièrement en peinture) et d'un snobisme despotique : dès lors, tous les critères du Beau sont supprimés. Or une esthétique fondée sur la pure liberté et sur l'inconscient est une contradiction. Et, plus précisément aujourd'hui, on assiste au triom-

phe d'une anarchie dans laquelle art et littérature perdent l'essentiel de ce qui fait leur prix : la « communication humaine », le sentiment et la conviction qu'une œuvre doit être un lien entre les êtres. C'est ainsi, par exemple, que le « nouveau roman » prétend substituer à la logique dite « classique » une vue de l'être humain dans laquelle le subconscient et l'inconscient font loi, et le passé, le présent, le futur se fondent dans une sorte de simultanéité. C'est ainsi que l'art, qui doit être un langage, devient une énigme, s'adonnant comme la littérature à l'incohérence, et, ce qui est plus grave, à des déformations arbitraires, qu'il prétend justifier par des « recherches » où la facilité et l'habileté se mêlent à l'intellectualisme ; recherches qui donnent de l'être humain une image de laideur. Mais le peintre ou le sculpteur, même s'il est Picasso, a-t-il le droit, que réclamait dès 1909 le Manifeste du Futurisme, de jouer avec la loi de symétrie et d'harmonie selon laquelle est formé l'être humain, ainsi que les animaux, les végétaux, et la nature entière et l'univers entier, et qui est pour notre esprit une nécessité interne ?

De Maillol et de Picasso, le plus original n'est-il pas, en fait, Maillol, pour avoir, tout en restant Maillol, retrouvé la beauté de la statuaire grecque ?

D'ailleurs, une vue d'ensemble sur les diverses formes d'art et de littérature de l'époque contemporaine suffit à nous persuader de la quasi stagnation, sous leur apparence trépidante, des mouvements les plus révolutionnaires, qui sont vieux, et vieillissent, et de la survivance victorieuse des formes plus ou moins « classiques », à travers une évolution nécessaire et souhaitable.

La communication de M. Henri Chabrol est suivie d'un débat très animé, et c'est seulement à 19 heures que la séance est levée.

SEANCE DU 23 OCTOBRE 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M<sup>e</sup> Edgar Tailhades, président :

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. H. Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Pasteur Brunel, M. A. Nadal, M. Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. le Dr Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. J. Durand, M. Larmat, M. Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Modeste, membre non résidant ; M. Vielzeuf, membre correspondant ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. Davé, Mgr Homs, M. Douël, M. Sablou.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait ensuite diverses communications :

— Notre confrère M. J. Douël nous a fait part de son mariage avec M<sup>me</sup> Reine Poncet-Sarran. L'Académie adresse aux nouveaux époux ses félicitations et ses vœux de bonheur.

— La Médaille de la ville de Nîmes a été récemment remise à M. Henri Chabrol, membre non résidant, par M. Jullian, adjoint aux affaires culturelles.

— L'Académie a reçu en hommage un exemplaire des ouvrages suivants :

Pierre Gorlier - Le Vigan à travers les siècles - Montpellier - 1955.

Uzès, ville d'art - Textes et dessins de Georges Chan - Uzès - 1970.

Revue de l'Agenais - N<sup>os</sup> d'avril-juin 1969, juillet-septembre 1969, octobre-décembre 1969, avril-juin 1970.

Un siège de membre résidant étant devenu vacant par suite du décès du Bâtonnier Fabre, l'Académie décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement du regretté disparu. Les propositions de candidature seront reçues sur le registre de présentation à partir du 6 novembre compris jusqu'au 20 novembre inclusivement. L'élection ne pouvant avoir lieu que vingt-huit jours au moins après la date de la dernière candidature inscrite, elle est fixée au vendredi 18 décembre.

Le Président donne la parole à M. Joachim Durand pour la lecture de son étude intitulée : *Deux poètes grand' combiens, Léo Larguier et Mathieu Lacroix*, dont voici le résumé :

Né à la Grand-Combe en 1878, Léo Larguier, ses études secondaires terminées à Alais, partit pour la capitale, où il comptait s'inscrire à la Faculté des Lettres. Ayant rencontré, au café Vachette, le poète Jean Moréas, il le suivit, renonça aux études supérieures et décida de se consacrer uniquement à la littérature.

C'est à Aix-en-Provence, où il accomplissait son service militaire, qu'il fait la connaissance de Paul Cézanne. Ce fut là, à n'en pas douter, le point de départ du prodigieux intérêt qu'il porta toute sa vie aux choses de l'art, sources de quelques-unes de ses plus belles pages.

Peu après, il fit paraître son premier recueil de vers : *La maison du Poète*, couronné par l'Académie Française. Pendant le demi-siècle qui suivit, il publia une cinquantaine d'ouvrages : des livres de vers (*Isollements, Jacques, Mes vingt ans et moi, Orchestres, Ombres, Quatrains d'automne*), des essais sur de grands écrivains (*Lamartine, Hugo, Mistral, Aubanel, Théophile Gauthier*), des œuvres de critique d'art (*En compagnie des vieux peintres, Paul Cézanne, Le Père Corot*), des ouvrages inspirés par l'amour de son quartier de Saint-Germain-des-près (*L'après-midi chez l'antiquaire, les dimanches de la rue Jacob, Saint-Germain-des-Près mon village*), des pièces de théâtre

(Esclarmonde de Montségur, jouée aux Arènes de Nîmes aux environs de 1910 et Les Bonapartes, représentée à l'Odéon vers 1927 ou 1928), un livre sur son Midi natal (Provence et Cévennes).

Travailleur méthodique et obstiné, ne se satisfaisant que d'un travail bien fait, d'une page bien écrite, ce délicat poète, disciple de Hugo et de Lamartine, possédait au plus haut degré les vertus dominantes de la race cévenole : ardeur au travail, volonté d'indépendance, goût du beau, désir de perfectionnement.

Levé avant l'aube, hiver comme été, il écrivait jusqu'à midi. L'après-midi était réservée, selon le cas, aux bibliothèques, aux musées, aux expositions, au marché aux puces, aux bouquinistes des quais, ou encore, et surtout, aux antiquaires de la rue Bonaparte ou aux libraires de la rue Jacob. Le cinq à sept, il le consacrait au Café des Deux-Magots, échangeant des idées avec tout ce que comptait Paris à cette époque d'artistes et de lettrés.

Amateur d'art et collectionneur, son modeste appartement de la rue Saint-Benoit ressemblait à un musée.

Ses efforts soutenus, son labeur acharné ont eu, certes, leur récompense avec son élection à l'Académie Goncourt en 1936. Mais c'est d'admiration, de gloire qu'il avait rêvé. Faisant allusion au radieux laurier, il a écrit : « J'ai tout abandonné pour son feuillage amer ».

Le dernier des romantiques, vivant davantage avec ses idoles du siècle passé : Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Vigny, Delacroix, Flaubert, Gautier qu'avec ses contemporains, Léo Larguier appréciait peu le vingtième siècle, trop technique et trop matérialiste à son gré.

Fier, farouchement indépendant, il n'avait pour l'argent que le plus profond mépris et il ne commit jamais de bassesse pour atteindre le but qu'il poursuivait.

Digne fils de ses Cévennes natales, il les a chantées à de nombreuses reprises, tout au long de son œuvre, et, souventes fois, bien que n'étant pas nommées, elles figurent en arrière-plan.

Léo Larguier ne séparait pas son amour pour les

Cévennes de celui qu'il portait à la Provence. Revenu dans le Midi pendant l'Occupation, c'est au Palais du Roure, en Avignon, qu'il a résidé.

Chantre inspiré de son terroir natal, de la Provence et du quartier de Saint-Germain-des-Près, Léo Larguier a ciselé, surtout dans *Quatrains d'automne* (livre publié en 1953, trois ans après sa mort) de beaux vers, dont certains méritent de figurer dans les anthologies.

Poète, avant tout, fidèle aux meilleures traditions de la littérature française, il garda son imagination poétique dans ses œuvres en prose, toutes pénétrées du parfum du passé.

Léo Larguier laisse un nom qui sera longtemps prononcé avec considération et respect par les amateurs d'art et les lettrés et qui sera toujours vénéré dans nos Cévennes.

*Mathieu Lacroix*, né à Nîmes le 12 Avril 1819, était l'enfant naturel d'une pauvre couturière. Il n'avait que sept ans quand sa mère mourut et ne fréquentait l'école que depuis neuf mois. Mis en apprentissage chez un tafetassier, il fut traité d'inhumaine façon, travaillant durement toute la semaine et contraint de mendier le dimanche.

Adopté à douze ans par une jeune fille au bon cœur, Suzette Tilloy, outrée de la façon dont il était traité, il commença à travailler comme manœuvre chez un maçon. A dix-sept ans, il quitta sa protectrice pour aller travailler en dehors de Nîmes, chez un entrepreneur. Petit à petit, grâce à son travail, il devint patron et s'installa à La Grand'Combe.

Bien qu'il n'eût aucune instruction, chaque année pour la Sainte-Barbe, fête des mineurs, il composait pour ces derniers une poésie en langue cévenole, la seule qu'il connût.

La mort de son fils, décédé à l'âge de douze ans, l'affligea énormément. Il composa, à cette occasion, une « Elégie d'un père à son enfant » qu'il grava lui-même sur une pierre qu'il éleva sur la tombe de l'enfant.

Ses affaires, d'abord prospères, périclitèrent peu à peu. Très compatissant avec les malheureux, il em-

cette terre à quarante-cinq ans, aussi pauvre qu'il y était entré.

Mathieu Lacroix était depuis un certain nombre d'années en rapport avec Frédéric Mistral et ses principaux disciples. C'est ce qui explique que le jeune poète provençal Arnavielle lui rendit sur sa tombe, le jour des obsèques, un vibrant hommage.

Hommage mérité, car Mathieu Lacroix possédait un talent incontestable de poète. Ayant beaucoup peiné et souffert, dans tous ses poèmes, ce sont des plaintes qu'il exhale. La souffrance, la misère sont ses thèmes favoris. La compassion pour les malheurs d'autrui, la douleur ont inspiré tous ses poèmes : « Carita », « Lou paure païre » et « Pauro Martino ».

Il composa ce dernier — qui a fait sa gloire — après avoir été témoin de scènes pénibles, consécutives à un éboulement survenu aux mines de la Grand'Combe, catastrophe qui avait fait plusieurs victimes. Le poème, d'environ trois cents vers, fut rédigé en une seule nuit, les vers, comme faits d'avance, se pressant d'eux-mêmes sous la plume d'un rimeur qui savait à peine lire et écrire.

Mathieu Lacroix dépeint le bonheur qui règne dans le ménage du mineur Martin. Le matin de la catastrophe, Martine, sa femme, lui raconte l'affreux rêve qu'elle vient de faire : la mine écroulée, le feu et l'incendie dans toutes les galeries, les morts, les blessés, les brûlés qu'on remonte et, parmi eux, son Martin. Elle le supplie de ne pas aller travailler, mais, après l'avoir tranquillisée, il passe outre. Dans la journée, Martine apprend, par les rumeurs de la rue, qu'un grave accident est arrivé. Elle court vers la mine en pleurant rapide comme le vent.

Des mineurs l'arrêtent et la prient de retourner chez elle. Ils lui indiquent que son mari n'est que blessé. Elle n'en croit rien, se lamente, supplie qu'on lui dise la vérité. Sur ces entrefaites, suivis d'une foule muette et comme frappée de stupeur, quatre camarades de son mari l'apportent sur une civière. On veut encore faire croire à Martine que son mari dort. Voulant s'en assurer, elle soulève le drap qui le recouvre : « Ah ! mon Dieu ! il est mort ! ».

Il y a, dans ce poème, une « gradation dans le pathétique rarement égalée ». Quant au désespoir de Martine, il est retracé avec une émotion incomparable.

« Pauro Martino » peut-être considéré comme un petit chef-d'œuvre. C'est ce qui explique le succès considérable qu'obtint — aux dires de Frédéric Mistral — Mathieu Lacroix, quand il lut son poème le 21 août 1853, à Aix-en-Provence, au pèlerinage des Trouvères (congrès des poètes écrivant en langue d'Oc). Les nombreux assistants qui, pendant que se déroulait le récit, n'avaient pu retenir leurs larmes, firent à la fin de la lecture, au poète-ouvrier de la Grand'Combe, une véritable ovation.

La séance est levée à 18 heures 30.



SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Colonel de Balincourt, ancien Président, remplaçant M. le Bâtonnier Edgar Tailhades, Président, excusé.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Seston, M. le Colonel de Balincourt, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, M. Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. le Général Cothias, M<sup>lle</sup> Fermaud, M<sup>lle</sup> Metge, Sœur Chantal Beauquier, membres correspondants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. l'Inspecteur Lignières, M. Davé, M. Théron, Mgr Homs, M. Douël, M. Bernardy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle une communication de M. André Bernardy intitulée *Armand Coussens, connu et inconnu* dont voici le résumé :

Né à St-Ambroix en 1881, Armand Coussens dessine très tôt sur ses cahiers d'écolier et sur ses livres. Après ses études au Lycée de Nîmes, il suit les cours de notre Ecole des Beaux-Arts où il se classe parmi les meilleurs.

En 1900, il va continuer ses études à Paris et vend bientôt ses dessins aux journaux humoristiques de l'époque : *Le Rire*, *Le Cri de Paris*, *L'assiette au beurre* et *Cocorico*.

Il revient à Nîmes, en 1908, comme Professeur de

dessin et de composition décorative. Il s'y marie avec une aquarelliste de talent.

Dès 1912, il est assez connu puisqu'il vend ses dessins jusqu'en Amérique. En France il expose d'abord à la Société Nationale puis dans des Galeries parisiennes de premier ordre. Les Musées du Louvre, de New-York, de Los Angeles et de Tokio, pour ne citer que les plus importants, possèdent actuellement tout ou partie de son œuvre gravée.

A Nîmes, il fonde, avec des amis, un journal humoristique « Le Cri de Nîmes ». Il dessine beaucoup dans la campagne environnante, puis s'installe, pour y travailler pendant les vacances, à la Roque-sur-Cèze d'abord, aux Saintes-Maries-de-la-Mer ensuite. Il adopte et perfectionne la technique de la gravure au vernis mou et expose chez David Gomez. Il décède en avril 1935.

Son œuvre peinte est relativement modeste par rapport à son œuvre gravée qui est considérable. Le Musée des Beaux Arts de Nîmes y a consacré une salle entière. La Mairie de Saint-Ambroix expose un bon nombre de ses œuvres et celle de la Roque a été décorée par lui. Un œil tant soit peu exercé reconnaît de loin sa facture, ce qui est le témoignage d'un talent certain et personnel.

Nous connaissons de lui plus de cinquante portraits de personnalités parisiennes ou nimoises et sept livres illustrés dont trois de Paul Arène.

Hormis cela, son œuvre gravée dépasse trois cents planches de format très variable. Les sujets en sont très divers, mais il aimait particulièrement les humbles, les vagabonds, les paysans et les bohémiens. C'est ainsi que nous trouvons bon nombre de « petits métiers », plus de trente : chiffonnier, vannier, brocanteur, cordonnier, etc... ; des scènes de la vie rurale où les chevaux et les ânes jouent un grand rôle ; des bohémiens et des gitans souvent avec leurs roulottes ; des musiciens miséreux et des miséreux sans instrument ; des vues de Paris dont la majorité sont des ponts sur la Seine ; des Poilus de la Guerre 1914-18 et des scènes de la vie journalière de cette tragique période ; des femmes en groupe, papotant ; des bibliophiles et amateurs d'estampes où se recon-

naissent des figures de vieux nimois ; quelques scènes de la vie urbaine et quelques nus.

Un peu avant 1914, Auguste Vernant, chef des ateliers de la Chalcographie du Louvre, remarqua ses planches et lui en acheta pour une société d'amateurs. De cette rencontre entre Coussens et Vernant naquit une très grande amitié qui fut durable. Une correspondance assez abondante fut échangée entre eux car Vernant était devenu le chalcographe attitré de notre artiste.

Toutes les lettres de Coussens sont illustrées de dessins le plus souvent pleins d'un humour bonnasse, comique ou amer qui viennent étayer ou renforcer le texte ; elles évoquent les péripéties des relations entre les deux hommes, péripéties relatives soit à des paiements qui se faisaient attendre, soit aux joies de leurs relations familiales, soit à la présentation des gravures en cours de tirage, dont certaines devaient illustrer le livre de Paul Arène « La flûte de Pan ».

Mais bon nombre de ces lettres font aussi ressortir la minutie, la conscience professionnelle et l'indépendance artistique de Coussens qui, avant de donner le « bon à tirer » pour une gravure, fait de pertinentes observations sur les tirages en couleur dans leur premier état et demande les modifications de teinte qui lui semblent indispensables.

Aussi le jugement de l'un de nos plus grands experts en gravures nous paraît justifié : « Si Coussens était resté à Paris, dit-il, il serait coté comme l'un des plus grands artistes » et aussi l'appréciation de l'un de ses amis, brève et élogieuse : « L'intelligence de Coussens était ouverte à tous les problèmes ».

Au cours de cette communication, M. Bernardy fait circuler parmi les auditeurs de nombreuses eaux-fortes et de nombreuses lettres d'Armand Coussens.

La séance est levée à 18 heures 15.

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, Vice-président, en l'absence de M. le Bâtonnier Edgar Tailhades, Président, excusé.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Professeur Brunel, M. Henri Seston, M. le Colonel de Balincourt, M. le Docteur Paradis, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Escholier, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Villeneuve, membres résidants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Pasteur Lauriol, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Davé, Mgr Homs, M. le Pasteur Lhermet, M. Douël, M. le Procureur Général du Colombier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître que les prochaines communications seront faites le 4 décembre par M. Larmat (*Sur la pluralité des mondes habités*), le 18 décembre par M<sup>lle</sup> Alice Fermaud (*La pensée politique italienne au XVI<sup>e</sup> siècle*), le 8 janvier par M. le Général Cothias (*Le Général Marchand*), le 22 janvier par M. le Pasteur Lhermet (*Les débuts de la Révolution dans le Gard*).

Il prévient que l'élection d'un membre résidant en remplacement du regretté Bâtonnier Fabre aura lieu le 20 décembre.

M. André Nadal donne alors lecture de sa com-

munication intitulée *Impressions et réflexions au retour d'un voyage au Japon*.

Ce ne fut pas un récit mais des observations, impressions et réflexions relatives à un voyage fait en mai dernier.

Il parla d'abord de Tokio capitale, la ville la plus étendue et la plus bruyante du monde, de ses maisons en bois, la plupart à un étage, des buildings modernes en béton armé, la brique et la pierre de taille étant des matériaux inconnus vu leur sensibilité extrême aux tremblements de terre. On sait que de tous les cataclysmes : éruptions volcaniques, séismes, incendies, vents violents, raz de marée, typhons, ce sont avec les incendies, les séismes qui sont le plus redoutés des Japonais ; il ne se passe un jour au Japon sans qu'il y ait un tremblement de terre quelque part.

Nara et Kioto ont retenu l'attention comme villes d'art. Nara, l'Athènes du Japon, fut la première capitale fixe au 8<sup>e</sup> siècle et le berceau de la civilisation, c'est là où se trouve le plus grand bâtiment en bois du monde, le « Todai-ji » ainsi que la grande pagode à cinq étages, symbole de la cité, qui a été reproduite à l'Exposition d'Osaka.

Kioto, ville-musée aux deux mille temples, Florence du Japon, en fut la capitale pendant près de onze siècles, exactement de 794 à 1868, jusqu'à la grande révolution Meiji de 1868 où Mutsu-Hito, grand-père de l'actuel empereur Hiro-Hito, monta sur le trône.

M. André Nadal explique que le problème qui l'avait le plus arrêté, avant et pendant son voyage, était celui qu'on appelle à tort le *miracle japonais*, à savoir qu'un pays pauvre comme le Japon, démuné de matières premières, pratiquement sans houille et sans fer, ait pu, après sa défaite sans précédent de 1945, devenir la troisième puissance économique mondiale immédiatement après les Etats-Unis et la Russie. Il passa longuement en revue les circonstances et les faits qui sont les raisons mêmes du *boom* japonais et qui peuvent être ainsi résumés : héritage de l'esprit combatif du Samouraï, discipline exemplaire, obéissance passive aux supérieurs, enseignements sévères d'une vie campagnarde faite de patience et de courage, frugalité et sobriété, salaire modique jusqu'à ces

derniers temps, amour passionné du travail, absence d'individualisme et labeur en commun, nulle perte de temps dans la recherche pure, par contre applications outrancières des inventions des autres pays, intelligence et surtout extraordinaire habileté, budget minime pour la défense de la nation grâce au parapluie atomique des Etats-Unis.

Après avoir parlé de la fameuse cérémonie du thé à laquelle il a pu assister, de l'arrangement des fleurs et des perles de culture, quasi exclusivité du Japon, M. André Nadal s'attarda à montrer que le peuple japonais a plus que n'importe quel autre peuple le goût du progrès et le culte du passé. Cela est partout manifesté ne serait-ce que dans le thème de l'Exposition d'Osaka « Progrès Humain dans l'Harmonie ». L'Exposition désirait viser à perpétuer l'équilibre actuel, progrès technique très poussé s'adaptant à une société d'esprit archaïque tout en prenant conscience d'un besoin d'évolution dans ce pays bouleversé par sa révolution industrielle où la réalité quotidienne est bien souvent faite de trop de progrès et pas assez d'harmonie.

Cette communication donne lieu au débat habituel et la séance est levée à 18 heures 30.

## OBSEQUES DE MONSIEUR JEAN DOUEL

3 décembre 1970

Les obsèques de M. Jean Douël, Directeur de l'Ecole de Musique et d'Art Dramatique de Nîmes, membre résidant, décédé le 1<sup>er</sup> décembre, ont été célébrées le 3 décembre à Nîmes.

Le deuil était conduit par Madame Douël, née Sarran, son épouse. L'Académie était représentée par de très nombreux membres résidants. A l'issue de la cérémonie religieuse, après que M. Jullian, adjoint au Maire, eût rendu hommage au disparu, le Bâtonnier Tailhades adressa à son confrère regretté le dernier adieu de l'Académie. Il s'exprima en ces termes :

L'Académie de Nîmes, en la personne de Jean Douël, perd un homme de qualité.

Elle l'avait apprécié pour sa courtoisie, sa haute distinction, les séductions de son esprit.

Jean Douël avait succédé à notre très regretté confrère, Monsieur le Docteur Louis Baillet, et depuis plus de trois ans, malgré les atteintes de la maladie pour lui souvent cruelles, il avait en toutes circonstances, marqué son attachement à notre compagnie.

Deux communications dont il était l'auteur, sur Chopin et sur Schumann avaient montré à tous les membres de l'Académie de Nîmes combien pertinent et chaleureux était l'hommage qu'il avait su rendre à deux monstres sacrés de la musique auxquels il avait consacré une légitime admiration.

Artiste, au sens plein du terme, sensible à toutes les manifestations de la beauté, perméable à la sincérité d'un talent qui soudain lui était découvert, il avait adapté sa vie aux exigences de son amour pour la musique.

Dès sa prime jeunesse, il lui avait voué le culte le plus fervent.

Et, les récompenses étaient venues sans qu'il les sollicite, tant étaient grands les mérites que sa modestie, pourtant, s'efforçait de cacher.

Lauréat de l'Institut, prix Bernier, professeur à l'Ecole de Musique de Paris, chargé de cours au Conservatoire de Paris, auteur de plusieurs ouvrages qui font autorité, critique averti dans nombre de revues musicales, à très large audience, il avait conquis jour

après jour, une renommée du meilleur aloi dont notre Académie nimoise avait été heureuse de le féliciter, lors de son élection, le 29 mars 1967.

C'est dans notre ville, comme Directeur de notre Conservatoire, où son action fut bienfaisante, qu'il connut ses dernières joies.

Nous conserverons de lui le souvenir d'un homme qui avait dédié sa vie exaltante à cette puissante, à la fois despotique et enchanteresse qu'est la musique et qui, serviteur d'idéal, portait en lui la vertu d'un modèle et d'un exemple.

Au nom de l'Académie de Nîmes, j'offre à Madame Douël et à tous ceux que la mort de notre confrère réunit dans le même chagrin et le même deuil, le témoignage de notre tristesse et de nos regrets.



## SEANCE DU 4 DECEMBRE 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Bâtonnier Edgar Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Henri Seston, M. le Colonel de Balincourt, M. Jean Thérond, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Roger, M. Claude Escholier, M. le D<sup>r</sup> Drouot, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Félix Villeneuve, membres résidants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. l'Inspecteur Lignières, M. Davé, M. Sablou, Mgr Homs, M. Bernardy, M. G. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. le Professeur Auméras, M. le Procureur Général du Colombier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une minute de silence est observée en hommage au très regretté Jean Douël, membre résidant, décédé le 1<sup>er</sup> décembre, puis le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le dernier ouvrage reçu en hommage : *Aimé Vielzeuf - Demain, du sang noir... - Uzès - Peladan - 1970*. M. le Pasteur Brunel en rendra compte prochainement.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Jacques Larmat *sur la pluralité des mondes habités*, dont voici le résumé :

L'hypothèse d'une vie sur d'autres planètes que la nôtre, d'une « pluralité des mondes habités », a paru longtemps fragile et invérifiable. Mais, durant le der-

nier quart de siècle, les travaux des biochimistes lui ont donné plus de consistance. Ils sont parvenus, en effet, à obtenir la synthèse des composés organiques les plus caractéristiques des êtres vivants à partir d'un mélange gazeux semblable à celui dont pouvait être formé l'atmosphère de la Terre primitive.

L'apparition, sur notre planète encore jeune, dans les eaux chargées de ces composés organiques, des premiers êtres vivants, plus simples assurément que tous ceux que nous connaissons aujourd'hui, soulève encore de très grandes difficultés. Mais beaucoup de biologistes sont cependant persuadés qu'elle s'est produite sans « miracle », comme une conséquence que certains d'entre eux jugent même nécessaire.

Or il existe sûrement dans le cosmos un nombre immense de planètes qui offrent, ou ont offert, à l'apparition de la vie les mêmes conditions physiques et chimiques que la Terre primitive. Les mêmes biologistes estiment donc que des organismes ont pu y apparaître aussi et évoluer.

Certains pensent même que les mécanismes responsables de l'évolution des êtres vivants à la surface de la Terre ont dû jouer de la même façon sur les autres planètes habitées. De telle sorte que des animaux doués de facultés intellectuelles comparables aux nôtres ont pu, comme sur la Terre, finir par émerger au-dessus des autres vivants.

De telles perspectives conduisent naturellement à des réflexions philosophiques. Elles peuvent même heurter les formes les plus traditionnelles des croyances religieuses. Les savants qui jugent probable l'existence d'autres planètes peuplées par des êtres pensants appartiennent pourtant aux familles d'esprits les plus diverses.

De toutes façons, aucune preuve de cette hypothèse n'a encore été apportée. Mais, peut-être, les progrès de l'exploration spatiale la fourniront-ils un jour ou l'autre. Ou bien, « l'écoute » de messages émis à travers l'espace par d'autres lointaines humanités arrivées au même stade de développement scientifique que la nôtre finira-t-elle par nous révéler l'existence de semblables prodigieusement éloignés.

Cette communication donne lieu au débat habituel.

Au début de la séance, M. le Dr Edouard Drouot avait analysé et commenté l'ouvrage de M. Allègre-Fabrice, ou sites à protéger dans la nature humaine.

La séance est levée à 18 heures 30.

## SEANCE DU 18 DECEMBRE 1970

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Bâtonnier E. Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le D<sup>r</sup> Paradis, M. le Colonel de Balincourt, M. Jean Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. le Procureur Général R. du Colombier, membres résidants ; M. le Général Cothias, M<sup>lle</sup> Fermaud et M<sup>lle</sup> Metge, membres correspondants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. Davé, M. Jean Théron, Mgr Homs, M<sup>e</sup> Roger, M. le Pasteur Lhermet, M. le D<sup>r</sup> Drouot, M. Jacques Larmat.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président présente les félicitations de la compagnie à M. le Général Cothias, membre correspondant, récemment élevé au grade de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire Perpétuel qui dépose sur le bureau de l'Académie un livre reçu en hommage de M. Pierre-de-Châteauneuf (alias Marius Puget), membre correspondant. Il s'agit d'un recueil de poèmes, « Quand un rossignol chante » - Niort - Imprimerie Nicolas Imbert - 1970, dont M. le Président Panet accepte de rendre compte.

M. le D<sup>r</sup> Weber, oberstadt-director de Braunschweig, membre honoraire, nous a adressé « à l'occa-

sion de la fête de Noël et du Nouvel An ses meilleurs vœux et sincères compliments. Une carte de remerciements et de souhaits lui sera envoyée.

Il est décidé que la séance publique annuelle se tiendra le dimanche 31 janvier 1971 à 17 heures dans les salons de l'Hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Richardot, Préfet du Gard, Président d'honneur statutaire. Y prendront la parole : le nouveau président qui prononcera une allocution, le président sortant qui présentera le compte rendu des travaux de l'année 1970, M. André Bernardy (Le peintre Armand Cousens connu et inconnu) et M. Lucien Frainaud (Virgile et Olivier de Serres).

L'élection du nouveau président et du nouveau vice-président aura lieu lors de la prochaine séance le 8 janvier 1971. L'un et l'autre seront installés le 22 janvier 1971.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant au fauteuil laissé vacant par le décès du très regretté Bâtonnier Fabre. Toutes les conditions statutaires étant remplies, M. Georges Martin, Majoral du Félibrige, est élu à l'unanimité des membres présents.

Le président donne alors la parole à M<sup>lle</sup> Alice Fermaud, agrégée d'Italien, membre correspondant, qui lit un exposé intitulé *La pensée politique italienne au XVI<sup>e</sup> siècle*, dont voici le résumé :

En ce XVI<sup>e</sup> siècle, fait à la fois de splendeur dans l'art et la littérature, et de déclin dans la politique, plusieurs écrivains politiques ont été passés en revue.

D'abord, le premier en date et le plus grand, Nicolas Machiavel, de Florence, créateur de la méthode historique, connu pour ses œuvres « Discours sur la première décade de Tite-Live, et surtout le « Prince », propose un chef d'Etat idéal, qui n'aura en vue que le bien de l'Etat, même s'il doit se réaliser à travers le mensonge, l'avarice et l'habileté.

A Florence encore, après la mort de Machiavel, c'est Dieudonné Giannotti qui, dans son « Discours au Pape Paul III sur les choses d'Italie », emprunte à Polybe l'idée d'un gouvernement mêlé de principat, d'aristocratie et de peuple, qui lui semble le meilleur gouvernement possible.

Enfin, toujours à Florence, François Guichardin, auteur d'une « Histoire d'Italie », de « Considérations sur les Discours de Nicolas Machiavel », de « Discours », de « Dialogues du gouvernement de Florence » et de « Souvenirs politiques et civils », se montre l'émule de Machiavel, avec moins de puissance spéculative et d'idée systématique d'une science d'Etat, mais avec plus d'observation précise et directe des faits pratiques. Ennemi de tout excès, il désire le bien, mais manque d'idéal, d'enthousiasme, et de foi en un principe supérieur.

A Lucques, François Burlamacchi rêve de rappeler à la liberté les cités toscanes, et de les unir en Fédération. Il est dénoncé à l'Empereur, arrêté, torturé, et massacré par le gouvernement de sa patrie.

A Gènes, Hubert Foglietta prêche l'union des citoyens en un seul corps, la rationnelle et patriotique égalité des droits et des emplois. Il est exilé.

A Venise, Paul Paruta, dans ses « Dialogues de la perfection de la vie politique », se rapproche de Machiavel par son esprit et son jugement, mais en diffère par ses sentiments pieux et religieux.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Trajan Boccalini dans « La pierre de la comparaison politique », et Alexandre Tassoni dans ses « Philippiques », tournent leur regard vers Charles-Emmanuel de Savoie, et exhortent les princes et les peuples à se grouper autour de lui pour former un Etat italien.

Il faudra trois siècles de servitude et de souffrances pour que le peuple italien, enfin conscient de son unité de race, se range autour de cette monarchie de Savoie qu'avaient préconisée ces prophètes solitaires, et que l'Italie retrouve enfin, avec son unité, son indépendance et sa liberté.

Le débat habituel suit cette communication et la séance est levée à 18 heures 30.

